



F E D E C H O S E S

www.pressefederaliste.eu

... pour le fédéralisme, depuis 1973

Revue trimestrielle de débat et de culture fédéraliste

Fédéchoses
paraît désormais sur 36 pp.

Editorial (P. 36) :

*Crise financière, crise de l'euro, crise de l'Etat national et gouvernement européen...
... glaciation et frilosité au Nord... printemps au Sud... ?
... y aura t'il un printemps en France en 2012 ?*

Y a-t-il des IDIOTS UTILES du FRONT NATIONAL ?

S(t)ar - Coq gaulois 2012

Albert CAMUS,
l'Europe,
le monde et
le fédéralisme
(pp. 3 - 9)

Focus

Printemps arabe, UE,
Moyen-Orient, paix,
intégration régionale...
(pp. 9 - 18)

Fed'Actualité

Euro, crise financière,
gouvernance et
Etat européen
(pp. 18 - 33)

« Une Europe unie... dans un monde uni » (UEF - Congrès de Montreux - 1947)

SOMMAIRE : **Le Billet de J.-P. GOUZY** : L'euro enfin sorti du pétrin ? // **Il y a « 30 ans... »** : **B. SAINT-GAL-DE-PONS** : Le Liban n'est pas un plan d'occupation des sols - Féodalisme confessionnel ou fédéralisme ? // **J.-L. MEUNIER** : XXVII^e Journées de Lourmarin : « Albert Camus et l'Europe » // **J.-F. BILLION** : Albert Camus et le Comité français pour la Fédération européenne (Lyon - 1944) // **A. BRESOLIN** : Le refus d'obéir à la violence - Albert Camus, le fédéralisme et l'Algérie // **J. LUGUEM** : Un mondialiste nommé Camus // **FOCUS - Printemps arabe, Union européenne, Moyen-Orient, paix, intégration régionale...** : **J. YACOB** : Un discours politique renouvelé // **L. LEVI** : Le printemps de la démocratie dans le monde arabe // **S. EL-GHONEIMI** : *Backchich* de l'Europe pour la démocratie arabe - Ou comment soutenir réellement une transition historique // **R. TOULEMON** : Lybie. Quelques questions et une suggestion // **H. HANAFI** : L'origine et la formation d'une Union arabe // **A. SAGER** : Pourquoi l'Union européenne, avec tous ses problèmes, demeure un modèle pour le monde arabe // **U. AVNERI** : Au nom du sionisme // Table ronde de *leaders* religieux de l'Islam à Tokyo - Message de l'Islam pour la paix et la coexistence // **G. BORDINO** : Projets visant à enseigner la tolérance en Israël // **FED'ACTUALITE - Euro, crise financière, gouvernance et Etat européen...** : **J.-G. GIRAUD** : « Dinner at Jefferson's » - Comment les Etats-Unis créèrent la dette publique fédérale // **R. TOULEMON** : Crise irlandaise, crise de l'euro, crise de l'Europe // **P. PONZANO** : Méthode communautaire et méthode intergouvernementale // **G. MONTANI** : Gouvernement économique et souveraineté fiscale - La stratégie européenne de sortie de la crise financière // **A. MAJOCCHI** et **A. IOZZO** : Plan européen de reprise, obligations de l'Union et réforme budgétaire // **Publius** : Lettre européenne - Janvier 2011 // **C. CHAUTEMPS** : Paul KRUGMAN et la Fédération européenne // **C. RUIZ** : De la crise de l'euro au fédéralisme // **B. BARTHALAY** : « 17 + » // **M. HERLAND** : La vocation d'un Etat européen // **B. BOISSIERE** : Spinelli, le retour ? // **Déclarations** : **Groupe Europe de l'UEF** // **MFE et ME Italien** // **Institut d'études occitanes** // **Mon p'tit doigt Fédéchoses** : **F. CAZENAVE** : Critique citoyenne de *Qu'ils s'en aillent tous* ! (Jean-Luc Mélenchon) // **In Memoriam** : **Albert M. GORDIANI**

L'euro enfin sorti du pétrin ?

L'Euro n'est plus sur le fil du rasoir, mais est-il, pour autant, sorti du pétrin ?

Certes, on le voudrait et on se prend même, depuis peu, à espérer un tournant de la politique européenne.

La 11 mars dernier, les « conclusions » d'un exceptionnel sommet des chefs d'État de gouvernement des pays qui ont adopté la monnaie unique autorisent à penser que la zone euro est vraiment en train de se donner les moyens de surmonter les contradictions qui l'ont affectée depuis l'explosion du krach grec et du clash irlandais, au cours de l'année 2010.

Le gouvernement allemand appuyé par Paris a joué les maîtres d'œuvre, en présentant un projet de « Pacte pour la compétitivité » destiné à renforcer la solidité de la monnaie européenne et, concrètement, à se substituer au Fonds Européen de Stabilité Financière conçu à la hâte et à titre transitoire en mai 2010 pour empêcher que les effets destructeurs de la soudaine montée en puissance de la dette souveraine grecque ne se propagent dans l'ensemble de la zone euro. Cette « facilité » qui n'avait, en fait, qu'une capacité d'intervention effective de 250 milliards d'euros prendrait désormais la forme d'un nouveau mécanisme d'emprunt doté de 500 milliards d'euros... en contrepartie d'une batterie de garanties dont Angela Merkel a d'abord dressé l'inventaire : fin de l'indexation des salaires sur l'inflation (la Belgique et le Luxembourg étant visés), fixation harmonisée de l'âge de la retraite (67 ans, à titre indicatif), limitation constitutionnelle de l'endettement public (à l'image de ce qui vient d'être décidé en Allemagne) fixation de taux uniformes d'imposition des entreprises (disposition visant spécifiquement l'Irlande), etc...

Dans un article que *Le Monde* a publié à cette même date du 4 février 2011, le Ministre allemand des finances, Wolfgang Schäuble, pourtant connu comme l'une des personnalités les plus europhiles, outre-Rhin, a d'ailleurs tenu à enfoncer le clou, en constatant que, d'une part, « actuellement, personne ne veut de super État européen, à travers lequel en quelque sorte seul le monopole réglementaire de l'État-nation dépassé serait transféré à une unité supérieure », alors que, d'autre part, « nous avons besoin d'un nouveau mécanisme robuste de résolution des crises pour les situations d'urgence ». En foi de quoi, il convient aujourd'hui « de nous concentrer sur la voie conduisant à plus de coopération en matière de politique économique et financière, sur des instruments de politique intergouvernementale -notamment dans le cadre de la coopération renforcée de l'Union européenne (UE) régie par les dispositions de l'article 136 » [du Traité de Lisbonne]. Mme Merkel, de son côté, a tenu à souligner le fait qu'il s'agissait bien d'instituer une « coopération intergouvernementale sans transfert de compétences ».

Sitôt dit, sitôt fait... le Président du Conseil européen, M. Van Rompuy et le Président de la Commission européenne, M. Barroso, ont été chargés d'arrondir les angles et de marier les genres dans un projet de texte consensuel publié fin février.

Il ne restait plus au Conseil européen (des chefs d'État et de gouvernement) de la zone euro qu'à endosser, après d'ultimes mises au point des sherpas de service, ce serpent de mer diplomatique, en vue d'une consécration par l'UE au grand complet, les 24 et 25 mars. Solitaires et frustrés, les Irlandais

sont les seuls à avoir boudé les compromis proposés. Du moins jusqu'ici.

Objectivement, plusieurs points nous paraissent positifs dans les accords intervenus. En premier lieu, leur appellation : Pacte pour l'Euro. En second lieu, les capacités effectives des prêts éventuellement disponibles : 440 milliards d'euros pour l'actuel Fonds Européen de Stabilité Financière (FESF, ou ESF pour « *European Stability Facility* ») et, à partir de la mi-2013, 500 milliards d'euros au bénéfice du Mécanisme Européen de Stabilité (MES). Au surplus, le seul fait d'être parvenu à ces résultats globaux est encourageant après des mois et des mois d'atermoiements. De même, les « conclusions » du 11 mars permettent aux pays qui ne font pas partie pour le moment de la zone euro de participer au pacte, comme, par exemple, le souhaite la Pologne. Enfin, il est réaliste d'avoir prévu de revoir à la baisse les taux d'intérêt précédemment arrêtés et précisé le « rôle central » que la Commission devra tenir « dans le suivi de la mise en œuvre des engagements » ainsi que le Parlement européen, « conformément à ses compétences ». Ce qui demandera à être confirmé par la suite.

Par contre, certaines affirmations, au titre de la « coordination renforcée des politiques économiques pour la compétitivité et la convergence » nous laissent dubitatifs... Que faut-il entendre, par exemple, quand il est souligné que « les États-membres poursuivront les objectifs du Pacte avec leur propre panoplie de mesures » ? Ou quand il est spécifié que « le choix des actes politiques nécessaires pour atteindre des objectifs communs demeurera de la responsabilité de chaque pays, avec une attention particulière accordée à l'ensemble des éventuelles mesures mentionnées » ? Parmi celles-ci, à titre d'exemple, les idées avancées sur la promotion de l'emploi grâce à la « flexsécurité » et la formation permanente sont rabâchées depuis belle lurette... Et que faut-il comprendre encore, concrètement, quand on recommande aux États concernés une « coordination pragmatique des politiques fiscales, avec une seule évocation à l'assiette commune pour l'impôt sur les sociétés refusée d'ailleurs par les gaéliques qui, de ce fait, n'ont obtenu aucun passe-droit, alors que leurs frères hellènes vont bénéficier de taux d'intérêt à la baisse pour le remboursement de leur dette et, de plus, d'un délai supplémentaire de trois ans, toujours à cette fin ?

Enfin, faut-il le dire, tant cela saute aux yeux ? Le seul fait que toute décision relative à une assistance financière devra être prise à l'unanimité réduit la portée de l'accord du 11 mars, même si celui-ci a pour mérite essentiel d'éviter à la construction européenne de plonger dans une crise plus grave encore que celle dont elle peine aujourd'hui à s'extraire, alors que des incertitudes demeurent concernant les situations portugaise, grecque et irlandaise, pour ne pas parler de l'attitude politique d'une fraction grandissante de la classe politique allemande.

Comme l'a souligné François Hollande dans un récent numéro du *Nouvel Observateur* : « L'Europe a voulu se constituer par la monnaie. Il faut désormais aller jusqu'au bout de cet engagement et ériger la zone euro en Union politique. Sinon, c'est l'Euro, lui-même qui entraînera l'Europe dans sa propre crise ».

Fort bien ! Mais cette Europe politique doit être, plus que jamais, identifiée avec exactitude : il ne peut s'agir que d'une Union fédérale dotée d'un gouvernement européen. Le dire serait de nature à mettre fin aux ambiguïtés et aux faux-fuyants qui ont permis trop longtemps aux « profiteurs de la souveraineté nationale » (*Spinelli dixit*) d'émasculer le projet européen à chaque tournant de son parcours.

Il y a « 30 ans » nous avons publié...

N° 12 - 4^e trimestre 1975

Le Liban n'est pas un plan d'occupation des sols

Féodalisme confessionnel ou fédéralisme ?

Bertrand SAINT-GAL de PONS

Le Libanais est un optimiste à toute épreuve. C'est un anarchiste en herbe, par son individualisme, sa fierté, sa ferveur méditerranéenne et religieuse, arabe et orientale. Mais il est attaché à sa communauté comme à une tribu. Le lien patriarcal et féodal se dissimule seulement à Beyrouth sous le clinquant de l'Occident. L'arme est le symbole de la liberté, un peu comme pour les cow-boys. Les Libanais ont la détente facile par jeu, pour la fête ou le deuil. Un coup de feu remplace le pétard ou le feu d'artifice. Livraisons d'armes officielles et trafic clandestin transitent par le Liban, expliquant qu'elles soient à profusion.

« Le Liban est fait de minorités confessionnelles associées », Michel Souha -le Vedel local-, en tout 14 communautés religieuses officielles. Dans cette mosaïque, deux pôles, le musulman et le chrétien. Aucune des deux moitiés ne peut s'imposer à l'autre parce qu'elle est trop disparate. L'équilibre politique basé sur le Pacte de 1943 entre ces deux communautés se retrouve dans la Constitution, dans l'administration... ; dans toute la vie politique et sociale, l'on retrouve ce besoin permanent de parité.

Ainsi le Liban tient-il par une double renonciation : celle des Chrétiens à une union avec l'Occident, celle des Musulmans à une union avec l'Orient.

Mais tant que durera la crise du Proche-Orient, la moitié musulmane regardera vers l'Orient, le monde arabe et son élément révolutionnaire palestinien (350000 réfugiés), la Syrie.

En réaction, la moitié chrétienne sera tentée par une sécession ou une guerre civile pour rétablir l'ordre « phalangiste » sur tout ou partie du Liban. La partition de Chypre en deux régions ethniques pourrait trouver des adeptes. Et l'exemple d'Israël, Etat théocratique, pourrait faire école. Ce sont deux tentations et deux exemples très forts pour les forces centrifuges, extrémistes islamiques de gauche, chrétiennes de droite.

La Révolution palestinienne est un élément moteur de cette tendance à la désintégration. Le Liban n'est plus ce paradis qui ignorait la pauvreté. Les masses de population provenant de l'exode rural, les réfugiés palestiniens, syriens, égyptiens, constituaient la main-d'oeuvre idéale pour un décollage économique. L'industrialisation ne s'est pas faite. La misère s'est installée dans certaines zones et reste donc un prolétariat prêt à suivre la dynamique palestinienne.

Si demain les Palestiniens renforcent au Sud-Liban leur autorité, si les Syriens, arabes et musulmans en grande majorité, étaient tentés de réaliser leur rêve d'un retour à la « Grande Syrie » (Liban plus Syrie), si des affrontements avaient lieu entre les quelques milliers de Juifs de Beyrouth et d'autres éléments libanais, que ferait Israël ?

La tradition historique du Liban est trop forte pour que l'on désespère de transformer un jour son féodalisme confessionnel en fédéralisme ; la « cantonalisation » étant impossible ou déraisonnable, il resterait une solution consistant à établir un système bicaméral avec une chambre du peuple et une chambre des communautés.

« XXVII^{es} Journées de Lourmarin : L'Europe selon Albert Camus »

Jean-Louis MEUNIER

Président des Rencontres Méditerranéennes Albert Camus - Nîmes

Les 8 et 9 octobre 2010, au cours des XXVII^{es} Journées de Lourmarin organisées par les Rencontres Méditerranéennes Albert Camus autour de « L'Europe selon Albert Camus », la thématique proposée a été cernée et présentée de façon constructive par des camusiens confirmés. Il n'a pas été question de l'Europe de Camus, mais de l'Europe selon Camus, une Europe en mouvement au sein d'une œuvre dont la présence et l'actualité sont toujours et de plus en plus nécessaires. Les Actes seront publiés en 2011, pour les Journées des 7 et 8 octobre.

- Jean-Yves GUÉRIN a fixé les cadres dans « Camus et la construction européenne ». De 1939 à sa mort, Camus s'est intéressé à la construction européenne, dont il a été l'un des partisans les plus résolus. Cet aspect de sa réflexion politique est pourtant peu connu. A partir des *Lettres à un ami allemand* jusqu'à la préface à *Chroniques algériennes*, par les articles de *Combat* et des écrits peu connus réunis dans ses *Œuvres complètes*, Jean-Yves Guérin s'est interrogé sur l'évolution des conceptions de Camus et sur leurs résonances dans la France et l'Union européenne d'aujourd'hui.

- Selon Manfred STASSEN, il n'y a pas une idée clé et politiquement applicable de l'Europe chez Camus, mort trop tôt pour avoir pu se prononcer sur l'architecture politique et culturelle d'une Union Européenne. Dans « L'Europe de Camus, née de la mythologie grecque », il a dégagé trois « Europes » : celle du mythe, de l'origine, de l'idéal -de la mémoire (axe sud-nord). L'Europe de situation, de l'avant à l'après 2^e guerre mondiale - Europe unie (axe est-ouest). L'Europe de vision, retour à l'Europe de la mémoire au jour de l'engagement -une réalité européenne diverse et libertaire.

- Alessandro BRESOLIN a montré qu'une fédération européenne et mondiale était pour Camus, fédéraliste convaincu, la meilleure thérapie contre les guerres et les excès des nationalismes. Sa communication « 'La même idée qui revient de loin'. Européisme et fédéralisme chez Camus » précise cette vision politique européiste de Camus. La guerre, la Résistance, les écrits de Spinelli et de Rossi fortifièrent son engagement pour une fédération politique de l'Europe et l'ont aidé dans sa réflexion et ses prises de position vis-à-vis du nationalisme, de l'Etat-nation et dans ses interventions politiques d'après guerre.

- Guy BASSET, dans sa communication « L'Europe sous observation : les regards d'Albert Camus et de Simone Weil », a dit que l'attention soutenue au devenir de l'Europe manifestée par Camus et Simone Weil à la veille de la seconde guerre mondiale, leur engagement contre les montées de totalitarisme et ses conséquences sur le sort des démocraties, leur ont permis de tracer la voie à une reconstruction de la France et plus largement de l'Europe, préservées des pièges et des maux qui l'avaient atteinte auparavant. *L'Enracinement*, publié posthumement par Camus dans la collection qu'il dirigeait chez Gallimard, fait ainsi référence de matrice intellectuelle et pose les questions du dépassement du nihilisme et de la « crise de l'homme ». Questions toujours actuelles, dans la modernité et la post-modernité.

- Maurice WEYEMBERG a analysé dans « Regards croisés de Camus sur l'Europe » ce que dit Camus de l'Europe, dans des circonstances particulières : raisons qui justifient que l'on réponde à la violence de certains Européens (*Lettres à un ami allemand*, juillet 1943-juillet 1944), explication de l'Europe aux Américains du Nord (« La Crise de l'homme », 28 mars 1946), aux Américains du Sud (« Le Temps des meurtriers », 30 juin-31 août 1949), commentaire sur les élections en Angleterre en 1951, réponses lorsqu'on l'interroge sur les origines et l'avenir de la civilisation européenne. Camus n'oublie jamais, s'il s'identifie à l'Europe, qu'il est né en Afrique. De là un regard particulier.

- Sophie DOUDET, dans « *Combat* pour l'Europe : de la crise à la renaissance d'une conscience européenne », a montré que la seconde guerre mondiale et la découverte des camps de concentration semblent avoir irrémédiablement brisé les rêves de « la jeunesse européenne » de l'entre-deux-guerres, bien que l'idée d'Europe ne soit pas morte (la construction de l'Union le démontrera dans les années 50). Les articles dans *Combat* et d'autres textes contemporains, témoignent de l'émergence et peut-être de la mutation de l'image que l'écrivain se forme de l'Europe : obscure tentation du pouvoir totalitaire face à ce qui deviendra la solaire « pensée de midi ». S'il préfère un temps l'idée de nation à celle de communauté, dès la Libération Camus dessine lucidement les contours d'un continent et d'une idée : une solidarité européenne et une communauté de destins plus vaste qui s'appuie sur les valeurs de Dignité, de Vérité, de Justice et finalement du Bonheur.

- C'est un subtil portrait de Camus que Lucien CASTELA a tracé dans « Dialectique et miroitement de la présence de l'Espagne chez Albert Camus ». Albert Camus a l'Espagne au cœur, il est à moitié espagnol par sa mère, fille d'un couple originaire des Baléares, venu en Algérie avec l'espoir de vivre. La vie quotidienne en Algérie est très proche de la vie espagnole. L'Espagne de la jeunesse de Camus, c'est la deuxième République, la révolte des Asturies et Franco. La conscience de l'absurdité de la vie, du monde, de l'action se retrouve dans la question posée depuis le Moyen-Age : et tout cela, pourquoi ? La recherche vaine du sens est la mort pour certains, mais pas la soumission pour Camus, qui reprend les oeuvres de Calderón et de Lope de Vega (refus du pouvoir arbitraire), qui admire Don Quichotte (lutte contre toutes les formes d'injustice). Les écrivains espagnols de sa génération ou de la suivante sont très proches de l'inspiration de Camus : Camilo José Cela, Ignacio Aldecoa, Rafael Sanchez Ferlosio, Jesús Fernández Santos et Antonio Buero Vallejo au théâtre. Camus est la référence, consciente ou non, de tout ce moment de la création péninsulaire. Sa vision de l'irréversible, de l'absence de sens, de l'étrangeté de l'individu devant le monde, se retrouve chez les auteurs espagnols qui atteignent souvent dans leurs oeuvres la profondeur de la détresse et de l'angoisse humaines.

- Il revenait à Marc FIROUD de prolonger cette part de l'Espagne dans l'Europe selon Camus par une approche originale : « Albert Camus lecteur de José Ortega y Gasset. À propos de *L'avenir de la civilisation européenne* ». Le 27 novembre 1954, dans ses *Carnets*, Albert Camus écrit qu'il a lu la principale œuvre de José Ortega y Gasset (1883-1955), *La révolte des masses* (1930). L'on y lit cette remarque essentielle : « Ortega y Gasset. [...] *La liberté et le pluralisme sont les deux dominantes de l'Europe.* » Et le 28 avril 1955, à l'occasion d'un colloque sur « L'avenir de la civilisation européenne » organisé à Athènes par l'Union culturelle gréco-française, Camus reprend l'idée ortéguienne de l'avènement des masses, en citant à nouveau ce livre. Le point essentiel de son intervention est que la « civilisation européenne est d'abord une civilisation pluraliste [...] ce] qui a toujours été le fondement de la notion de liberté européenne me semble l'apport le plus important de notre civilisation. » Ces réponses de Camus se nourrissent des influences ortéguiennes.

- Dernier intervenant, Anatoli KOVLER a parlé de « L'Europe des droits de l'homme et les idées d'Albert Camus ». L'anthropologie juridique s'inspire largement de l'anthropologie philosophique qui compte Albert Camus parmi ses classiques. Dans ses articles pour *Alger Républicain*, les problèmes de la justice sociale et de la seule justice sont soulevés, dans *L'Étranger*, la question du procès équitable apparaît au grand jour. Pour Camus, défendre les droits de l'homme et les libertés avait le même fondement : l'universalité de ces droits et libertés. Bien qu'européen, Camus n'a jamais cherché à imposer son modèle au reste du monde et n'a pas nié les acquis de la civilisation européenne. La Convention européenne des Droits de l'Homme, adoptée le 4 novembre 1950, est contemporaine d'Albert Camus, la pensée européenne est en quête d'instrument universel, juridiquement contraignant, de la sauvegarde de droits de l'homme et des libertés fondamentales. Et

soixante années après, la jurisprudence de la Cour Européenne des Droits de l'Homme donne à son tour de multiples exemples de la pérennité des problèmes d'ordre moral et humanitaire, mais aussi juridique, soulevés par Albert Camus. Dans cette nouvelle Europe, les idées d'Albert Camus trouvent une nouvelle interprétation : le droit regarde enfin au miroir de la morale et des cultures. Ainsi, l'acquis de ce nouveau système pan-européen de protection des droits de l'homme est la reconnaissance pour l'individu de sa capacité juridique internationale, l'homme n'étant plus l'otage de « son » Etat-phénomène nouveau qui n'existait pas du vivant de Camus.

Il est de saine tradition que des lectures de textes de Camus, choisis en rapport avec la thématique des Journées, soient données. Vincent SIANO, responsable théâtral en Vaucluse, a lu avec conviction et sensibilité des extraits des *Lettres à un ami allemand*, des *Carnets* et d'articles de journaux.

Albert Camus et le Comité français pour la Fédération européenne¹

Jean-Francis BILLION

Vice-président de l'UEF France - Membre du Comité fédéral de l'UEF Europe et du Conseil du World Federalist Movement - Lyon

En juin 1944, quelques jours avant le départ des Allemands, le Comité français pour la fédération européenne (CFFE) rend publique son existence à Lyon. Il diffuse une « Déclaration » et adopte un « Manifeste » et un « Projet de travail concret ».² Le CFFE se présente comme un « organe » du Mouvement de libération nationale (MLN).³ L'un de ses principaux responsables est André Ferrat, ancien haut responsable communiste exclu du PCF en 1936, deux ans après avoir fondé une revue oppositionnelle, *Que Faire ?*, qui paraîtra jusqu'en 1939. *Que Faire ?* est aussi un mouvement, clandestin au sein du PC, et, officiel à l'extérieur, regroupant anciens communistes, trotskistes ou socialistes de gauche... (français ou étrangers) dont plusieurs se retrouvent durant la guerre, et après la Libération, parmi les animateurs du CFFE, puis du Comité international pour la Fédération européenne (CIFE) et enfin du Comité pour une Fédération européenne et mondiale (CFEM) qui prend sa suite en 1946.

Le Manifeste revendique le rôle du MLN comme « avant-garde du peuple français dans la lutte contre l'oppression nazie », revendique « le droit de participer à l'édification de la paix et de l'Europe de demain », « crée dans son sein un CFFE » et énumère les « tâches immédiates à accomplir » (diffusion et développements de ses thèses ; adhésions nombreuses individuelles ou collectives ; publications et documentations⁴ ; comités départementaux... ; liaisons avec les divers mouvements nationaux pour la Fédération européenne. La Déclaration, rédigée

¹ Résumé de ma communication, « Le Comité français pour la Fédération européenne - Lyon juin 1944 - Racines, fondation et contacts (1944-1949) », au Colloque de Pavie d'avril 2008, sur « Altiero Spinelli et le fédéralisme européen de la Résistance » dont les Actes doivent être prochainement publiés.

² Fonds Altiero Spinelli, *Archives historiques des Communautés européennes* ; dossier A 4. Déclaration, aussi aux *Archives départementales du Rhône*, Lyon. Déclaration et autres textes à l'*Office universitaire de recherches socialistes (OURS)*, fonds Ferrat et Pierre Rimbert, Paris.

³ Issu de la fusion des *Mouvements Unis de Résistance (MUR)* regroupant les principaux mouvements de Zone sud (Combat, Franc-Tireur et Libération) et des principaux Mouvements de Zone nord ; regroupe l'essentiel de la Résistance non communiste.

⁴ Deux numéros sont publiés en février et août 1945 des *Cahiers de la Fédération européenne* ; nous n'avons pas à ce jour trouvé de trace de bulletin de liaison.

en particulier par Ferrat, Gilbert Zacsas (lui aussi ancien du PC et de Que Faire ?) et Albert Camus, signale que « depuis de longs mois la propagande en faveur d'une fédération européenne... est commencée dans plusieurs des principaux journaux clandestins de la Résistance en France, en Belgique, en Hollande, en Pologne, en Norvège... ; que l'idée d'une Europe libérée et fédérée unit... nombre de militants antifascistes allemands » ; que le mouvement s'est organisé en Angleterre et qu'un comité de liaison s'est créé en Suisse ; enfin, qu'en Italie, il groupe « de nombreux militants antifascistes..., enfin libérés des prisons et des îles » et que « en France, des militants membres des principaux courants ou mouvements de la Résistance décident de créer le CFFE ». Elle résume les « idées fondamentales » : « 1 / impensable de reconstruire une Europe prospère, démocratique et pacifique, sous la forme d'un assemblage d'Etats souverains, séparés par leurs frontières politiques et douanières... ; 2 / toute tentative d'organiser la prospérité, la démocratie et la paix par une Société des Nations du type d'une ligue d'Etats est vouée à la faillite... ; 3 / l'Europe ne peut se développer dans la voie du progrès économique, de la démocratie et de la paix que si les Etats nationaux se fédèrent et remettent à l'Etat fédéral européen : l'organisation économique et commerciale..., le droit d'avoir seul une armée et d'intervenir contre toute tentative de rétablissement de régime autoritaire, la direction des relations extérieures, l'administration des territoires coloniaux..., la création de la citoyenneté européenne en plus de la citoyenneté nationale »... ; 4 / « ... les gouvernements nationaux ne seront subordonnés au gouvernement fédéral que lorsqu'il s'agira de questions intéressant l'ensemble des Etats fédérés... » ; 5 / « le Mouvement... entend s'appuyer sur les mouvements nationaux qui luttent pour la justice économique et sociale, contre l'oppression politique, pour le libre et pacifique établissement de leur génie national spécifique ». Mais le texte, aussi, « met en garde contre l'illusion » des « patriotes démocrates, socialistes, communistes (qui) pensent souvent que ces buts doivent d'abord être atteints dans chaque pays séparément et qu'en fin de compte surgira une situation internationale dans laquelle tous les peuples pourront fraterniser » et déclare que « l'ordre de ces buts est exactement inverse... La Fédération européenne est le premier des buts que doivent se fixer les éléments patriotes démocrates, socialistes et communistes » ; enfin, 6 / « le Mouvement pour la Fédération européenne repousse l'opinion suivant laquelle il convient de remettre à plus tard l'étude de ces questions sous prétexte qu'il s'agit uniquement aujourd'hui de combattre pour la libération nationale ». Le CFFE affirme la nécessité que ces tâches soient menées conjointement, « sinon, comme en 1919, une organisation réactionnaire de l'Europe risque d'être imposée aux peuples ».

Mais, à quelle date a été créé le CFFE ? A-t-il été précédé par un Comité clandestin ? Les informations laissées par Ferrat tiennent en quelques lignes dans un *curriculum vitae* et une note pour le *Dictionnaire biographique du Mouvement ouvrier*. Dans le premier document, il précise que, « (il) fonde et dirige *La Revue libre*, en été 1943..., fonde avec Pia, Baumel, Maurice Guérin, etc., le Comité clandestin pour la fédération européenne (début 1944), organise le contact avec les organisations de Résistance étrangères par la Suisse » ; dans le second il ajoute que, « pendant le premier semestre 1944, avec un groupe de membres du MLN dont F-T (Franc-Tireur) faisait partie, il créa le Comité français pour la fédération européenne, en liaison avec le MFE (*Movimento Federalista Europeo*) fondé à Milan en août 1943 par des Résistants italiens ».⁵ Une lettre de Léo Valiani à Spinelli plaide pour l'existence d'un comité clandestin antérieur au CFFE. Ancien compagnon de prison de Spinelli à Rome, responsable du *PCI* puis membre de Que Faire ?, Valiani écrit que « il serait intéressant que tu puisses retrouver la trace -pour le congrès fédéraliste- du directeur de la revue (*Que Faire ?*), André Ferrat, un Français, actuellement peut-être membre du Parti socialiste, qui il y a un an

tentait de te contacter ; je ne sais pas s'il y a réussi ».⁶ Cette lettre établit que, début 1943 ou fin 1942, Ferrat, voire d'autres avec lui, avaient commencé une action fédéraliste et essayé de contacter Spinelli. Il est probable que ce groupe était pour partie issu de Franc-Tireur et de *La Revue libre* dont Ferrat et ses proches étaient chargés.⁷ C'est sans doute dans le processus de rapprochement entre les organisations de Résistance aboutissant à la fondation des MUR (automne 1942) puis à celle du MLN (décembre 1943) que d'autres, Jacques Baumel, tenté par le PC puis gagné par le gaullisme, Pascal Pia, proche des milieux libertaires, ou Maurice Lochac, démocrate-chrétien, d'autres encore... le rejoignent. Des anciens de *Que Faire ?* également ; agissant parfois au nom d'autres organisations : Zacsas, au nom du mouvement toulousain Libérer et Fédérer, puis après le rapprochement des deux mouvements pour le mouvement lyonnais L'Insurgé ; Pierre Rimbert au nom de Libertés qu'il a fondé à Paris dès l'arrivée des Allemands avec d'autres membres de *Que Faire ?*, dont Pierre Lochac. Les Suisses Robert Bondy, ancien de *Que Faire ?*, et René Bertholet, assurent les contacts internationaux de la Résistance via Genève où Jean-Marie Soutou, membre de la Représentation de la France libre et lié avant guerre aux milieux fédéralistes et personnalistes, participe (comme eux) aux réunions fédéralistes de Genève de 1944.

A quelle époque Albert Camus s'est-il impliqué dans le CFFE ? Je ne suis pas un *camusien* patenté et ne peux que faire des hypothèses, je l'espère confortées et précisées à l'occasion de la publication de l'intervention d'Alessandro Bresolin, « 'La même idée qui revient de loin'. Européisme et fédéralisme chez Camus » aux « XXVII^{es} Journées de Lourmarin : L'Europe selon Albert Camus » dont les Actes doivent prochainement être publiés. Ferrat ne mentionne pas Camus à l'origine du CFFE. Par contre il est possible qu'ils se soient connus à Alger avant guerre quand Ferrat y allait en tant que responsable du PC pour les questions coloniales (1934-1935) et que Camus était chargé par le PC « de la propagande parmi les Arabes » (cf. article de Bresolin ci-après). Ferrat connaissait-il alors l'intérêt de Camus pour le fédéralisme ? C'est possible.

Mais, je pense que Pascal Pia, intellectuel de sensibilité libertaire, ami de Camus à Alger où ils ont collaboré avant guerre, au journal *Alger républicain*, a pu être le lien originel entre lui et le CFFE ; mais, quels antécédents peuvent-ils éclairer cet engagement ? Lorsque Pia vient diriger le quotidien créé par la gauche locale, *Alger républicain* (été 1938), Camus, devient son collaborateur avant de prendre la rédaction en chef. C'est là, et dans l'éphémère *Le Soir républicain* créé par Camus à la suite, que sont publiés une série de sept articles (avril 1939 à janvier 1940). Ces textes, signés de Camus ou de divers pseudonymes, sont parfois co-signés par Pia. Dans trois d'entre-eux, le fédéralisme est présenté comme la solution pour créer après guerre un nouvel ordre politique international démocratique, juste et stable.⁸ Ces prises de position culminent avec un texte commun, « Profession de foi », en réponse à une attaque du journal *L'émancipation nationale*, du *Parti populaire français* de Jacques Doriot.⁹ Dans son intervention à Lourmarin, Bresolin donne d'autres précisions importantes que j'avais sous estimées : l'intérêt de Camus pour l'Espagne, pays

⁵ Cf. Lettre du 2 janvier 1944 de Valiani à Spinelli, dans, Edmondo Paolini, Altiero Spinelli. *Dalla lotta antifascista alla battaglia per la federazione europea, 1920-1948 : Documenti e testimonianze*, éd. Il Mulino, 1996, pp. 623, p. 353.

⁷ Le groupe de *La Revue libre* sera à l'été 1944, avec le CFFE, le premier groupe français à adhérer à la « Déclaration fédéraliste des Résistances européennes de Genève ».

⁸ Cf. *Cahiers Albert Camus*, 3, *Fragments d'un combat 1938-1940, Alger républicain*, 2^e tome, éd. NRF, Gallimard, Paris, pp. 768, édition établie, préparée et annotée par Jacqueline Lévi-Valensi et André Abbou, chap. 5, « Combat pour la vraie paix », pp. 611-657.

⁹ « Profession de foi » (pp. 726-729), cf. *Cahiers Albert Camus*, op. cit., chap. 7, « Pour une éthique du journalisme », pp. 711-741.

⁵ Cf. Fonds Ferrat, cit.

d'origine de sa mère (caractère fédéral de la République espagnole, socialisme-libertaire espagnol et travaux de Pi y Margall ou Francisco Ferrer) ; ses contacts à Alger avec le professeur de droit Robert-Edouard Charlier dont il a commenté plusieurs conférences dans *Alger Républicain* et avec lequel il a rédigé avec Pia divers articles sur la guerre en 1939 dans *Le Soir républicain* ; sa rencontre à Alger, en 1941, avec l'italien Nicola Chiaramonte, collaborateur des *Quaderni di Giustizia e Libertà* et lié avec les milieux des exilés antifascistes et peut-être même avec Silvio Trentin, principal « inspirateur » de Libérer et Fédérer. Rentré en métropole, Pia s'installe à Lyon (fin 1940), intègre *Combat* (début 1942) avant d'être appelé à Paris comme Secrétaire général adjoint des MUR (été 1943) puis de parcourir la Zone sud pour y installer des *Comités départementaux de libération* (début 1944). Pia amène Camus à rejoindre *Combat* puis lui demande de le remplacer à la direction du journal clandestin. Fin 1943, Camus, malade et installé dans la Haute-Loire, s'engage dans la résistance active et rejoint *Combat* fin 1943. Son engagement, y compris au CFFE, est indissociable de la publication de ses *Lettres à un ami allemand*, les plus importants de ses écrits clandestins dont la troisième oppose deux visions de l'Europe : celle des nazis ou de la collaboration, et celle humaniste de la Résistance.¹⁰

Camus, sollicité par Spinelli sur conseil de Ferrat durant son séjour à Lyon (début 1945), va être l'un des promoteurs de la Conférence fédéraliste de Paris de mars 1945 sur laquelle Cinzia Rognoni a présenté une contribution qui devrait là encore être prochainement publiée. La Conférence de Paris voit la transformation du CFFE en CIFE, qui, dirigé par Francis Gérard Kumleben, allemand anti-nazi et ancien secrétaire du CFFE, rend possible la réunion fédéraliste internationale de Herstein de l'automne 1946 ; il y est représenté de même qu'à celle de Luxembourg organisée par la *Federal Union* britannique puis à celle qui prépare la fondation de l'*Union des Fédéralistes européens (UEF)* dans les locaux du mouvement *La Fédération* en décembre 1946. Le CIFE, transformé en CFEM, sera représenté à Montreux en septembre 1947 où se réunissent en parallèle l'UEF et le Mouvement universel pour une confédération mondiale.

Il est indubitable que Camus accompagne encore les fédéralistes après la Libération, en particulier par ses prises de position journalistiques, même s'il abandonne progressivement nombre d'engagements militants et répugne parfois à donner son nom à des activités dans lesquelles il n'a plus le temps ou le désir de s'engager personnellement et activement.

Le refus d'obéir à la violence Albert Camus, l'Algérie et le fédéralisme

Alessandro BRESOLIN

Auteur de « Une idée qui vient de loin, européisme et fédéralisme dans l'œuvre de Camus » - A paraître dans les *Actes des Rencontres méditerranéennes Albert Camus 2010*

Traduction de l'italien par Jean-François BILLION - Lyon

Entre juillet 1955 et février 1956, Albert Camus a élaboré une série de textes, publiés sur *L'Express*, de la dense écriture desquels émane une tentative de dialoguer avec l'opinion publique et le monde politique français et arabe. La guerre d'Algérie n'avait pas encore atteint des niveaux insurmontables de violence et Camus croyait avec obstination à une solution pacifique. Il imputait la

responsabilité politique du conflit à la mère patrie, exhortant la communauté pied-noir à prendre en main son destin au-delà de la France elle-même : « *Les Français qui, en Algérie, pensent qu'on peut faire coexister la présence française et la présence arabe dans un régime de libre association, qui croient que cette coexistence rendra justice à toutes les communautés algériennes, sans exception, et qui sont sûrs en tout cas qu'elle seule peut sauver, aujourd'hui de la mort et demain de la misère, le peuple de l'Algérie, ces Français-là doivent prendre enfin leurs responsabilités et prêcher l'apaisement pour rendre le dialogue à nouveau possible. Leur premier devoir est de demander de toutes leurs forces qu'une trêve soit instaurée en ce qui concerne les civils.* »¹¹

Quand il décida de lancer à Alger son « Appel à la trêve pour les civils », les autorités lui refusèrent les salles qu'il demandait et c'est ainsi que grâce à son amitié avec le cheikh El Hokbi, le 22 janvier 1956, il réussit à organiser une rencontre publique au cercle du Progrès, lieu symbolique du mouvement islamiste des Ulémas, dans la partie basse de la Casbah. A l'extérieur, la place, occupée par des milliers de militants de la droite française, scandait des slogans en faveur de la répression et contre toute entente, au cri de « A mort Camus ! ». La proposition qu'il avait lancée, « Alger capitale fédérale », leur apparaissait comme un véritable sacrilège : « Puisque la modification de la Constitution est envisagée en ce qui concerne l'Union Française, il faut en profiter pour préparer la Fédération française, lui donner ses institutions, prévoir l'installation à Alger du Parlement fédéral où toutes les terres de la Fédération enverraient leurs représentants. L'Assemblée algérienne, comme les Parlements des autres pays fédéraux, recevrait compétence pour l'administration interne, tandis que le Parlement fédéral, où l'Algérie serait encore représentée, aurait à régler tous les problèmes concernant la Fédération. »¹²

Camus était convaincu qu'une telle réforme aurait pu éviter la guerre ; et sa propension à une politique démocratique et fédéraliste pour l'Algérie n'était pas temporaire, mais elle était l'aboutissement naturel d'une sensibilité politique socialiste et libertaire responsable, remontant aux années de sa formation.

La Kabylie et le melting post algérien

Dans l'Algérie des années trente la communauté algérienne était soumise au statut coranique, appelé encore code de l'indigénat, qui reléguait les citoyens arabes dans une catégorie de série B, en les séparant de facto de la population européenne. C'est à cette époque qu'a commencé à se manifester dans l'opinion publique démocratique, arabe et française, l'exigence de dépasser cette division en mettant en place une politique d'intégration et de citoyenneté. La prise de conscience politique de la part du peuple arabe avait mené à la naissance de partis d'inspiration nationaliste, socialiste, libérale et islamiste, tandis que les dirigeants du PCF, préoccupés par le manque d'inscrits parmi les Arabes, commençaient à discuter de la compatibilité entre l'Islam et le communisme. Camus connaissait peu l'Islam mais demandait une certaine souplesse sur le plan religieux ; c'est peut-être pour cela que le Parti le chargea de s'occuper de la propagande parmi les Arabes. Cela lui permit de suivre de près la naissance du nationalisme algérien, d'en connaître les mouvements et les protagonistes : du libéral Ferhat Abbas à l'islamiste réformiste El Hokbi et jusqu'à Messali Hadj, le fondateur de l'Etoile Nord-africaine (ENA), qui en 1935, avait adhéré au Rassemblement

¹¹ Albert Camus, « Le parti de la trêve », 17 janvier 1956, dans *Chroniques algériennes 1939-1958 - Actuelles III*, Paris, Gallimard, 2008, p. 163-164.

¹² Albert Camus, « L'avenir algérien », 23 juillet 1956, dans Albert Camus, *Essais*, Gallimard, Paris, 1965, p. 1875. La complexité du cas algérien, même du point de vue terminologique (fédération, confédération, autonomie), réside dans le fait que, du point de vue juridique, l'Algérie française n'était pas considérée comme une colonie mais partie intégrante de la République. Pour une analyse plus approfondie sur la thématique « Algérie et fédéralisme chez Camus », je renvoie les lecteurs à un essai de moi en cours de préparation.

¹⁰ La première paraît dans le numéro 2 de *La Revue libre* (février 1944), la seconde dans les *Cahiers de Libération* (début 1944) ; la troisième à nouveau destinée à *La Revue libre* ne peut paraître avant la Libération, le troisième numéro de la revue étant détruit avant diffusion, et elle sort dans le numéro 58 de l'hebdomadaire *Libertés* dirigé par Rimbart après la Libération ; la quatrième paraît en 1944 chez Gallimard. Albert Camus, *Lettres à un ami allemand*, éd. Gallimard, Paris, 1946.

Populaire avec le PCF, le Parti socialiste, les Radicaux et la CGT, contre la droite fascisante du Front National.

La victoire du Front Populaire en France en 1936, ouvrit une période de grande espérance pour ceux qui souhaitaient de profondes réformes démocratiques en Algérie. Camus fut parmi les initiateurs du « Manifeste des intellectuels d'Algérie en faveur du Projet Violette », qui prévoyait la concession des droits civils et politiques à une élite arabo-musulmane de quelques 60.000 personnes. Mais cette réforme, vue comme un premier pas dans « l'émancipation parlementaire intégrale des Musulmans »¹³, ne fut même pas approuvée à cause de la dure réaction de la droite et des lobbies coloniaux. Avec la chute du Front populaire disparaît également l'espérance de réformes en Algérie et le ressentiment arabe s'est coagulé alors autour de la figure de Messali Hadj qui, en 1937, a fondé le Parti du Peuple Algérien (PPA), dont le programme montrait une importante évolution politique, par rapport au populisme des débuts ; on y soutenait la nécessité de faire évoluer les rapports avec la France sous une forme fédéraliste : « Le Parti du Peuple Algérien travaillera pour l'émancipation totale de l'Algérie, sans pour cela se séparer de la France. [...] L'Algérie émancipée, en bénéficiant des libertés démocratiques qu'elle aura acquises au cours de son action, en ayant ainsi une autonomie administrative, politique, économique, s'intégrera librement dans un système français de sécurité collectif dans la Méditerranée. »¹⁴ Camus n'accepta pas par la suite la *criminalisation* de Messali Hadj de la part de l'administration et prit sa défense à son procès. Ces positions l'exposèrent à l'hérésie politique et à l'exclusion du Parti communiste. Il connaissait les militants messalistes et en 1939, à la suite des élections des 23 et 30 avril, gagnées par un candidat du PPA, il les commenta comme suit : « Pour la première fois dans l'histoire de l'Algérie, un prolétaire arabe, représentant un parti qui demande pour la colonie le statut de *dominion*, va participer aux travaux d'une assemblée officielle. »¹⁵

Son réseau de contacts parmi les militants arabes lui permit d'organiser le voyage qui l'amena à écrire le reportage « Misère de la Kabylie », publié sur *Alger républicain* entre les 5 et 15 juin. Rapportant les revendications des porte parole des communautés locales, il proposa l'extension de l'une des quelques rares réformes mises en place en 1937, qui avait permis à un certain nombre de communes de passer sous administration directe des autochtones. Il fallait accorder une autonomie administrative supplémentaire : « Ainsi se trouverait réalisée au cœur du pays kabyle une sorte de petite république fédérative inspirée des principes d'une démocratie vraiment profonde. Et une vue si lucide des choses, un bon sens si remarquable m'apparaissait, en écoutant le président des Oumalous, comme un exemple pour beaucoup de nos démocrates officiels. »¹⁶

Transformer la Kabylie en une entité autonome et fédérée avec une Algérie, à son tour fédérée à la France, afin de garantir les diversités sociales de l'Algérie, comme celle du peuple berbère, doté d'une langue et d'une culture propres, signifiait réparer un dégât du colonialisme : « Car ce statut c'est nous qui l'avons imposé aux Kabyles en arabisant leur pays par le caïdat et l'introduction de la langue arabe. Et nous sommes mal venus aujourd'hui de reprocher aux Kabyles cela même que nous leur avons imposé. »¹⁷

Le fédéralisme interne et l'occasion perdue dans l'après-guerre

En juin 1940, lorsque le régime de Vichy chercha la collaboration de Messali Hadj en lui proposant la clémence en échange de l'abandon de son intransigeance, celui-ci refusa avec indignation et se défendit à son procès en exposant sa pensée : « Nous ne voulons pas la séparation, mais une émancipation avec la France, dans le cadre de la souveraineté française. »¹⁸

En 1942, après le débarquement anglo-américain en Algérie, Ferhat Abbas présenta aux autorités alliées le « Manifeste du peuple algérien », rédigé avec Messali Hadj, qui prévoyait la fin de la colonisation et la concession d'une constitution qui garantisse : « La liberté et l'égalité absolue entre tous ses habitants sans distinction de race ou religion ; la suppression de la propriété féodale avec une grande réforme agraire ; la reconnaissance de la langue arabe comme langue officielle, au même titre que la française ; liberté de la presse et droit d'association ; l'instruction gratuite et obligatoire pour les jeunes des deux sexes. »¹⁹

Le tout dans le cadre d'une Algérie autonome et fédérée à la France. Les autorités françaises elles mêmes firent savoir qu'il s'agissait d'une bonne base de discussion et le Gouverneur Peyrouton se déclara favorable à la transformation de l'Algérie sur le modèle des *dominium* britanniques. Cela toutefois allait contre les prétentions des grands colons, qui, après de violentes pressions, le contraignirent à la démission en juin 1943. A sa place le général Catroux normalisa la situation en promettant une vague politique assimilationniste. Mais lors de la Fête du travail du 1^{er} mai 1945 des manifestations se déroulèrent dans diverses villes algériennes, les protestations continuèrent et le 8 mai, à Setif, les forces de l'ordre tirèrent sur la foule. Cela provoqua une révolte qui mena au meurtre d'une centaine de civils français et qui déclencha une dure répression se concluant par le massacre de presque vingt mille Arabes. Parmi les conséquences politiques, l'arrestation de Ferhat Abbas, de l'ouléma El Okbi et de Messali Hadj. Camus se précipita à Alger, où il trouva un cadre politique transformé. La politique de l'intégration ne suffisait plus, car « l'histoire, justement, a marché. Il y a eu la défaite et la perte du prestige français. Il y a eu le débarquement de 1942 qui a mis les Arabes au contact d'autres nations et qui a leur donné le goût de la comparaison. [...] Tout cela fait qu'un projet qui aurait été accueilli avec enthousiasme en 1936, et qui aurait arrangé bien des choses, ne rencontre plus aujourd'hui que méfiance. Nous sommes encore en retard. »²⁰

Camus définissait le mouvement apparu autour du « Manifeste du peuple algérien » comme « le plus original et le plus significatif qu'on ait vu paraître en Algérie, depuis les débuts de la conquête. »²¹ Il fallait prendre acte de « l'échec de la politique d'assimilation et la nécessité de reconnaître une nation algérienne, reliée à la France, mais munie de caractéristiques propres. [...] Cette thèse fondamentale s'accompagne de revendications sociales, qui visent toutes à faire entrer la démocratie la plus complète dans la politique arabe. »²²

Ainsi, Ferhat Abbas, fortement soutenu par Camus, dans un article apparu sur *Combat* le 26 juin 1946 : « Notre évolution ne pourra se réaliser qu'à travers un parlement algérien qui ne représente seulement la population autochtone, mais tous les habitants d'Algérie. Il n'a jamais été notre intention de créer un Etat musulman. Nous poursuivons la création d'un Etat algérien, avec

¹³ « Manifeste des intellectuels d'Algérie en faveur du projet Violette », *Jeune Méditerranée*, mai 1937, dans Albert Camus, *Essais*, Paris, Gallimard, 1965, p. 1328.

¹⁴ Claude Collot, « Le Parti du peuple algérien », dans *Revue algérienne des sciences juridiques, économiques et politiques*, vol. VIII, n° I, Alger, mars 1971, p. 149.

¹⁵ « Lettre d'Alger – Le progrès du nationalisme algérien », *Revue Méditerranéenne-Afrique du Nord*, n° I, juin 1939, dans *Œuvres complètes*, Gallimard, Paris, 2006, tome I, p. 871.

¹⁶ Albert Camus, « L'avenir politique », *Alger Républicain*, 13 juin 1939, in *Chroniques algériennes 1939-1958 - Actuelles III*, Paris, Gallimard, 2008, p. 70.

¹⁷ *Ibidem*, p. 72.

¹⁸ Ahmed Mahsas, *Le mouvement révolutionnaire en Algérie de la première guerre mondiale à 1954*, L'Harmattan, Paris, 1974, p. 159.

¹⁹ Dans, Laszlo Nagy, *La naissance et le développement du mouvement de libération nationale en Algérie (1919-1947)*, Budapest, Akademiai Kiado, 1989, p. 111.

²⁰ Albert Camus, « Le malaise politique », *Combat*, 18 mai 1945, dans *Chroniques algériennes 1939-1958 - Actuelles III*, Paris, Gallimard, 2008, p. 112.

²¹ *Ibidem*, p. 113.

²² Albert Camus, « Le Parti du manifeste », *Combat*, 20-21 mai 1945, dans *Chroniques algériennes 1939-1958 - Actuelles III*, Paris, Gallimard, 2008, p. 116-117.

droits civiques égaux pour tous, sans distinction de religion ou de race. »²³

Aux élections de juin 1946, le parti de Abbas, l'*Union Démocratique du Manifeste Algérien* (UDMA), obtint un succès triomphal qui produisit un nouvel élan réformateur. Mais les timides mesures adoptées par le Parlement français en 1947 et 1948 apparaissent comme de nouvelles modalités pour un colonialisme qui ne voulait pas changer.

Le refus d'obéir à la violence

Au début de la guerre, le FLN n'était pas très enraciné sur le territoire. Ses cadres s'étaient formés dans la clandestinité ou à l'étranger et ses méthodes violentes étaient tout autres qu'hégémoniques. Camus, bon connaisseur de la complexité de la politique algérienne, savait que les diverses tendances politiques, laïco-libérale, démocratique, communiste, socialiste, islamiste, pouvaient se résumer dans un Front unique de caractère idéologique islamo-léniniste seulement par la violence. Il chercha à développer une troisième voie au-delà de la terreur coloniale et anticoloniale et, en cela, comme nous l'avons vu, il n'était pas isolé. La France devait trouver des interlocuteurs arabes qui, à un certain moment, auraient pu être Ferhat Abbas ou Messali Hadj mais, justement, « l'erreur du gouvernement français depuis le début des événements a été de ne jamais rien distinguer, et par conséquent de ne jamais parler nettement, ce qui autorisait tous les scepticismes et toutes les surenchères dans les masses arabes. Le résultat a été de renforcer de part et d'autre les factions extrémistes et nationalistes. »²⁴

Conscient que l'ère de la colonisation était finie, Camus refusait obstinément d'obéir à la violence et à l'horreur inter-ethnique, car il était opposé à une indépendance basée sur l'identité islamo-soviétique. Il considérait comme nécessaire la constitution d'une nation algérienne fédérée à la France et fédérale en son sein qui garantisse l'égalité, le pluralisme politique et la survie de la communauté française, composée à 80 % par des classes populaires. Camus n'était donc pas un simple défenseur d'une Algérie française, il recherchait plutôt un processus différent de construction nationale, sans effusion de sang, qui sauve le *melting pot* qui, avec tous ses défauts, représentait une richesse pour le pays. Il fallait certainement réaliser des réformes structurelles, des modifications à la constitution centraliste de la France, mais « le seul régime qui, dans l'état actuel des choses, rendrait justice à toutes les parties de la population m'a longtemps paru celui de la fédération articulée sur des institutions analogues à celles qui font vivre en paix, dans la confédération helvétique, des nationalités différentes. Mais je crois qu'il faut imaginer un système encore plus original. La Suisse est composée de populations différentes qui vivent sur des territoires différents. Ses institutions visent seulement à articuler la vie politique de ses cantons. L'Algérie, au contraire, offre l'exemple rarissime de populations différentes imbriquées sur le même territoire. Ce qu'il faut associer sans fondre (puisque la fédération est d'abord l'union des différences) ce ne sont plus des territoires mais des communautés aux personnalités différentes. »²⁵

Une position que seule l'aveuglement de la France et le contexte géopolitique marqué par la guerre froide a rendu utopique. En réalité le projet fédéral ne prévoyait ni plus ni moins que la naissance d'un *commonwealth* français. Aujourd'hui, nous pouvons malheureusement seulement imaginer l'importance qu'aurait eu le fait de doter dès 1945 l'Algérie d'un parlement réellement représentatif et d'une réelle constitution démocratique et fédérale respectueuse d'un peuple ethniquement et

culturellement hétérogène. Cela aurait permis que toute évolution successive de la situation algérienne parte sur des bases constitutionnelles solides, plutôt que sur la terreur et la violence, dont le peuple algérien paie encore aujourd'hui le prix.

Un mondialiste nommé Camus

Joël LUGUEM

Responsable des Citoyens du Monde - Article publié sur le N° 4-5 -3° et 4° trimestres 2010- de *Citoyens du monde* - www.citoyensdumonde.net

En cette année camusienne (2010), où l'on a abondamment évoqué le souvenir de l'écrivain et le 50^{ème} anniversaire de sa disparition, les médias ont rarement signalé ses convictions mondialistes. Nous sommes très honorés que celui qui deviendrait prix Nobel de littérature fût un mondialiste de la première heure, l'un des premiers, en effet à avoir soutenu l'action et l'idéal de Gary Davis. Mais laissons la parole, pour raconter ces premiers jours, à un témoin qui, c'est le moins qu'on puisse dire, ne fut pas franchement favorable à l'initiative de Gary Davis...

« Un grand nombre de mouvements pacifistes naquirent ou se développèrent à ce moment là. Le plus bruyant fut celui de Gary Davis. Ce « petit homme », comme on l'appelait alors, s'installa le 14 septembre sous le péristyle de l'ONU, considéré comme terrain international ; il déclara dans des *interview* qu'il renonçait à la nationalité américaine pour devenir « citoyen du monde ». Le 22 octobre se constitua autour de lui un « conseil de solidarité » qui réunissait Breton, Camus, Mounier, Richard Wright, récemment installé à Paris ; le jour où, en novembre, Davis fit un esclandre à l'ONU Camus donna dans un café voisin une conférence de presse où il prit son parti ; Bourdet l'appuya par un éditorial et désormais *Combat* consacra chaque mois une page au mouvement pour un gouvernement mondial.

Le 3 décembre, il y eut salle Pleyel une séance où Camus, Breton, Vercors, Paulhan défendirent cette idée. Camus fut blessé que Sartre refusât d'y participer et il triomphait en nous annonçant que le *meeting* du 9 décembre avait rassemblé au Vel' d'Hiv, vingt mille personnes. Sartre s'accordait entièrement avec les communistes pour penser que l'affaire Gary Davis n'était que du vent. Cela nous faisait rire lorsque la droite accusait Davis d'être « payé par Moscou ». Son idée n'était pas neuve ; on avait beaucoup parlé depuis un an de « Fédération mondiale ». « Sa démarche n'avait non plus rien d'étonnant : l'Amérique fourmille d'excentriques inspirés qui lancent avec pompe des slogans simplistes », dans Simone de Beauvoir (Extrait de *La force des choses*). Ainsi donc, à en croire Mme. de Beauvoir, Albert Camus, André Breton, Emmanuel Mounier (le fondateur de la revue *Esprit*), l'écrivain américain Richard Wright, les résistants Vercors et Claude Bourdet n'étaient que des gogos embobinés par le slogan simpliste d'un excentrique inspiré... ; « inspiré » au sens d'« illuminé » évidemment. Ben dis donc...

On serait curieux de savoir ce que la compagne de Jean-Paul Sartre a pensé quand la liste de ces esprits crédules s'est considérablement allongée et que, parmi tous ces nouveaux gogos figuraient : Lord Bertrand Russell, philosophe et mathématicien, Prix Nobel de littérature en 1949, Lord Boyd Orr, premier directeur de la F.A.O et prix Nobel de la Paix en 1949, Linus Pauling, Prix Nobel de chimie en 1954 et Prix Nobel de la Paix en 1962, Shinzo Hamai, qui fut maire d'Hiroshima²⁶, le biologiste et écrivain Jean Rostand, Josué de Castro, ancien Président du Conseil de la F.A.O, l'ancien résistant Emmanuel d'Astier de la Vigerie, l'homme politique Robert Buron, le pasteur Georges Casalis (co-fondateur de la Cimade), l'agronome René Dumont, le philosophe Jacques Ellul, le Général Germain Jousse, le Dr. Alexandre Minkowski, le

²³ Dans Jean Robert Henry-Claude Collot, *Le mouvement national algérien. Textes 1912-1954*, Paris, L'Harmattan, 1978, p. 224.

²⁴ Albert Camus, « Algérie 1958 », dans *Chroniques algériennes 1939-1958 - Actuelles III*, Paris, Gallimard, 2008, p. 204.

²⁵ Albert Camus, « L'Algérie nouvelle », in *Actuelles III. Chroniques algériennes 1939-1958*, dans Albert Camus, *Œuvres complètes IV - 1957-1959*, Paris, Gallimard, 2008, pp. 391-392.

²⁶ « Personnellement je n'étais pas -je n'ai jamais été- sensible au danger atomique ; mais il effrayait beaucoup de gens » écrit Simone de Beauvoir dans *La force des choses*.

professeur de droit Paul de la Pradelle, Paul-Emile Victor, la Dr. Lagroua Weill-Halle, fondatrice du *planning* familial, le Père Joseph Wresinski, fondateur d'ATD Quart-monde, les écrivains Hervé Bazin, Roger Ikor et Jules Romains, le dramaturge François Billeldoux, les journalistes de radio Frédéric Pottecher et Clara Candiani, les scientifiques Théodore Monod et Henri Laborit mais aussi le pape Jean XXIII, le violoniste Yehudi Menuhin, Teilhard de Chardin et bien sûr Einstein, les économistes Jacques Duboin et J. K. Galbraith, le professeur Alfred Kastler, Prix Nobel de physique en 1966, l'auteur et chanteur Jean-Roger Caussimon, le comédien Claude Piéplu, l'avocat Jean-Jacques de Felice etc, etc, etc. Autant de gogos auxquels succèdent aujourd'hui d'autres esprits aussi crédules tels que : Hubert Reeves, Albert Jacquard, Edgar Morin, Mgr. Gaillet, Jacques Testart, Yves Coppens, Georges Moustaki, Mylène Demongeot, Pierre Barouh, Manu Dibango, Annie Ernaux, Michael Lonsdale, Marcel Amont, Julos Beaucarne, Gilbert Laffaille, Jacques Yvart, Catherine Ribeiro, Leny Escudero, Francesca Solleville, Jean-François Stévenin, Karim Kacel, Jean-Michel Ribes, etc, etc, etc.

Bref, c'est une évidence, il y a dans la mouvance mondialiste des gogos à gogo !...

Quant à Gary Davis, il n'a jamais prétendu que son idée était neuve : Socrate, Érasme, Cyrano de Bergerac, l'Américain Thomas Paine, Montesquieu, l'écrivain indien Rabindranath Tagore, Anatole France, Gottfried Leibniz (1646-1716), le philosophe indien Sri Aurobindo, Victor Hugo, pour ne citer qu'eux, s'étaient déjà déclarés citoyens du monde ou avaient développé une vision mondialiste de l'organisation de la vie des peuples sur la Terre.

Bien des « excentriques inspirés » avaient ainsi précédé celui qui, en 1948, se déclara à son tour « citoyen du monde ». Connue comme étant une intellectuelle de haut niveau, l'auteure de *La force des choses* semblait pourtant ne pas le savoir. Albert Camus, lui, le savait-il ? Nul ne sait s'il le savait. Quoi qu'il en soit l'auteur de *La Peste* eut l'humanité et la sagesse de ne pas traiter par le mépris les actes et les déclarations d'un jeune pilote de guerre américain traumatisé par les bombardements qu'il avait dû effectuer quelques années plus tôt sur les populations civiles d'Allemagne ; et mieux encore : il eut l'intelligence de prendre ces actes et déclarations en considération.

Aujourd'hui, avec le recul, on peut le constater : c'est à lui, Albert Camus, que l'avenir a donné raison.

Focus

Printemps arabe, Union européenne, Moyen-Orient, paix, intégration régionale...

Un discours politique renouvelé

Joseph YACOB

Professeur de sciences politiques à l'Université catholique de Lyon (Institut des droits de l'homme) - Spécialiste des minorités dans le monde, des peuples autochtones et des chrétiens d'Orient - Auteur, entre autres, de, *Fièvre démocratique et ferveur fondamentaliste. Dominantes du XXI^{ème} siècle*, Ed. du Cerf, 2008.

Article publié initialement dans *La Croix* du 4 mars 2011

Les transformations majeures (Tunisie, Egypte, Libye, Yémen, Bahreïn, Irak ...) que connaît le monde arabe impliquent un changement total dans la manière dont ce monde a été perçu, analysé et traité.

En effet, nous assistons à l'émergence d'un nouveau discours politique arabe basé sur le peuple souverain et sa volonté générale de décision, sans ingérence extérieure, le principe d'une citoyenneté commune par delà les appartenances particulières

(confessionnelles et ethniques), couplée cette fois avec un Etat de droit, la démocratie, les libertés publiques, l'égalité et non discrimination, la notion de dignité, la conscience des droits individuels et la justice sociale.

Au niveau des idées, une philosophie politique du droit est en train de faire son apparition, qui introduit et combine un droit positif dûment agréé, fixé et affirmé démocratiquement par la société et les représentants du peuple, avec les principes d'un droit naturel inhérent à l'homme dans son humanité, au-delà des contingences, ce qui est, en soi, une nouveauté. En cela, ce discours est humaniste et universel, et créateur d'une dynamique populaire.

Si cette évolution dans la pensée politique est sans précédent, il faut dire que durant les deux dernières décennies, les peuples arabes, grâce à des espaces conquis bravant les Etats étaient entrés dans une période d'enfance de la démocratie politique et sociale, qui a maintenant émergé et se traduit dans les faits.

Que s'est-il passé ces derniers temps et en quoi cela peut nous aider à mieux comprendre ces changements ?

En effet, durant les dernières années l'accès à l'information a été un phénomène unique. Les rencontres s'étaient multipliées sur la nécessité des réformes politiques qui furent largement répercutées par les médias et les chaînes satellitaires comme *Al Jazeera* (elle-même véhicule de démocratie), et qui ont, ainsi introduit les valeurs et les règles de la démocratie et les ont insérées dans les moeurs. On a assisté à des débats très larges sur le contenu de la démocratie, la laïcité, la nature et les fonctions d'un Etat civique et moderne, la nécessité d'un pacte social conclu entre gouvernants et gouvernés, la séparation des pouvoirs, la citoyenneté, le statut et le rôle de la société civile, celui de la femme, la nécessité d'une lecture et interprétation moderne de la charia, l'autonomie des choses terrestres, le droit à la différence et la condamnation de l'exclusion, l'indépendance de la justice. On s'est dit favorable à la démocratie et aux règles du jeu politique, soucieux d'une Constitution qui limite les pouvoirs des gouvernants et garantit les droits fondamentaux des citoyens individuels et collectifs, et le respect des droits des minorités ethniques, culturelles et religieuses au sein d'une entité nationale arabe.

Ce faisant, le monde arabe renoue avec la pensée humaniste et progressiste et les tentatives de sécularisation qui ont émaillé son histoire. Ajoutons que ce monde a toujours connu des mouvements nationalistes, rationalistes et religieux (musulmans et chrétiens) qui ont prôné l'affranchissement de la servitude et la libération. Et les Révolutions en cours s'inscrivent naturellement et en toute logique dans cette lignée.

A présent, les peuples attendent la suite. Les enjeux sont de taille et l'impact sera grand sur la façon dont le monde arabe repensera le nationalisme, reformera son corpus constitutionnel, amendera sa législation, traitera son passé, révisera ses manuels d'enseignement de l'histoire et de la religion, pour introduire le pluralisme politique et culturel et valoriser ses minorités ethniques, linguistiques et religieuses.

Le printemps de la démocratie dans le monde arabe

Lucio LEVI

Président du MFE italien, membre du Comité fédéral de l'UEF et du Bureau exécutif du WFM, Directeur de *The Federalist debate* - Turin

Traduit de l'italien par Jean-François BILLION - Lyon

Après la chute des régimes fascistes dans l'Europe méditerranéenne, en Amérique latine et en Asie et des régimes communistes, dans la région qui durant 50 ans a été assujettie à la domination de l'Union soviétique, le moment est maintenant venu du réveil des peuples arabes. Ce que Huntington a nommé la « troisième vague » du processus de démocratisation, commencée en 1974 avec la Révolution portugaise, n'est donc pas achevée.

Les gouvernements de l'Union européenne (UE) et des Etats-Unis ont été pris de surprise par le mouvement spontané des masses populaires qui ont envahi les places des villes de l'Afrique du nord et du Moyen-orient. Au nom de la stabilité internationale ils ont appuyé jusqu'à l'ultime instant les vieux et croulants régimes oppressifs et corrompus de Tunisie et d'Egypte et en ont accueilli la chute avec déception. Les gouvernements de l'UE, et pour le coup également le Parlement européen, n'ont pas trouvé de mots ni formulé de propositions politiques pour intervenir sur le grand mouvement de libération en cours. Le système international, avec le déclin de l'influence des Etats-Unis et l'absence de l'Europe, ne semble pas avoir les ressources économiques ni de pouvoir, ni de vision politique, pour influencer de manière positive sur les événements en cours et pour aider et orienter la transition vers la démocratie.

Il est décourageant d'observer comment les dirigeants européens perçoivent le mouvement des peuples qui veulent se libérer de l'oppression de leurs gouvernants seulement en termes de sécurité et proposent seulement d'envoyer des policiers afin de défendre les côtes. Est-ce là l'Europe que nous voulons ? L'Europe forteresse qui se referme sur elle-même, qui montre le visage odieux de la xénophobie, qui exclut la Turquie car elle est de religion islamique, qui au nom de la religion chrétienne présente son Dieu sous les traits de l'homme occidental. Le projet de l'Union pour la Méditerranée (2008) a échoué. La réunion des gouvernements de cette association, prévue pour décembre passé, ne s'est pas tenue. La zone de libre-échange projetée pour 2010 ne s'est pas réalisée, les gouvernements européens n'ont pas non plus honoré leur engagement de suspendre la coopération économique avec les pays de la rive sud de la mer Méditerranée qui ne respectent pas les droits de l'homme.

On remarquera que le schéma de l'élargissement, adopté pour les pays de l'Europe centrale et orientale, et de leur insertion dans l'UE, ne peut pas être reproduit pour l'Afrique du nord et le Moyen-orient. Cette région est le siège d'une organisation internationale - la Ligue arabe-, qui est le vecteur potentiel d'un processus d'intégration régionale, qui devrait également inclure Israël. Malheureusement, l'intégration est encore à venir. Si nous considérons le Maghreb, seulement 1 à 2 % du commerce extérieur des pays concernés se déroule à l'intérieur de la région. Et pourtant, la Commission des Nations unies pour l'Afrique évalue que l'intégration économique du Maghreb permettrait d'augmenter de 5 % le PIB régional. L'UE, qui a continué à maintenir des rapports bilatéraux avec l'Afrique du nord, aurait pu encourager l'intégration régionale, comme l'ont fait les Etats-Unis avec l'Europe quand ils ont lancé le Plan Marshall, en conditionnant l'affectation des aides à la formulation d'un plan de reconstruction concerté en commun.

L'épouvantail de l'extrémisme islamique, agité par les gouvernements de l'Occident pour justifier leur soutien à des régimes autoritaires, appartient à une logique du passé qui ne tient pas compte du développement économique, de la modernisation sociale et de la sécularisation en cours dans la région. La diffusion de l'instruction, surtout parmi les jeunes générations, et la diminution du taux de natalité, qui est une conséquence de l'instruction croissante des femmes, ont rapproché ces populations des valeurs de liberté et d'égalité typiques des sociétés plus développées. Telles sont les conditions objectives qui ont fait émerger une société civile et le pluralisme. Le fondamentalisme islamique est un courant réactionnaire qui veut s'opposer à cette évolution. Et en effet cette opposition semble le perdant principal de la révolution en cours. A l'avant-garde du mouvement se trouvent les jeunes qui, malgré leur bon niveau d'instruction, sont pénalisés par leur mise à l'écart du marché du travail. Ils ont utilisé les nouveaux moyens de communication aux fins de mobilisation, en se substituant aux partis et aux autres organisations de la politique traditionnelle. Ce qui frappe dans ce mouvement c'est l'absence de *leaders* au sens traditionnel de ce mot. La figure de *leader* des temps nouveaux est l'égyptien Wael Ghonim, un employé de Google.

Les dimensions inattendues de la révolution montrent que la mutation économique et sociale qui s'est développée sur la vague de la mondialisation, requiert impérativement des changements politiques et institutionnels. C'est là le mystère que la « courte vue » des élites occidentales n'a pas su pénétrer. Ce n'était pas un mystère pour Olivier Todd, qui, il y a dix ans, (dans son livre, *Après l'empire*) avait diagnostiqué le passage du monde islamique à la modernité et prévu le changement institutionnel.

Il faut noter que les maillons faibles du monde arabe, là où a commencé l'effondrement des vieux régimes -la Tunisie et l'Egypte- sont des pays privés de pétrole. Au contraire les pays producteurs de pétrole ont les ressources pour promouvoir un consensus grâce à la fourniture de services gratuits à la population (eau, électricité, instruction, etc.). Et de fait, ces derniers pays ont montré une résistance plus grande à la contagion du mouvement révolutionnaire.

Les forces armées tunisiennes et égyptiennes ont le mérite d'avoir favorisé la chute de la dictature sans bain de sang, ce qui a par contre été le cas en Lybie. L'immense place Tahrir du Caire, où s'est réunie la foule qui a déterminé la chute de Moubarak, n'a pas été une nouvelle place Tiananmen. Il faut noter que les militaires ont eu un rôle progressiste dans d'autres occasions, à commencer par le coup d'Etat de Nasser, qui en 1952 avait déposé le roi Farouk. Quand, après la révolution khomeiniste en Iran (1979), les élections ouvrirent la voie à l'affirmation des principes de la république islamique, d'abord en Turquie puis en Algérie, ce furent encore les militaires qui empêchèrent l'affirmation de l'intégrisme islamique. Dans tout le monde arabe les forces armées sont la seule structure qui puisse guider la transition vers la démocratie, avec tous les risques que cela comporte. Pour de nombreuses années le risque pèsera sur les peuples arabes que la démocratie puisse se réduire à une institution de façade et que le pouvoir reste entre les mains des généraux, comme le montre le cas du Pakistan. D'autre part, il faut souligner que, si les militaires turcs ont dû céder le pouvoir, cela est dû aux pressions que l'UE a exercées au cours des négociations pour l'adhésion de la Turquie.

Les exemples rappelés ci-dessus prouvent que les élections sont une condition nécessaire, mais pas suffisante, de la démocratie. La transition démocratique sera un cheminement long et semé d'embûches. Une si longue période de gouvernements autoritaires a détruit les structures associatives essentielles (ou n'a pas permis leur formation) pour que les élections puissent ouvrir la voie à un gouvernement démocratique : partis politiques, syndicats indépendants, associations de la société civile. La transition sera un succès seulement si des normes constitutionnelles sont élaborées, qui assurent la formation d'un espace public dans lequel le débat politique et la sélection des *leaders* puissent se dérouler de manière libre et transparente.

C'est sur ces bases que pourrait resurgir le panarabisme sur l'exemple de la solidarité entre les peuples qui ont choisi la liberté et qui veulent la défendre en mettant en place des institutions communes et en développant un processus fédératif au sein de la Ligue arabe. Mais le succès de la marche de ces pays vers la démocratie dépendra largement de l'ordre international et en particulier de l'influence de l'Europe, à qui l'histoire et la situation géographique assignent une responsabilité spécifique, une Europe qui se dote de pouvoirs fédéraux en politique extérieure et de sécurité et qui devienne capable de s'exprimer d'une seule voix. L'Europe devrait assurer les deux conditions extérieures de ce processus de démocratisation. En premier lieu, l'Union européenne (UE) devrait promouvoir un plan de développement pour la région tout entière. La provenance des aides ne serait pas indifférente. Au cas où l'initiative pour le développement des pays de la Méditerranée vienne de l'UE elle donnerait une impulsion à leur démocratisation. Au cas où ces aides proviendraient de Chine ou d'Arabie saoudite, elles n'auraient pas la même valeur ajoutée. Nous devons rappeler que Spinelli, en 1978, à la veille de la première élection au suffrage universel du Parlement européen, avait proposé dans son ouvrage *PCI, che fare ?* (PCI, que faire ?) un plan de ce type. Dans cette perspective, il deviendrait possible

de soustraire les revenus de la rente pétrolière au circuit de la finance spéculative pour les orienter vers des investissements dans la région, par exemple la construction de grands ouvrages d'infrastructures. En deuxième lieu, l'UE devrait garantir la paix dans la Méditerranée, à commencer par le début de solution du conflit israélo-palestinien, qu'il n'est désormais plus possible d'attendre des Etats-Unis.

« Backchich » de l'Europe pour la démocratie arabe ?

Ou comment soutenir réellement une transition historique

Schams EL-GHONEIMI

Franco-égyptien, ancien Président des Jeunes Européens Sciences Po Paris, travaille actuellement dans les relations entre l'Union européenne et le monde arabe pour la Sous-commission des Droits de l'homme du Parlement européen

Voici un *backchich* pour votre révolution démocratique : quelques millions et des déclarations, sinon débrouillez vous. Les Européens sont d'accord pour apporter tout leur soutien moral aux *chababs*, aux jeunes Arabes qui se battent pour la démocratie, mais rien qui ne soit à la hauteur des enjeux immenses qui se jouent cette année pour, peut être, le siècle à venir.

La faute aux finances publiques ? La faute à l'absence de vision et d'ambition européenne pour le monde arabe. Méditerranéens du Nord, les enjeux sont historiques : réveillons nous !

Backchich à la Tunisie: plus 7 % d'aide ...

L'Union européenne (UE) aide certes à préparer les élections, à soutenir la société civile, à réformer la justice : elle a par exemple augmenté de 17 millions d'euros son aide à la Tunisie pour 2011-2013 -en plus de 240 millions d'euros initialement prévus. Mais la situation politique et économique nécessite un soutien bien plus fort à la « transition démocratique ».

Pourquoi ? Imaginons simplement l'impact d'un monde arabe démocratique sur la Méditerranée, sur le conflit du Proche Orient, ou sur l'avancement de la démocratie et des Droits de l'homme dans le monde... Les jeunes Européens doivent entendre les jeunes Arabes et les suivre dans leurs rêves de liberté, oublier ce que leurs parents ont fait et parier sur ce monde arabe qui a tout l'avenir devant lui.

Or avant de rêver davantage, comprenons que la transition a bien plus de chance de réussir si la situation économique lui est favorable. Si croissance il y a et que celle-ci est riche en emplois, les gens penseront davantage aux élections non pas comme un défouloir mais comme un engagement réfléchi dans un système qui leur inspire confiance. Les électeurs pensent différemment lorsqu'ils n'ont plus de salaire depuis des mois. La détérioration des finances des ménages est inquiétante, et les discours populistes sont souvent plus rassurants que les autres, en apparence...

Ainsi un constat s'impose : la situation économique n'est pas favorable. Malgré les subventions, la moitié des dépenses des Egyptiens sont happées par l'alimentation. Premiers importateurs de blé au monde, directement touchés par l'envolée des prix (+ 70 % depuis juillet 2010 pour le blé, selon le FMI), c'est autant de budget en moins pour acheter des livres. Quand au tourisme, il emploie directement plus de 10 % de la population active, comme en Tunisie. Les Européens ont déserté. Pourtant le soleil brille autant qu'avant, seuls les sourires ont changé : ils reflètent à présent la fierté et l'espoir de tout un peuple.

Les enjeux ? La démocratie, les droits de l'Homme, l'Etat de droit

La démocratie arabe est fragile, elle vient de naître. Quarante millions de jeunes Egyptiens n'ont jamais connu d'autres dirigeants que Moubarak. Les plus âgés ont la chance d'avoir connu trois dictateurs et l'occupation britannique. Tous, pour la première fois, auront bientôt des élections « libres ». Le suffrage universel a été si longtemps contourné et méprisé qu'il faut s'approprier les bases d'une culture du pluralisme, de la responsabilisation des gouvernants, de la complémentarité et de l'indépendance des pouvoirs exécutifs, législatifs, judiciaires et même médiatiques. Jamais les programmes d'éducation tunisiens, égyptiens ou lybiens n'ont pu approfondir ces notions, fondamentales à la démocratie.

C'est pourquoi si nous pouvons relever la tête avec fierté, nous devons aussi la garder froide. Si dans cinq ans les jeunes diplômés chômeurs de Sidi Bouzid se disent « on vivait mieux avant la démocratie », cette incroyable dynamique s'essouffera. Ils connaîtront la désillusion. Quelle sera l'amplitude de cette dernière ? Un coup trop dur aux progressistes du monde arabe, qui reprennent voix depuis quelques semaines, serait une perte pour tous.

Deux propositions pour la démocratie : mobilité et commerce

Repensons ensemble notre politique migratoire et commerciale si l'on veut véritablement soutenir et *partager* la démocratie. Notre vieux continent doit accueillir les jeunes étudiants et travailleurs du monde arabe, dans l'intérêt des deux rives. La valeur ajoutée de la coopération culturelle et académique n'a jamais été si grande. Notre modèle social européen est mis en danger par une réduction constante de sa population active, le marché du travail au Sud doit se désengorger, les transferts de revenus des familles émigrées en Europe n'appellent qu'à être augmentés. Nous devons voir les étudiants et les jeunes immigrés comme une richesse.

Par ailleurs, nos fruits et légumes peuvent être moins chers et aussi bons si nous nous ouvrons davantage aux produits sud-méditerranéens : les tomates tunisiennes sont délicieuses ! Lorsqu'un agriculteur tunisien produit les mêmes tomates que son voisin italien, il ne peut cependant les vendre aux Européens au même prix et en même quantité car il sera taxé à l'import et soumis aux quotas, sans parler de l'aide budgétaire dont bénéficient déjà les agriculteurs européens. Or les revenus engendrés par la vente de ces tomates représentent en proportion bien plus d'argent et d'emplois pour le Tunisien que pour l'Italien. L'UE, première puissance commerciale du monde, peut soutenir l'emploi au Sud : elle doit accepter d'ouvrir davantage son marché à son voisinage. Cependant, malgré nos excuses concernant nos « erreurs de jugements », les restrictions commerciales et migratoires restent les mêmes. En pleine crise économique notre fragile rive sud s'engouffre ainsi dans les dédales d'un débat démocratique naissant sous un chômage de masse et une inflation destructrice pour les couches modestes.

Il n'est pas trop tard pour agir. Ecoutons les jeunes *chababs* de l'autre côté de la « mer au milieu des terres », soyons humbles mais ambitieux. « *Horreya !* », la liberté criée de la corniche d'Alexandrie à l'Avenue Bourguiba en passant par les côtes de Benghazi, cette détermination du jeune peuple arabe pour des valeurs que l'Occident prétendait n'être que les siennes, l'Europe des Droits de l'homme doit la soutenir coûte que coûte.

« Faites comme eux, abonnez vous ! »



Libye

Quelques questions et une suggestion

(...) L'intervention en Libye décidée par le Conseil de Sécurité marque un progrès vers cette gouvernance mondiale sans laquelle l'avenir de la civilisation, sinon de l'espèce humaine, ne saurait être à long terme garanti. Elle n'en pose pas moins de sérieuses questions.

- Comment ne pas éprouver un malaise face au poids des deux mesures ? Pourquoi les révoltés de Bahreïn n'ont-ils pas droit à la même protection que ceux de Libye ? On connaît la réponse : l'Arabie saoudite et son pétrole pèsent trop lourd.
- Que reste-t-il de la politique étrangère et de sécurité commune après l'abstention de l'Allemagne ? Alain Juppé, dont on s'accorde à reconnaître les mérites et une autorité personnelle qui manquait à la plupart de ses prédécesseurs, a-t-il déployé tous les efforts possibles pour éviter ce très grave échec de l'Europe organisée ?

Cette affaire montre la nécessité d'une réflexion sur la conciliation nécessaire des politiques nationales et de celle de l'Union. Ne pourrait-on admettre la possibilité de décisions majoritaires permettant une action de l'Union en tant que telle, tout en permettant aux Etats minoritaires de ne pas y prendre part, en tout ou en partie ?

Robert TOULEMON (extrait de son blog)

L'origine et la formation d'une Union arabe

Hazem HANAFI

Chercheur à la Arab Foundation for Federal Studies, MA en Comparative Federalism, University of Kent
Article publié en commun avec The Federalist Debate - Turin

Traduit de l'anglais par Joseph MONTCHAMP - Lyon

Comment et pourquoi une Union fédérale arabe pourrait-elle se mettre en place ? La question est importante car elle nous amène à examiner l'origine et la formation de cette union fédérale et l'impact qu'elle aurait sur son futur développement.

Dicey, un sévère critique du fédéralisme, à cause de sa faiblesse, son conservatisme et son légalisme, a cependant un concept clé qui pourrait convenir dans le contexte arabe. Il avance deux conditions pour le développement d'une fédération : « un ensemble de pays... si étroitement liés par leur situation, l'histoire, la race, ou tout élément de ce genre, pour être capables de fournir à leurs habitants une impression de nationalité commune... (et) l'existence d'un état particulier entre les habitants... ils doivent désirer l'union et ne pas désirer l'unité ».²⁷

Bien qu'il ne s'étende pas beaucoup sur ces deux conditions, Dicey reconnaît que cette « étroite connection » entre les Etats inclut, en plus des points ci-dessus, au préalable, une alliance politique souple ou une règle commune assez générale, et que la fédération n'est que la maturation d'une telle alliance.²⁸

Kenneth Wheare, suivait la même tradition mais il lui accordait plus de structure et de détail, Un gouvernement fédéral est approprié

pour un groupe de pays ou de communautés « si en même temps ils désirent être unis sous un seul et même gouvernement général indépendamment pour certains buts, et, être organisés en gouvernements régionaux pour d'autres buts ». Ou, pour le dire en d'autres mots, s'ils désirent être unis, mais pas unitaires.²⁹ Wheare faisait la différence entre le désir d'union et la capacité à l'obtenir et, par ses études comparatives de quatre fédérations établies depuis plus longtemps (Etats-Unis, Canada, Suisse et Australie) il identifiait sept conditions comme motifs d'union.³⁰ La langue, la race, la religion et la nationalité n'étaient pas des conditions indispensables.

Watts après avoir examiné six nouvelles fédérations (Inde, Malaisie, Nigéria, Pakistan, Rhodésie et Nyasaland, les Antilles - West Indies) avait porté à onze les motifs d'union, et ces motifs pouvaient aussi servir pour l'autonomie régionale.³¹ Un de ses arguments était que l'absence de capacité pour l'union - une condition présentée par Wheare - n'empêchait pas les nouvelles fédérations d'être viables.

Comme je l'ai montré dans une étude précédente, le nationalisme arabe, en utilisant un langage et une logique similaires, soulignait les motifs d'union mais ignorait les motifs d'autonomie. Ces derniers étaient comme des réminiscences de vieilles identités qui seraient remplacées par la modernisation : c'était des instruments utilisés par le colonialisme pour diviser et affaiblir les Arabes, ou bien c'était une fausse identité que l'éducation ferait disparaître. Les nationalistes arabes voyaient les motifs d'autonomie comme des obstacles devant être surmontés et non pas institutionnalisés. S'ils les avaient examinés en utilisant des « lunettes fédérales » ils les auraient acceptés et leur auraient donné une expression politique. Une raison pour laquelle les nationalistes arabes adoptèrent cette position pourrait provenir du fait qu'ils reconnaissaient que ce fut le nationalisme, en particulier le réveil de l'Arabisme et de la révolte arabe de 1916, qui joua le rôle principal dans le démembrement de l'Empire ottoman. Ce que les Arabes avaient fait aux Ottomans ne devait pas être fait aux Arabes.

Avec cette insistance sur les motifs de l'union il était facile pour les Arabes de confondre union et unité, et avec l'incapacité de réaliser l'unité, l'union était également oubliée. Une distinction entre ces deux termes est essentielle. D'après l'expression de Dicey : « un gouvernement fédéral aura des difficultés à se former, à moins que de nombreux habitants des différents Etats ne se sentent plus forts dans leur allégeance, ou fidélité à leur propre Etat qu'à l'Etat fédéral représenté par le gouvernement commun ». Tandis que les nationalistes arabes verraient sûrement cela comme un obstacle à l'unité, les fédéralistes le verraient comme un préalable nécessaire à l'union.

Cependant cette existence simultanée de motifs en faveur de l'union et pour l'autonomie régionale ne suffit pas. Ce qui est plus important, d'après Wheare et Watts, c'est l'équilibre relatif ou la stabilité entre ces motifs pour donner tout son sens à une fédération. King met en garde, également, envers l'idée « d'équilibre » parce qu'un équilibre parfait entre des forces opposées signifierait l'immobilité.

L'histoire montre que le monde arabe, en fait, avait vécu cette « dualité » de motifs la plupart du temps en dépit du fait que l'un était souligné et l'autre discrédité. C'est la montée de l'Islam qui a donné aux Arabes un véritable sens de l'unification politique sous

²⁷ Dicey, *Introduction to the Study of the Law of the Constitution*, p. 75.

²⁸ Ceci a été le modèle dominant sur la formation des fédérations auquel s'applique l'accord de Riker et qu'Alfred Stepan appelle « se réunir », pour le différencier d'un modèle plus récent de formation des fédérations par dévolution, appelé « rester ensemble » ; pour plus de détails, voir Alfred Stepan, « Federalism and Democracy: beyond the U.S. model », dans, *Journal of Democracy*, Vol. 10, n° 4, octobre 1999, pp. 19-33.

²⁹ Kenneth Wheare, *Federal Government*, éd. Oxford University Press, Londres, 1963, p. 36.

³⁰ Wheare, *op. cit.*, pp. 37-40 ; ce sont : l'insécurité militaire et la défense commune, l'indépendance à l'égard des puissances étrangères, l'avantage économique, une lâche association politique antérieure, la proximité géographique, une similitude entre les institutions politiques et une direction politique adéquate au bon moment.

³¹ Ronald Watts, *New Federations: Experiments in the Commonwealth*, éd. Oxford University Press, Oxford, 1966, pp. 41-90.

une bannière religieuse, le Califat. Le Califat de 632 à 1924³², et pendant cette longue période, il passa par différentes étapes de fonction et d'étendue, il changea de capitale³³ et même de langues³⁴, mais encore plus important, il connut des changements dans sa structure de pouvoir et sa source de légitimité.³⁵

Ce qui nous intéresse particulièrement ici, ce sont les relations entre la province et le centre. Dans la phase primitive du système, le Califat était fort et bénéficiait d'un contrôle direct sur le peuple parce que son territoire était limité. Un Arabe, dans ce contexte, vivait sous le contrôle direct du centre. Néanmoins, l'extension de la loi musulmane et l'acquisition de vastes territoires rendit nécessaire la délégation d'autorité pour le Golfe à un gouverneur. A l'origine, le Calife nommait le gouverneur mais, plus tard, le gouverneur s'arrogea sa position grâce à sa propre puissance militaire. Il régnait au nom du Calife, il assurait l'application de la Charia et administrait les affaires civiles courantes. En retour, le Calife reconnaissait l'autorité du gouverneur / ou du Sultan, comme légitime et faisait appel à lui pour une assistance militaire en cas de besoin.³⁶ Un Arabe était donc soumis à l'autorité directe d'un gouverneur régional et à l'autorité indirecte d'un Calife. Il était donc assujéti à une double autorité mais à des degrés nettement différents.

Quand on considère que les deux, le Califat et le Sultanat, existèrent en même temps, pendant des siècles, il n'est pas difficile de démontrer que les deux traditions de centralisme et de régionalisme co-existaient dans le monde arabe dans une perspective historique. Parfois il y eut trois Califats concurrents mais contemporains dans le monde arabo-islamique et dans chacun d'eux différents Sultanats puissants existaient. Si nous considérons, à ce moment là, la dimension territoriale d'un petit Califat, un individu vivant dans la cité du Calife était sous un contrôle central direct, tandis qu'une autre personne du même Califat vivant dans une ville différente, sous un Sultan, se trouvait sous le contrôle régional direct. Lorsque le Califat était fort, l'Etat était centralisé ; quand il était faible le pouvoir réel était dans les mains des gouverneurs régionaux et il était, ainsi, effectivement décentralisé. Le résultat s'est traduit par des frontières vagues et mal définies avec des identités confuses et imbriquées et des centres de pouvoir multiples.

Le Système Millet de l'Empire ottoman était le système le plus proche, dans le monde arabe, d'un fédéralisme non-territorial. Le système accordait aux minorités (religieuses et non-religieuses) une liberté considérable dans la conduite de leurs affaires, y compris la religion, le culte, l'éducation et la langue, le mode de vie, les services sociaux, les taxes et les cours de justice dans la vie familiale et les affaires civiles, comme le mariage, le divorce et l'héritage. Ils choisissaient aussi leurs *leaders* qui les représentaient au niveau de l'Etat et négociaient pour eux. Sauf pour un petit nombre de fonctions centrales, qui concernaient l'Etat dans son ensemble, comme la sécurité et les impôts d'Etat, ces communautés pouvaient conduire elles-mêmes leurs propres affaires, pourvu qu'elles ne remettent pas en cause l'autorité de l'Etat lui-même.

Avec la chute de l'Empire ottoman, après la première guerre

mondiale, puis la décolonisation des années 1950-1960, l'Etat-nation occupa la scène et émergea comme acteur politique principal. Dans quelques pays, par exemple l'Egypte, le sentiment nationaliste était bien développé, mais dans la plupart des cas, l'Etat-nation était un phénomène tout-à-fait nouveau, une nouvelle réalité. Cependant, la construction de l'Etat-nation était mise en cause de l'intérieur³⁷ par des identités préexistantes, tribales, féodales, religieuses et locales, ou par des dilemmes de sécurité régionale et des pressions internationales extérieures.³⁸ En dépit d'une construction nationale faible, la construction des Etats bénéficia de ces tensions et pressions. Le conflit entre Israël et les Arabes, et d'autres dilemmes régionaux concernant la sécurité ont été utilisés pour soutenir la survie et le développement des Etats. De plus, les régimes militaires, souvent avec des idéologies socialistes, ont favorisé le développement des Etats. Le résultat, c'est que l'Etat est devenu fort en termes de « sécurité » mais dans de nombreux autres domaines, il a été incapable d'étendre son autorité à l'intérieur de ses territoires. Le déroulement de la crise concernant la légitimité des Etats s'est encore accéléré à cause de la mauvaise administration et d'une mauvaise gouvernance en termes de représentation et de responsabilité.

Pouvons nous parler d'une « tradition arabe du fédéralisme » ? Est-il possible d'établir un fil continu de « dualité » ou de multiplicité à l'intérieur du Califat, du Sultanat, du Système de Millet, avec une balance qui va et vient du centralisme au régionalisme, avec des identités multiples qui peuvent se recouvrir et un Etat-nation faible ? D'après Riker, « le fédéralisme est la principale alternative à l'empire comme technique d'agrégation de vastes zones sous un seul gouvernement.³⁹ Si les Arabes ont vécu dans une sorte d'« Empire » la majeure partie du temps, jusqu'au début du 20^{ème} siècle, ne pouvons-nous pas conclure que les Arabes ont vécu à l'ombre du fédéralisme sans même le réaliser ? Qu'une tradition arabe du fédéralisme existe réellement, ou qu'il y ait seulement là une interprétation de la remarque de Forsyth que le fédéralisme « avec un effort suffisant peut être détecté presque partout »⁴⁰, est une question ouverte au débat et à une analyse ultérieure.

Si la réponse à certaines des questions ci-dessus est positive, alors notre attention pourrait se concentrer sur la formation d'une union fédérale arabe. Comment pourrait-elle se constituer ? Dans le contexte arabe, le modèle de construction fédérale de Riker serait la façon la plus plausible.⁴¹ Comme l'Etat reste le principal acteur politique, à la fois le développement et les conditions militaires exposées par Riker peuvent s'appliquer. Dans la littérature du nationalisme arabe, il y a un débat sur les lieux où la condition de son développement pourrait trouver son origine avec la Syrie et l'Irak et l'Egypte comme principaux candidats, ce qui reflète la rivalité historique entre les civilisations du Nil et de la Mésopotamie.⁴² Les autres pays arabes sont plus faibles et n'ont pas été traditionnellement expansionnistes, ils représentaient les Etats qui recevaient la proposition.

A ce niveau, il est possible d'arriver à quelques caractéristiques

³² 30 ans sous les Quatre Califes Guides, 90 ans sous les Umayyades, plus de 500 ans sous les Abbasides, 250 ans sous les Mameluks, 400 ans sous les Ottomans.

³³ Il démenagea de Médine sous les Quatre Califes Guides, à Damas sous les Umayyades, à Baghdad sous les Abbasides, avec des centres concurrents du Califat à la fois en Andalousie et en Egypte, au Caire, sous les Mameluks, et finalement à Constantinople sous les Ottomans.

³⁴ Les Umayyades soulignent la nature « Arabe » du Califat, cependant sous les Abbasides le Persan était largement parlé dans les centres du pouvoir par les cercles des secrétaires de la capitale. Le Turc devint la langue officielle du Califat sous l'Empire ottoman.

³⁵ Thomas Arnold, *The Caliphate*, éd. Routledge and Kegan Paul, Londres, 1945 ; Hamilton Gibb, *Studies on the Civilization of Islam*, éd. Beacon Press, Boston, 1968.

³⁶ Ira Lapidus, "The Separation of State and Religion in Early Islamic Society", dans, *International Journal of Middle East Studies*, Vol. 6, 1975, p. 364.

³⁷ Andrey Shyrokov, *Nationalism and the Genealogical Imagination: Oral History and Textual Authority in Tribal Jordan*, éd. University of California Press, Berkeley, 1997. Shyrokov révèle comment l'histoire tribale est transmise oralement et considérée comme la seule histoire « vraie », et comment avec l'existence de multiples tribus ayant un équilibre variable de pouvoir entre elles, il apparaît qu'il y a de nombreuses « histoires vraies » distinctes de « l'histoire » officielle unificatrice de l'Etat, elle-même une autre histoire tribale, celle de la famille régnante, les Hashemites.

³⁸ Bahgat Korany, "The Arab World and the New Balance of Power in the Middle East", dans, Michael Hudson, sous la direction de, *The Middle East Dilemma: The Politics and Economics of Arab Integration*, éd. Columbia University Press, New York, 1999.

³⁹ Riker, *Federalism*, p. 5.

⁴⁰ Murray Forsyth, *Unions of States: The Theory and Practice of Confederation*, éd. Leicester University Press, Leicester, 1981, p. 7.

⁴¹ Craig Volden, "Origin, Operation and Significance: The Federalism of William H. Riker", dans, *Publius*, Vol. 34, n° 4, automne 2004, pp. 91-93.

⁴² Philip Hitti, "The Possibility of Union among the Arab States", dans, *The American Historical Review*, Vol. 48, n° 4, juillet 1943, pp. 722-732.

préliminaires sur le plan d'une union fédérale arabe en tenant compte de certaines questions qu'il faudrait envisager à ce sujet. En dépit de la prédominance de la tradition centraliste, l'union serait fortement décentralisée, du moins dans sa phase initiale à cause de l'héritage du nationalisme d'Etat dans le demi-siècle passé. Les Etats seraient peu disposés à abandonner leur souveraineté et leurs pouvoirs, et les fonctions accordées au centre fédéral seraient limitées. Ce ne serait que par le développement progressif du système fédéral que le centre pourrait obtenir plus de pouvoirs. Ceci a été la tendance dans d'autres fédérations.

Une seconde caractéristique très voisine serait la prédominance de l'exécutif des gouvernements de l'Etat fédéral. Les gouvernements des Etats seraient fortement représentés dans les institutions fédérales (l'Allemagne présente le plus proche exemple fédéral et les Etats-Unis le plus proche modèle fédéral-confédéral). Ceci demanderait un mécanisme intensif de relations intergouvernementales, comme des réunions de gouverneurs, de ministres et de premiers ministres. La structure actuelle de la Ligue Arabe fournirait une excellente base sur laquelle construire un tel mécanisme.

Une union fédérale arabe devrait tolérer différentes formes de gouvernement semi-démocratique, du moins dans sa phase initiale. A la différence de la Constitution américaine, qui garantit une forme républicaine pour tous les Etats, l'Union européenne inclut différentes formes de gouvernement. Dans le monde arabe, il y a au moins trois formes de gouvernance : la république, la monarchie et la *Jamahiriyah* (en Libye). Dans les deux premières formes il y a d'importantes variations dans la gouvernance démocratique et la forme institutionnelle. De plus, les dynamiques entre la constitution fédérale et les constitutions des Etats seraient une source de tension. Comme les deux catégories de constitution influent l'une sur l'autre, et qu'il y a différentes formes de constitutions d'Etats, le développement de la constitution fédérale dépendrait de la capacité de l'union fédérale à garantir le respect pour la forme de gouvernement de chaque Etat, d'une part, et l'application de la gouvernance démocratique de base dans toute la fédération, d'autre part. Ceci est similaire au modèle des Etats-Unis, où la constitution des Etats du sud permettait l'esclavage et la ségrégation raciale, alors que la Constitution fédérale insistait sur l'égalité. Cette distinction dura pendant plus de cent ans après la guerre civile, mais la Constitution fédérale devint le sauveur des libertés individuelles et des droits de l'homme.

Les cours de justice dans une fédération arabe pourraient, peut-être, jouer un rôle plus important que dans les autres fédérations. Les tribunaux pourraient décider non seulement de la constitutionnalité des actes, c'est-à-dire si un acte (loi) pris par une institution est conforme aux fonctions et aux pouvoirs qui lui sont attribués par la constitution, mais, ils pourraient également se prononcer sur la substance de l'affaire. Il est plus que probable, à cause de la majorité musulmane ou de l'influence des constitutions des Etats, que la constitution d'une fédération arabe comporterait une référence à l'Islam comme source de législation. Comme il y a quatre écoles différentes de jurisprudence et de droit dans l'Islam (Hanafi en Irak et Egypte, Maliki en Afrique du Nord, Shafi en Egypte et au Yémen, Hanbali dans les Etats du Golfe) une Cour fédérale devrait inclure des représentants des quatre écoles pour être perçue comme juste et équitable. Les lois concernant les femmes, le statut personnel, le mariage, le divorce et les successions diffèrent suivant les pays arabes, bien qu'ils soient tous inspirés par la « loi islamique ».⁴³ Une Cour suprême arabe ressemblerait à une Cour de justice internationale, dans laquelle toutes les écoles de droit majeures sont représentées ; et ceci serait la source principale de sa légitimité.

Ceci nous amène à la question de la représentation. Qui et quoi

serait représenté ? Quatre types de représentations sont possibles : le peuple, les gouvernements, les régions et les minorités. Les gouvernements seraient fortement représentés à cause de la prédominance de l'exécutif, comme nous l'avons montré plus haut. La représentation des Etats serait le reflet de facto de leur asymétrie de population, de leur richesse, ou de leur position géo-politique bien que ce soit là, potentiellement, une autre source de tension comme cela a été le cas au Canada entre ceux qui préconisent la représentation égale et ceux qui préfèrent une représentation asymétrique. Les Etats qui ont le plus de richesses et un plus grand nombre d'habitants auraient une représentation plus importante, des droits de veto ou des options de retrait (*opt out*). Des groupements régionaux formés grâce à des liens communs qui rassemblent certains Etats, comme ceux du Golfe ou d'Afrique du nord, pourraient représenter un troisième niveau de représentation pour le développement régional ou la représentation asymétrique. Ceci ressemblerait au cas de la Belgique. Finalement, les minorités pourraient être représentées sur des modèles territoriaux ou non-territoriaux, suivant la condition spécifique de chacun, ou bien dans les Etats, ou bien dans l'union fédérale, ou dans les deux. Les Etats qui sont réticents à sauvegarder les droits des minorités sur leurs propres territoires pourraient être moins chatouilleux pour accorder à ces minorités des « droits fédéraux » en échange d'autres avantages. Cet examen préliminaire du pourquoi et comment une union fédérale arabe peut prendre corps ouvre d'autres perspectives pour étudier le terrain couvert ci-dessus et susciter une réflexion sur les autres traits qui pourraient constituer une union fédérale arabe. Nous ne pouvons pas prendre une position définitive sur le succès du fédéralisme dans le monde arabe, mais tant que les motifs pour l'union et l'autonomie continuent à co-exister il pourrait y avoir un certain mérite à considérer l'application du modèle fédéral, dans un processus graduel et expérimental afin d'atteindre un équilibre fonctionnel d'union et d'autonomie, tout en accommodant les questions qui se posent fortement dans la région.

Conclusion

Quelles seraient les conséquences d'une union fédérale arabe ? Le magazine *Time*, qui commentait la réunion des Chefs d'Etats arabes au Caire en 1945, pour établir la Ligue arabe, écrivait que « si la Conférence du Caire réussissait, elle mettrait en œuvre la Résolution d'Alexandrie (le Protocole d'Alexandrie) pour unifier les politiques extérieures, juridiques, commerciales, financières et de l'éducation des nations arabes. Cela modifierait les équilibres du pouvoir au Moyen-Orient, (et) pourrait affecter la Grande-Bretagne, la France, la Russie et les Etats-Unis ».⁴⁴ Les Arabes pensaient qu'ils pourraient éviter le fédéralisme parce que « personne ne voulait avoir une constitution fédérale, s'il était possible de l'éviter ».⁴⁵ Mais avec l'échec du nationalisme arabe et des modèles de la Ligue Arabe, n'est-il pas temps d'envisager une alternative ? Watts remarque que : « l'adoption d'une 'solution fédérale' dans chaque (nouvelle fédération) n'était pas un choix arbitraire mais, en dernier ressort, un compromis adopté à contre-cœur et rendu nécessaire par le besoin d'accommoder ou concilier des pressions en concurrence pour l'unité et l'autonomie régionale ». Les Arabes n'étaient pas complètement ignorants sur le plan du fédéralisme⁴⁶, ils pensaient seulement qu'ils pouvaient s'en passer.

⁴⁴ "Arab Federation?", dans, *Time*, 26 février 1945, <http://www.time.com/time/magazine/article/0,9171,792001.html>

⁴⁵ Ivor Jennings, "Some Characteristics of the Indian Constitution", p. 55, dans, Watts, *New Federations*, p. 98.

⁴⁶ Mohamed Bakr Hussein, *Federal Union between Theory and Practice*, Le Caire, 1977 ; Mohamed Anwar Abdel Salam, *The American Federal Union and its Meaning for Arab Unity*, Le Caire, 1974 ; tous deux en arabe, plus différentes propositions d'union fédérale par des diplômés d'universités arabes (1955), par la *Arab Lawyers Union* (1957), et quelques Chefs d'Etats et hommes politiques des années 1950 aux années 1970, éd. *Center for Arab Unity Studies*, Beirouth, 1988, également en arabe.

⁴³ Amira Mashhour, "Islamic Law and Gender Equality - Could There be a Common Ground? A Study of Divorce and Polygamy in Sharia Law and Contemporary Legislation in Tunisia and Egypt", dans, *Human Rights Quarterly*, Vol. 27, No. 2 (2005), pp. 562-596.

Pourquoi, l'Union européenne, malgré tous ses problèmes, demeure un modèle pour le monde arabe

Abdulaziz SAGER

Président du *Gulf Research Center* - Dubaï.

Article publié sur le numéro de l'été 2010 de *Europe's World* et repris en commun avec *The Federalist Debate* - Turin

Traduit de l'anglais par Joseph MONTCHAMP - Lyon

Quelquefois les Européens oublient un peu facilement le succès considérable de l'Union européenne (UE). Après tout, l'UE a uni un continent qui était autrefois cruellement divisé ; elle a amélioré ses propres défenses et elle a commencé à s'exprimer d'une seule voix sur les questions internationales. Le fait même que l'intégration de l'UE ait apporté la prospérité et la croissance structurelle aux Etats membres explique pourquoi le Conseil de coopération du Golfe (CCG) -groupe composé de Bahreïn, du Koweït, de Oman, du Qatar, de l'Arabie Saoudite et des Emirats Arabes Unis- l'utilise souvent comme un modèle.

En ce qui concerne les membres du CCG la grande réussite de l'Europe a été la paix et la stabilité politique instaurées dans le sillage de la seconde guerre mondiale. Des incarnations antérieures de l'UE, telles que la Communauté européenne du charbon et de l'acier et la Communauté économique européenne, ont créé la sorte de stabilité que les pays du Golfe souhaitent ardemment.

Dans les quarante dernières années, les pays du golfe -ceux du CCG plus l'Iran, l'Irak et le Yémen- ont basculé d'une crise de sécurité à l'autre. La Révolution iranienne a été suivie de la guerre Iran-Irak qui, à son tour, a mené à l'invasion du Koweït par l'Irak... Les pays du Golfe ont eu à faire face à une série de défis, allant du terrorisme à l'instabilité politique, aux tensions en Irak et aux ambitions nucléaires de l'Iran. Et l'intérêt international ne fait qu'aviver les malheurs de ces pays en se mêlant de leurs affaires. La seconde invasion de l'Irak conduite par les Etats-Unis avait fait sauter le couvercle de tensions sectaires et ethniques qui couvaient depuis longtemps. Les attaques terroristes dans le pays restent monnaie courante et le retrait des forces de sécurité américaines risque de mettre en relief les lignes de faille qui jusqu'à là restaient masquées. Les conflits, les luttes intestines en Irak ont été un triste rappel de ce que beaucoup savaient déjà ; l'élimination de Saddam Hussein ne serait pas la recette d'une paix instantanée.

Outre le problème de l'Irak, les pays du Golfe s'inquiètent des ambitions nucléaires de l'Iran qui peuvent déclencher une course aux armements ou, pire, une frappe préventive des Etats-Unis ou d'Israël. Les membres du CCG savent que l'Iran et l'Irak ont besoin d'accords de sécurité globale pour leur permettre d'avancer vers une plus grande stabilité. Mais, ni l'Iran ni l'Irak ne sont d'humeur à construire des ponts et cela fait d'un accord multilatéral de sécurité dans le Golfe un rêve bien lointain. L'Iran et l'Irak ne devraient pas en porter toute la responsabilité, les membres du CCG n'ont fait que des efforts bien tièdes pour le multilatéralisme et dans les débats entre les pays du CCG, celui-ci est rarement mentionné.

Dans une situation qui paraît souvent sans espoir, la stabilité à long terme créée par l'UE, l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord (OTAN) et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) offrent un encouragement dont nous avons grand besoin. En Europe, les ennemis historiques ont été capables de laisser derrière eux leur passé pour construire des relations pacifiques.

Les pays du Golfe pourraient un jour faire de même, mais seulement s'ils ont un cadre commun de sécurité. L'UE représente de nombreuses façons la sorte de modèle auquel les membres actuels du CCG aspirent. La capacité de l'UE de permettre aux

pays de croître au niveau national tout en les encourageant à travailler pour des buts communs de sécurité, est particulièrement séduisante.

Bien entendu les hommes politiques du Golfe savent qu'il n'y a pas de panacée pour les maux de la région et que les institutions européennes ne peuvent pas être directement imitées dans un contexte politique différent. Les buts sécuritaires dans le Golfe devraient progresser grâce à des étapes coopératives modestes par lesquelles les pays du CCG prendraient progressivement le contrôle des problèmes de sécurité de la région. Les pays du CCG devraient être encouragés par leur capacité à coopérer sur les questions économiques et leur gestion combinée de la production et du prix du pétrole. Sur les matières économiques et de sécurité la motivation d'une coopération doit venir de l'intérieur de la région et non pas de l'extérieur du Golfe. Et tous les pays doivent être concernés par ces matières, y compris l'Irak, l'Iran et le Yémen.

Dans ce contexte il est encourageant que l'Europe ait commencé à porter un intérêt stratégique au Golfe. Les responsables politiques européens savent que les troubles et l'instabilité politique de la région peuvent avoir des répercussions globales. Bien que l'Europe ne remplace pas les Etats-Unis en tant qu'influence militaire prédominante dans la région, elle peut beaucoup apporter. Elle peut soutenir des interactions entre différentes régions et monter des mécanismes constructifs susceptibles de régler des conflits potentiels. Le renouveau d'intérêt de l'Europe est une autre opportunité pour les pays du Golfe d'observer l'intégration européenne et d'en tirer des leçons.

Sur de nombreux points spécifiques l'UE a déjà formé la pensée du CCG en matière d'intégration. Le CCG a établi des partenariats qui ont une ressemblance frappante avec les accords de l'UE. Il a établi une union douanière en 2003, un marché commun en 2008, et, malgré certains obstacles il pourrait introduire une monnaie commune dans un avenir relativement proche.

Ces projets ont besoin du soutien de l'UE. Par exemple les Etats du CCG sont divisés sur certains aspects de la monnaie commune et ne peuvent pas se mettre d'accord sur des dates convenables pour son introduction. L'expérience de l'UE avec l'euro pourrait montrer la voie tout en montrant avec clarté les difficultés dont il faudrait se méfier. L'UE devrait également renforcer le cadre UE-CCG en apportant les institutions occidentales comme l'OTAN et la CSCE. Il conviendrait enfin qu'elle s'occupe de l'impasse concernant l'accord de libre commerce entre l'UE et le CCG (FTA). Si cet accord finissait par aboutir, ce serait la confirmation de l'engagement de l'UE dans le Golfe.

Travailler avec le CCG apporterait à l'UE une plus grande influence sur la politique et la sécurité dans le monde arabe. L'Europe a déjà relevé des défis concernant la sécurité et elle est bien adaptée pour s'occuper de nouveaux problèmes, comme l'insécurité militaire, l'instabilité politique et la criminalité transnationale. Mais la coopération entre l'UE et le CCG ne réussira que si l'UE essaye de compléter les accords existants et non pas de leur en substituer d'autres. De cette manière l'UE peut devenir plus qu'un simple modèle pour les peuples du Golfe.

Au nom du sionisme

Uri AVNERI

Journaliste au quotidien *Ma'ariv* - membre fondateur du Conseil israélien de la paix israélo-palestinienne et *Gush Shalom* (Bloc pour la paix), Mouvement pacifiste indépendant - Membre honoraire de la *Knesset* durant trois législatures - Premier israélien à rencontrer en 1982 Yasser Arafat
Article publié en commun avec *The Federalist Debate* - Turin

Traduit de l'anglais par Jean-Luc PREVEL - Lyon

Israël est un Etat sioniste. Chacun le sait. Il n'y a pas de politicien (juif) en Israël qui rate une occasion de le répéter. Quand nous avons célébré le 62^e anniversaire de l'indépendance, nous avons été submergés par un déluge de discours patriotiques. Chacun des

Cicéron, sans exception, a déclaré son engagement total en faveur du sionisme. En fait, quand il s'agit du caractère sioniste d'Israël, il existe un accord complet là-dessus entre les *leaders* d'Israël et leurs ennemis. Le bavard iranien déclare à chaque occasion sa conviction que le « régime sioniste » disparaîtra. Les Arabes qui refusent de prononcer le nom d'Israël parlent de « l'entité sioniste ». Le *Hamas* et le *Hezbollah* condamnent l'« ennemi sioniste ». Mais aucun d'entre eux -amis ou ennemis- n'explique clairement ce que cela signifie. Que fait l'Etat dans un Etat « sioniste » ?

Pour moi c'est du chinois. Je veux dire que chacun sait que la Chine est un pays « communiste ». Amis et ennemis parlent d'une « Chine communiste » comme de quelque chose d'évident. Mais qu'est-ce que cela signifie ? Qu'est-ce qui fait qu'elle est communiste ? Quand j'étais jeune, j'ai appris que communisme signifie nationalisation (ou socialisation) des moyens de production. Cela décrit-il la réalité en Chine ? Ou plutôt exactement le contraire ? Le communisme visait à créer une société sans classes conduisant à la fin au « dépérissement » total de l'Etat. Cela est-il en train de se produire en Chine ? Ou bien une nouvelle classe de magnats capitalistes est-elle en train de naître pendant que des centaines de millions végètent dans une pauvreté absolue ? Le *Manifeste communiste* déclarait que le prolétariat n'avait pas de patrie. Mais la Chine est aussi nationaliste que tout autre pays sur le globe. Alors que reste-t-il du communisme en Chine ? Uniquement le nom qui sert de couverture à un groupe de dirigeants puissants qui utilisent le Parti communiste comme un moyen pour maintenir un pouvoir despotique. Et, bien sûr -les cérémonies, symboles et drapeaux que Karl Marx aurait appelé « l'opium du peuple ».

Et revenons du *Manifeste* de Marx et Engels à « l'Etat juif » de Théodore Herzl, le « visionnaire de l'Etat » officiel. La vision sioniste de Herzl était assez simple : les Juifs, tous les Juifs, doivent aller dans l'Etat juif. Ceux qui ne le feront pas seront Allemands, Britanniques, Américains ou membres de toute autre nation, mais, définitivement, non Juifs. A l'école sioniste, en Palestine, on nous apprenait que l'essence du sionisme c'était la négation de la Diaspora (qu'on appelle l'exil en hébreu). Pas seulement la négation physique, mais aussi mentale. Il ne s'agit pas seulement de l'exigence que chaque Juif vienne au pays d'Israël, mais de la répudiation totale de toute forme de vie juive en exil, de leur culture et de leur langage (Yiddish/Juif). La pire chose que nous puissions dire à propos de quelqu'un, c'était de l'appeler « Juif de l'exil ». Les propres écrits de Herzl, par endroit, exhalent une forte odeur antisémite. Et voilà, Israël « sioniste » étire la Diaspora, aime la Diaspora, embrasse la Diaspora. L'exécutif sioniste envoie des émissaires aux communautés juives à travers le monde pour renforcer leur « culture juive ». Les *leaders* de « l'Etat sioniste » dépendent, dans une large mesure de la Diaspora et l'utilisent pour leurs propres besoins. L'AIPAC (les Juifs en exil) assurent la sujétion du Congrès des Etats-Unis à la volonté du gouvernement israélien. La Ligue anti-diffamation (qu'il conviendrait plutôt d'appeler la « ligue de la diffamation ») terrorise les médias américains pour empêcher toute critique de la politique israélienne. Par le passé, L'*United Jewish Appeal* était essentiel pour le bien-être économique d'Israël. Pendant des années, la politique étrangère d'Israël a été basée sur la puissance de la communauté juive « exilée » aux Etats-Unis. Chaque pays, de l'Egypte à l'Ouzbékistan, savait que s'il voulait être aidé par le Congrès américain, il devait d'abord obtenir le soutien d'Israël. Pour pouvoir accéder au Sultan américain, ils devaient d'abord passer par le gardien israélien.

Qu'a tout cela à voir avec le sionisme ? Qu'est-ce qui est resté du sionisme, excepté le fait historique que le mouvement sioniste a donné naissance à Israël ? Des platitudes vides et un instrument pour réaliser des objectifs tout à fait différents. A l'intérieur de notre système politique, le sionisme sert des objectifs divers et contradictoires. Si l'on parle en Israël de « sionisme », on veut dire « non-arabe ». Un Etat « sioniste », cela signifie un Etat dans lequel des citoyens non-juifs en peuvent pas être des partenaires à part

entière. Quatre vingt pour cent des citoyens d'Israël (les Juifs), disent aux vingt pour cent des autres (les Arabes) : « l'Etat appartient à nous, pas à vous ». L'Etat construit des implantations dans les territoires occupés parce qu'il est sioniste. Il construit à Jérusalem Est parce qu'il est sioniste. Il discrimine ses citoyens arabes dans presque tous les domaines parce qu'il est sioniste. Il maltraite les réfugiés africains qui réussissent à atteindre ses frontières parce qu'il est sioniste. Il n'y a aucun acte lâche qui ne puisse être enveloppé dans le drapeau sioniste. Si le Dr. Samuel Johnson vivait en Israël aujourd'hui, il dirait : « le 'sionisme' est le dernier refuge pour un coquin ».

La « gauche sioniste » brandit aussi ce drapeau pour montrer comment elle est patriotique. Par le passé, elle l'utilisait essentiellement pour garder ses distances par rapport à la gauche radicale qui luttait contre l'occupation et pour la solution des deux Etats.

Aujourd'hui, après que la « gauche sioniste » ait elle aussi adopté ce programme, elle continue à brandir le drapeau sioniste pour se différencier des partis « arabes » (y compris le parti communiste, dont 90 % des votants sont arabes). Au nom du sionisme, la « gauche sioniste » continue à rejeter toute possibilité d'inclure les partis arabes dans un futur gouvernement de coalition. Il s'agit d'un acte d'auto-mutilation, dans la mesure où il empêche par avance toute possibilité pour la « gauche » de revenir au pouvoir. C'est une simple arithmétique. Le résultat, c'est que la « gauche sioniste » a pratiquement disparu.

La manière dont la droite israélienne utilise le drapeau sioniste est bien plus dangereuse. Dans leurs mains, il est devenu une bannière de haine à l'état pur. Il y a des années, l'épidémie de « répondeurs » s'est répandue. Des personnes non identifiées remplissent le cyberspace de leurs épanchements. Ici et là un citoyen libéral envoie quelques remarques intéressantes. Mais l'immense majorité des répondeurs appartient à l'extrême droite et ils s'expriment dans un style évocateur des périodes les plus noires du siècle dernier. L'appellation de « traître » pour les « gauchistes » est la plus modérée dans ce vocabulaire et la revendication de leur exécution est devenue banale. (Quand il arrive que mon nom soit mentionné sur l'un de ces sites web, il attire derrière lui une série de douzaines et parfois de plus de cent épithètes de réponses vomissant la haine à l'état pur. Tout cela au nom du sionisme). Le public s'est habitué à ce phénomène et il tend à l'ignorer. Ils pensent que les répondeurs appartiennent au milieu politique ainsi qu'à la celui des colons fanatiques assortis de groupes de droite marginaux. Mais sont-ils encore « marginaux » ? Ou bien se rapprochent-ils du centre de la scène ? Récemment, le public a été exposé à une chanson qui allumait des lumières rouges de partout. Un chanteur populaire du nom de Arnir Banyon avait décidé de dire à ces gauchistes exactement ce qu'il pensait d'eux. En voici quelques échantillons de choix : « Je défends les enfants / Je risque ma vie pour votre famille / Et vous me crachez à la figure / Après que les ennemis de l'extérieur n'aient pas réussi à me tuer / Vous êtes en train de me tuer de l'intérieur / . » « Je suis en train de prendre d'assaut les lignes de l'ennemi / Avec mon dos exposé à vous / Et vous aiguisiez le couteau. » « Je suis votre frère, vous êtes l'ennemi / Quand je pleure, vous riez derrière mon dos / Vous êtes en train de me livrer à l'étranger... Vous êtes en train de me tuer ! » A ce propos, ceux qui ont diffusé ce chef-d'œuvre ont oublié que l'auteur, celui qui « risque sa vie » et « monte toujours à l'assaut », n'a jamais servi dans une unité de combat. En fait il a été renvoyé de l'armée après trois jours (!) en raison de problèmes de drogue. Il est devenu plus tard un Juif pieux et rejoignit Chabad, la secte du rabin Ioubavitch ultra-nationaliste qui n'a jamais visité Israël.

Les mots « en train de me livrer à l'étranger » sont l'accusation la plus sérieuse dans la tradition juive. Le *moser* (celui qui livre) était un Juif qui trahit un autre Juif aux autorités des Gentils et il méritait la mort. C'est précisément cette accusation qui a scellé le destin d'Yitzak Rabin. Dernièrement c'est devenu l'accusation principale hurlée par les fascistes israéliens contre la gauche. Récemment, une campagne extrémiste de provocation a été lancée

contre le *New Israel Fund*, une institution basée aux Etats-Unis qui soutient plusieurs ONG de gauche en Israël. Ce fonds est accusé de financer des organisations qui « ont aidé le juge Goldstone », le « Juif antisémite » qui est en train de diffuser des mensonges méprisables contre l'Etat sioniste. (Révélation : l'organisation dans laquelle je suis actif, *Gush Shalom*, qui dévoile aussi les crimes de guerre, n'a jamais reçu un sou). Anat Kam, un soldat qui a « volé » des documents secrets au commandement de l'armée et a aidé *Haaretz* à dévoiler un crime de guerre, a aussi été accusée de « servir l'ennemi ». Elle a été inculpée pour « espionnage aggravé », crime relevant d'une sentence de mort. « Traîtres », « Agents de l'ennemi », « Destructeurs de la patrie », « Couteau dans le dos » -ces épithètes sont en train de devenir une partie du discours dominant en Israël. On ne devrait pas les écarter. Il n'y a pas si longtemps, c'est justement un tel discours qui a conduit à des tragédies historiques en Europe.

Le Comité japonais du Conseil mondial des religions pour la paix (WCRP) a tenu une table ronde de leaders religieux de l'Islam Kyoto - Japon - 20 au 23 septembre 2010

Traduit de l'anglais par Jean-Luc PREVEL - Lyon

Intitulée « *Discussion de leaders religieux de l'Islam - Pour une meilleure compréhension de l'Islam : paix et non-violence* », la table ronde s'est tenue suite à celle de Tokyo qui avait eu lieu au mois de novembre précédent et qui avait aussi été co-organisée par le Comité japonais du WCRP. (<http://unepps-japan.blogspot.com/2009/12/tokyo-conference-reaffirms-japans-role.html>).

La conférence a adopté un document final sous la forme d'un « Message de l'Islam » avec un texte officiel en arabe, anglais et japonais. Nous voudrions partager le document final avec vous tous qui cherchez à apporter la paix à ce monde à travers une revalorisation du dialogue et une amélioration de la compréhension mutuelle. La conférence de Kyoto constituait une telle tentative qui cherchait à réunir la sagesse de *leaders* religieux à la fois du monde musulman et non-musulman, pour une cause commune.

Religions pour la paix - Au nom de Dieu, le plus compatissant, le plus miséricordieux Le message de l'Islam pour la paix et la coexistence Kyoto, Japon - 21 septembre 2010

Nous, *leaders* et universitaires musulmans d'Egypte, d'Indonésie, d'Iran, d'Irak, du Japon, du Pakistan, de Palestine, d'Arabie Saoudite et de Turquie, nous sommes réunis avec des *leaders* et universitaires religieux japonais à Kyoto, l'ancienne capitale du Japon, avec un désir fort et sincère pour la réconciliation et la paix en Afghanistan et dans d'autres parties du monde, pour transmettre le message de l'Islam pour la paix et la coexistence.

Cette consultation de haut niveau suivie de la *Table ronde sur la réconciliation et la paix : perspectives pour une sécurité partagée en Afghanistan*, qui s'est tenue à Tokyo, au Japon (du 23 au 25 novembre 2009) et qui comprenait une recommandation pour que le Comité japonais de la Conférence mondiale des *Religions pour la paix (WCRP)* Japon réunisse d'éminents *leaders* et universitaires musulmans pour réitérer le message de l'Islam pour la paix et la coexistence.

Nous confirmons que l'Islam est une religion de paix et de miséricorde pour l'humanité tout entière. Elle respecte le caractère sacré de la vie et la dignité inhérente à l'existence humaine qui est le fondement de tous les droits humains, sans distinction de race, de couleur, de langue ou de religion. Elle enseigne comme principe fondamental que les êtres humains ont été créés en nations et tribus différentes et qu'ils devraient se connaître les uns les autres sur la base de la fraternité humaine.

Nous croyons que l'Islam favorise la tolérance, la modération et l'unité de la famille humaine, basée sur la vérité et la justice. Il met en valeur la fraternité universelle et la solidarité, pas seulement entre Musulmans, mais aussi avec les peuples de croyances différentes. Il reconnaît aussi la nécessité de l'harmonie avec la nature et l'environnement.

Nous sommes convaincus que le *Jihad* est un des enseignements les plus importants de l'Islam et il doit donc être compris dans le contexte

d'ensemble des enseignements universels de l'Islam qui apprend aux Musulmans à établir des relations pacifiques avec les autres, basées sur la vérité et la justice. En vérité, le *Jihad* le plus élevé est un combat pour se transformer soi-même en accord avec les commandements du Créateur suprême et travailler pour l'amélioration de Sa création et pour le développement d'une société juste, prospère et pacifique. Le *Jihad* inférieur légitime l'auto-défense basée sur la loi islamique. Il ne tolère pas la guerre agressive contre les autres ou le meurtre d'innocents par quelque moyen que ce soit, y compris l'attentat suicide.

Nous croyons dans le droit des peuples à l'auto-détermination et nous considérons l'occupation comme une oppression et une source de violence. Nous demandons donc la fin des occupations partout dans le monde, y compris en Palestine.

L'Islam protège la sécurité et le bien-être des personnes et des sociétés et proscriit toute pratique susceptible de leur nuire comme cultiver, stocker, utiliser des drogues illicites et faire du trafic avec.

Nous reconnaissons qu'il est fait un mauvais usage de l'Islam à travers une mauvaise interprétation au sein de la communauté islamique ou d'une mauvaise compréhension à l'extérieur de la communauté islamique. Cela peut venir de l'ignorance ou de la poursuite d'objectifs politiques, sociaux et économiques très motivés qui propagent la haine, la discrimination, l'injustice et l'intolérance. Nous demandons aux médias d'être très prudents dans la couverture du terrorisme et d'éviter de le relier à toute religion, y compris l'Islam.

En nous basant sur l'article 20 de la Convention internationale des droits civils et politiques, nous demandons à tous les Etats de prendre des mesures pour qu'ils prennent leurs responsabilités afin de protéger leurs citoyens des haines religieuses et raciales. Cela inclurait la profanation de textes sacrés -comme l'autodafé du saint Coran- et la discrimination dans le monde non-musulman contre des pratiquants de l'Islam en raison de leurs valeurs, leurs croyances et leurs conceptions. La liberté d'expression inclut l'obligation de respecter les sentiments des autres.

Nous exprimons nos remerciements à nos hôtes, le WCRP du Japon, pour leur hospitalité et pour leur partenariat dans notre poursuite commune de la paix, de la justice et de la sécurité partagée.

Nous prions pour que Dieu Tout-puissant nous guide sur le bon chemin.

Projets visant à enseigner la tolérance en Israël

Giampiero BORDINO

Professeur d'histoire contemporaine et analyste politique - Turin
Article publié en commun avec *The Federalist Debate* - Turin

Traduit de l'anglais par Jean-Luc PREVEL - Lyon

Malgré le climat d'intolérance rapporté par Uri Avneri, deux initiatives lancées en Israël témoignent du fait qu'il existe un espace pour le dialogue interculturel.

Le gouvernement israélien a décrété un projet pilote qui s'adresse à 170 écoles d'Etat (dans le but de le diffuser à tout le pays), faisant de l'arabe une matière obligatoire.

Le Ministre de l'Education, en introduisant le projet, a déclaré qu'étudier l'arabe serait un outil extrêmement efficace pour promouvoir la tolérance et transmettre un message d'acceptation réciproque chez les jeunes gens. Des enquêtes et des sondages témoignent du fait que, pour la plupart des citoyens arabes, environ 20 % de la population, tout en se reconnaissant comme Palestiniens de nationalité, souhaitent continuer à être citoyens israéliens, même si un Etat palestinien devait être établi. Le projet a donc de bonnes chances d'être une réussite.

Un autre projet concernant le dialogue interculturel et les relations avec la minorité arabe a été lancé par l'opposition. Dans un discours récent, Avraham Burg, fondateur de *Peace Now* et ancien Président de la Knesset, a exprimé l'intention de construire un nouveau parti, arabe et juif, qui s'appellera *Shivon-Israël* (Egalité pour Israël).

Le nouveau parti visera à s'opposer aux positions de l'extrême droite et à sa vision fondamentaliste de l'identité nationale, qui marginalise la partie arabe. Burg a affirmé que le moment était venu d'établir une nouvelle unité pour le pays, basée sur des valeurs partagées et des principes démocratiques plutôt que sur des distinctions ethniques et religieuses.

Selon Burg, en ce moment, il est important de donner la parole, en Israël, à des gens qui pensent que c'est le bon moment pour une renaissance d'Israël en tant qu'Etat démocratique et égalitaire, garantissant à tous ses citoyens, et donc aussi aux Arabes, les mêmes droits.

Il espère donner un exemple pour la reconnaissance des mêmes droits, aussi pour les Juifs exilés et dispersés dans la Diaspora, où qu'ils vivent.

**« Diner at Jefferson's »
Ou comment les Etats-Unis
crèrent la dette publique fédérale****Jean-Guy GIRAUD**

Président de l'UEF France. Membre du Bureau de l'UEF Europe

Il est 15.00 à New York (siège provisoire du Congrès) ce 20 juin 1790 .Dans sa résidence de Maiden Lane , Thomas Jefferson (Secretary of State) choisit les vins-français- qu'il offrira à ses convives pour le dîner le plus fameux de l'histoire de la fédération américaine .

A 16.00 précises se présentent ses deux seuls invités : James ("floor leader" du parti démocrate-républicain du Congrès) et Alexander Hamilton (Secretary of the Treasury) .

L'invitation avait été lancée la veille lors d'une brève rencontre inopinée entre Jefferson et Hamilton devant la résidence du Président George Washington sur Broadway- rencontre ainsi relatée par Jefferson :

"Going to the President's , I met Hamilton as I approached the door . His look was somber , haggard ...He asked to speak with me ... We stood in the street near the door . He opened the subject of the assumption of the States debt , the necessity of it in the general fiscal arrangement and its indispensable necessity towards the preservation of the Union ..."

Les trois hommes savaient pertinemment sur quels sujets-apparemment sans liens l'un avec l'autre- allait porter leur conversation :

- l'autorisation par le Congrès de la prise en charge des dettes des Etats par le nouveau Gouvernement fédéral ("the assumption plan"),
- le choix du siège définitif de la capitale fédérale .

Sur le deuxième sujet , Thomas Jefferson et James Madison sont les demandeurs .

Depuis l'indépendance (1776) le siège du Gouvernement de la Confédération- puis de l' Union (1789)- demeure provisoire . Le premier US Congress a siégé à Philadelphie avant de se déplacer (chassé par une mutinerie de soldats de la guerre d'indépendance réclamant leurs arriérés de solde) à Princeton (NJ) , Annapolis (MD) , Trenton (NJ) puis New York où il siège encore en juin 1790 . Pour mettre fin à cette errance , Jefferson et Madison souhaitaient- en application de l'article I , section 8 , par. 17 de la Constitution- fixer rapidement le siège définitif de la capitale en bordure du Potomac et à proximité de Mount Vernon , résidence familiale de Washington . Pour ce faire ils avaient besoin du soutien des Etats du Nord , représentés par Alexander Hamilton , élu de l'Etat de New York, et regroupés au sein du parti "fédéraliste" du Congrès.

Sur le premier sujet qui nous intéresse d'avantage ici, Alexander Hamilton est le demandeur .

Ce projet- tout aussi déterminant pour l'avenir de la Fédération que le choix de sa capitale- concernait le "public credit" des Etats Unis . Il s'agissait , en résumé , d'autoriser le Gouvernement fédéral à assumer ("assumption" plan) les dettes de guerre des Etats et de la Confédération contractées auprès des Gouvernements étrangers et des citoyens américains- et de les financer par de nouveaux emprunts cette fois souscrits au nom de la nouvelle Fédération .

Dans l'esprit d'Hamilton , il fallait tout d'abord remédier en urgence à l'état catastrophique des finances de plusieurs Etats et de la Fédération qui menaçait l'unité même de la jeune république (et notamment la solidarité entre les Etats du Nord et du Sud de l'Union) et de restaurer l'indispensable crédit politique et financier

de l'Union vis à vis de ses bailleurs de fonds européens (banques et gouvernements d'Angleterre , des Pays Bas et de France) .

Mais il s'agissait aussi de créer la base d'une large structure financière fédérale, fondement du système monétaire et fiscal du Gouvernement national -de contribuer à « cimenter l'Union par l'existence d'une dette publique permanente et contrôlée » et de disposer d' « un outil financier pour le développement de l'agriculture, de l'industrie et du commerce » des Etats-Unis. Pour Madison et Jefferson, toutefois, ce plan présentait le risque d'accélérer la création d'une puissante administration centrale (un « Trésor ») au bénéfice principal des Etats commerçants et en voie d'industrialisation du Nord. Le fervent fédéralisme constitutionnel de Madison (artisan de la Constitution à Philadelphie, 1797) hésitait à franchir le pas de l'organisation centralisée d'un pouvoir financier fédéral. Jefferson y voyait pour sa part la confirmation de ses craintes anciennes à l'endroit d'un « big government » d'inspiration anglaise et au service d'intérêts particuliers : son septicisme était toutefois tempéré par son sens des responsabilités vis à vis d'un Gouvernement et d'un Etat dont il était- en tant que State Secretary- le troisième personnage.

Mais revenons au dîner... Les invités arrivèrent ensemble et en avance : Madison parce que c'était son habitude depuis Philadelphie- et Hamilton parce qu'il prenait particulièrement à coeur ce qui sera la grande affaire de sa (brève) carrière ministérielle.

Le service à table fut assuré par de discrets « servants » qui garantirent la confidentialité de la conversation . Le menu fut à la hauteur de la réputation de la table de Jefferson dont la francophilie (critiquée par ses adversaires sur le plan politique) et le goût pour la gastronomie française (unanimentement apprécié) étaient bien connus de la haute société américaine. L'ordonnancement du repas fut d'ailleurs supervisé par André Petit , maître d'hotel ramené de Paris dans ses bagages par Jefferson.

Après les salades -arrosées de Carbonnieux blanc 1786- fut servi un chapon, farci de jambon de Virginie et de purée de châtaigne, assaisonné de Calvados et accompagné d'un Montepulciano de Toscane (car un vin français aurait affadi la sauce...). Vint ensuite une version new yorkaise de boeuf à la mode servi avec un Chambertin . Les desserts (meringues et macarons) furent suivis d'une « glace à la vanille en croûte » dégustée avec un précieux « champagne sans bulles » dont Jefferson se targuait d'être le seul importateur au nouveau monde .

La conversation fut brillante entre ces trois plus hautes figures de la République (après bien sûr la « statut de Commandeur » américaine , George Washington). Elle fut principalement animée par le bouillant Hamilton, pénétré comme à son habitude par la justesse de sa cause et soucieux d'en convaincre ses interlocuteurs. Madison tint le rôle du négociateur calme, prudent et méticuleux qui fut le sien lors de la Convention (et qui lui permit alors de rallier Hamilton à sa cause...). Le maître des lieux parla peu -si ce n'est pour commenter savamment ses choix culinaires- soucieux de maintenir l'équanimité des propos mais surtout conscient qu'il lui appartenait in fine de décider de l'issue de la négociation (sous réserve de l'accord du Président) et d'en porter principalement la responsabilité en tant que premier personnage du gouvernement .

Comme on le sait , l'issue fut positive et peut être ainsi résumée :

- le siège de la capitale serait installé sur le (splendide mais sauvage...) site prévu en bordure du Potomac à l'issue d'une période de dix ans nécessaire pour son aménagement ; dans l'intervalle le siège serait transféré de New York à Philadelphie (capitale initiale et ville la plus peuplée des Etats Unis de l'époque) ;
- sur l' « assumption plan » , Jefferson et Madison s'engageaient à faire passer en deuxième lecture le texte du « First Report on the public debt » moyennant une prise en compte de la situation de certains Etats (dont la

Virginie) qui s'étaient déjà acquitté de l'essentiel de leurs dettes .

L'accord fut rapidement mis en oeuvre :

- le « *residence bill* » fut voté par le Congrès le 10 juillet 1790 (soit 3 semaines après « le dîner »). Comme prévu , dix ans plus tard , la capitale fut transférée de Philadelphie vers le District of Columbia en bordure de la Virginie et du Maryland et incorporant la petite bourgade de Georgetown ;
- l' « *assumption bill* » fut voté le 18 juillet 1790 . Son adoption rassura les banquiers européens sur la consolidation politique de la jeune fédération et sur sa solvabilité . Cette loi permit aux Etats-Unis de se procurer les capitaux étrangers nécessaires à son développement- mais aussi de financer, en 1803, l'achat de la Louisiane (représentant en fait plus de la moitié du territoire actuel des Etats-Unis) bradée par Napoléon ! Sur le plan interne, cette loi assura le développement du « *treasury department* », non sans de multiples péripéties dues à l'opposition persistante des partisans des Etats contre ceux de la Fédération, opposition qui demeure d'ailleurs aujourd'hui encore sous jacente dans la vie politique américaine.

En guise de conclusion, on laissera le lecteur imaginer la conversation que pourraient avoir nos trois protagonistes s'ils pouvaient se retrouver, 220 ans plus tard, lors d'un nouveau dîner à Washington... La puissance financière actuelle de la fédération- et notamment l'utilisation de sa « dette » tant sur le plan interne qu'international- les laisseraient certainement rêveurs ! De l'importance des dîners en ville...

NB Toute comparaison de l'expérience américaine avec la situation actuelle de l' « Union européenne » -et en particulier avec ses débats en cours sur la création d'un « public credit » européen- serait bien entendue déplacée et hors sujet . Disons donc seulement que « Comparaison n'est pas raison mais attise la réflexion »...

Crise irlandaise, crise de l'euro, crise de l'Europe

Robert TOULEMON

Ancien Directeur à la Commission européenne - Auteur de *Aimer l'Europe* - Paris - Article initialement publié sur le site de *L'idée fédérale* - Montréal - Janvier 2001 - www.ideefederale.ca - info@ideefederale.ca

Les fédéralistes ont toujours affirmé que l'union monétaire européenne demeurerait fragile tant qu'elle ne prendrait pas appui sur une union politique. La crise actuelle en apporte une éclatante démonstration. Pour être durables, les solutions à la crise doivent marquer un renforcement concomitant de la discipline et de la solidarité au sein d'une union renforcée.

Les faiblesses d'une monnaie sans Etat

Après la crise grecque, celle que traverse l'Irlande est en fait le défi le plus grave auquel est confrontée la monnaie européenne depuis sa création. Les créateurs de l'euro avaient cru pallier l'absence d'un Etat et d'un budget fédéral par un « pacte de stabilité et de croissance ». Bien que le traité ait exclu tout renflouement d'un pays en difficulté, les marchés ont longtemps considéré que la zone euro constituait un tout. Tous les pays membres bénéficiaient de conditions de crédit avantageuses, proches de celles consenties à l'Allemagne. Certes des entorses au pacte auraient pu éveiller quelque soupçon : Italie et Belgique avaient été admises bien que leur endettement dépassât de loin la limite de 60 % du PIB, les données statistiques venant de Grèce étaient douteuses, mais surtout les deux principaux pays de la zone, l'Allemagne et la France avaient obtenu en 2005 un assouplissement du pacte les

exonérant de toute sanction financière pour déficit excessif.

Le climat d'inquiétude créé par la crise des crédits immobiliers américains contribua à dissiper les illusions concernant l'unité de la zone euro. La Grèce, dont le déficit budgétaire et l'endettement avaient été dissimulés, fut la première à susciter la méfiance de ses créanciers. La nécessité de lui venir en aide se heurta plusieurs mois durant à l'hostilité de l'Allemagne, bien que les banques allemandes eussent été les premières à souffrir d'un défaut grec. Ce temps d'attente imposé par la Chancelière Angela Merkel eut l'avantage de convaincre l'opinion grecque que le programme de rigueur qui lui était imposé était un moindre mal. Un accord associant le FMI intervint enfin dans la nuit du 10 mai 2010, mobilisant 750 millions d'euros. Le Fonds de stabilisation ainsi constitué empruntera sur les marchés en bénéficiant du triple A et prêterà à un taux plus élevé mais bien inférieur à celui qu'exigent des créanciers redoutant un défaut de remboursement.

L'Irlande allait être à l'automne la seconde cible de la méfiance des marchés. Son cas est différent de celui de la Grèce. Elle est le pays qui a tiré le plus de profit de son appartenance à l'Union européenne (UE), devenant en quelques années le plus riche, alors qu'elle en était jadis le plus pauvre. Son déficit gigantesque de plus de 30 % du PIB s'explique par l'obligation où s'est trouvé le gouvernement irlandais de sauver des banques surdimensionnées et qui s'étaient livrées à une véritable orgie de crédits immobiliers. A la différence de la Grèce qui avait dû attendre pendant des mois le bon vouloir de l'Allemagne, le gouvernement de Dublin ne se résigna que péniblement à faire appel à une aide considérée par une large part de la population comme humiliante et attentatoire à la souveraineté nationale. En revanche, les partenaires de l'Irlande et les Autorités européennes souhaitaient une solution rapide afin d'éviter la contagion de méfiance qui menaçait de s'étendre au Portugal et à l'Espagne. L'accord intervenu fin novembre met l'Irlande à l'abri de la faillite. Le gouvernement irlandais s'est imposé un plan draconien d'économies comportant une baisse du salaire minimum et des allocations sociales mais s'est refusé, en dépit des pressions, à relever le taux de son impôt sur les bénéfices des sociétés qui, à 13,5 %, lui a permis d'attirer nombre de firmes internationales, notamment américaines. Les plans d'assainissement grec et irlandais s'accompagnent de mesures sévères de restriction budgétaire dans la plupart des pays, y compris le Royaume-Uni qui ne fait pas partie de la zone euro mais qui participe cependant au sauvetage de l'Irlande.

Des progrès significatifs mais insuffisants

Le Fonds de stabilisation créé pour la Grèce et dont les interventions s'étendront à l'Irlande sera vraisemblablement pérennisé. La Banque centrale, dont le soutien aux banques en difficulté a joué un rôle décisif tout au long de la crise des crédits immobiliers, continue à intervenir pour assurer la liquidité des banques. La mise en place de trois agences de régulation, pour les marchés boursiers, pour les banques et pour les assurances et d'un comité de surveillance systémique auprès de la Banque centrale devrait réduire l'opacité des transactions et limiter la spéculation. Enfin une surveillance préventive des politiques budgétaires nationales s'appliquera dès 2011 dans la zone euro. Bien que ces mesures, dont certaines concernent l'ensemble de l'Union, représentent un progrès considérable, il n'est pas certain qu'elles apportent une solution durable à la crise, soit que l'Irlande et la Grèce ne puissent respecter les échéances de crédits assortis de taux d'intérêt relativement élevés, soit que la méfiance des marchés ne s'étende à d'autres pays. Les plans d'assainissement draconiens risquent de provoquer des troubles sociaux et politiques majeurs. La généralisation des politiques de rigueur menace l'économie européenne d'une longue période de stagnation. Enfin l'image de l'Europe est fortement détériorée à la fois auprès des débiteurs soumis à une cure d'austérité sans précédent et des principaux créditeurs, tout particulièrement allemands, irrités de payer pour l'imprévoyance de leurs partenaires. Le développement de l'euroscépticisme ne facilite

évidemment pas la recherche de solutions coopératives par les gouvernements. Certains en viennent à prévoir l'écèlement de la zone euro, à tort car le coût pour tous, y compris l'Allemagne, serait inacceptable, sans parler de l'échec politique collectif qu'il signifierait pour les Européens.

Peut-on espérer un sursaut ?

Face au risque d'un prolongement, voire d'une extension de la crise, on peut souhaiter, sans trop y croire, qu'un sursaut se produise qui permettrait une sortie par le haut. Une déclaration en faveur d'un progrès concomitant de la solidarité et de la discipline rétablirait la crédibilité entamée de la zone euro. Les responsabilités de la crise sont partagées entre débiteurs imprudents et autorités européennes négligentes, Commission, Conseil et Banque centrale. Aussi serait-il justifié de consentir aux pays endettés des taux plus modérés et de plus longs délais pour le remboursement de leurs dettes, voire pour l'assainissement de leurs finances et le rétablissement de leur compétitivité. Transférer une part de l'endettement au niveau de l'UE aurait sans doute pour conséquence de faire baisser l'euro, ce qui serait un facteur favorable à la croissance et une réplique justifiée aux politiques de *dumping* monétaire pratiquées par la Chine et les États-Unis.

Enfin, pour compenser l'effet récessif des plans d'assainissement mais aussi pour donner une image plus positive de la politique européenne, conviendrait-il de mutualiser les moyens d'intervention en faveur des économies d'énergie, de la croissance verte, de l'innovation et de la recherche ainsi que de la lutte contre la pauvreté. Un budget fédéral alimenté par des ressources propres votées par le Parlement européen et complété par l'émission d'euro-obligations donnerait quelque chance au programme 2020 de ne pas connaître l'échec du décevant Programme de Lisbonne. Les reproches qui sont adressés aux Allemands qui ont accompli de grands efforts pour mettre en ordre leurs finances lourdement affectées par le coût de la réunification sont contreproductifs et mal fondés. Cependant l'intérêt de l'Allemagne comme celui de ses partenaires est de préserver l'acquis politique, économique et humain que représente, au-delà de l'euro, l'Union européenne. Aussi n'est-il pas exclu que l'Allemagne, face à la menace d'un écèlement de l'euro, accepte un jour ce qui lui paraît aujourd'hui inacceptable. Mais ses partenaires, notamment la France, devront comprendre que la solidarité ne saurait se limiter au domaine économique et monétaire. Seule une union politique d'inspiration fédérale pourrait assurer durablement l'avenir de l'euro.

Méthode communautaire et méthode intergouvernementale

Paolo PONZANO

Conseiller spécial du Vice-Président Sefcovic ; *Senior Fellow* à l'Institut universitaire européen de Florence

Les deux méthodes

Les récentes prises de position du Ministre allemand des finances, Wolfgang Schäuble, en faveur de l'application de la méthode intergouvernementale à la gouvernance économique ainsi que l'intention prêtée par le journal allemand *Spiegel* au gouvernement fédéral de préparer une proposition concernant la formation d'un gouvernement économique dans la Zone euro relancent le débat sur l'utilisation de la méthode intergouvernementale au détriment de la méthode communautaire dans l'application du Traité de Lisbonne et, de manière plus générale, dans la poursuite du processus d'intégration européenne.

Cela fait suite à ce qu'on a appelé le « Discours de la Méthode », à savoir le discours prononcé par la Chancelière fédérale Angela Merkel à Bruges le 2 novembre 2010, dans lequel elle défendait l'opportunité de dépasser l'ancienne querelle entre méthode

communautaire et méthode intergouvernementale au profit d'une nouvelle méthode, à savoir la « méthode de l'Union » qu'elle définit comme suit en se référant d'abord à une déclaration du Président du Conseil européen Herman Van Rompuy : « Dans la plupart des cas, le choix ne se pose pas entre la méthode communautaire et la méthode intergouvernementale, mais bien entre une position coordonnée de l'Europe ou pas de position du tout. Autrement dit - poursuit la Chancelière - une position coordonnée de l'Europe n'est pas nécessairement le résultat de l'application de la méthode communautaire. Cette position commune est parfois aussi le fruit de la méthode intergouvernementale. L'essentiel est d'avoir sur les sujets importants une position commune. » En poursuivant son raisonnement, la Chancelière ajoute : « Peut-être pourrions-nous nous mettre d'accord sur la description suivante de cette approche : une action coordonnée dans un esprit de solidarité, chacun de nous (Institutions de l'Union et États membres. Ndr) dans la sphère qui relève de sa responsabilité, mais tous en nous fixant le même but. Telle est pour moi la nouvelle « méthode de l'Union » dont nous avons tellement besoin (...) ».

A première vue, les propos de la Chancelière -tout comme ceux du Président Van Rompuy- semblent empreints de bon sens : qui pourrait être contraire à une action coordonnée de l'Union qui permettrait à celle-ci de définir une position commune sur les sujets les plus controversés en discussion entre les Institutions communautaires et les États membres ? Mais, en creusant davantage la question, l'on s'aperçoit que la nouvelle méthode de l'Union prônée par la Chancelière ressemble beaucoup -le rédacteur de son discours ne m'en voudra pas- à la fameuse nuit hégélienne dans laquelle toutes les vaches sont noires. En effet, le Traité de Lisbonne prévoit l'application de la procédure législative ordinaire (à savoir de la méthode communautaire précitée) à tous les domaines relevant des compétences de l'Union, alors que la méthode intergouvernementale est réservée pour l'essentiel à la politique étrangère, de sécurité et de défense (encore que l'initiative des États membres aille de pair avec celle du Haut Représentant pour la PESC). L'on peut se demander dès lors à quels domaines devrait s'appliquer la nouvelle méthode de l'Union prônée par la Chancelière, sinon aux domaines situés en dehors des compétences de l'Union (par exemple aux retraites). Si, par contre, elle devait s'appliquer à tous les domaines, relevant ou non de la compétence de l'Union, il s'agirait bien d'une nuit hégélienne....

Examinons maintenant la différence entre la méthode communautaire et celle intergouvernementale. Elle est bien expliquée dans la contribution que les représentants de la Commission européenne (les Commissaires Barnier et Vitorino) avaient remis en avril 2002 à la Convention européenne. La méthode communautaire « pure » correspond à un système où la Commission -institution représentative de l'intérêt général européen- détient le monopole de l'initiative législative (à savoir la capacité de proposer les actes législatifs), alors que le Conseil - institution composée des représentants des gouvernements des États membres- et le Parlement européen -institution représentative des peuples européens- adoptent en codécision les lois européennes. Par ailleurs, le Conseil vote en règle générale à la majorité qualifiée, l'unanimité étant nécessaire pour amender la proposition de la Commission. En revanche, la méthode intergouvernementale vise un processus de décision dans lequel les États membres négocient entre eux et souverainement une position commune sur les différents dossiers, sans aucune obligation de cohérence ni de transparence. Par ailleurs, les États décident par consensus unanime et sans l'implication du Parlement européen, ce qui aboutit en règle générale à rechercher le plus petit dénominateur commun entre les positions respectives des États membres.

Au delà de ces définitions générales, quelles sont les différences essentielles entre les deux méthodes ? La méthode communautaire confie à la Commission européenne le soin d'identifier, après avoir analysé les législations ou positions

nationales et après avoir consulté toutes les parties intéressées, l'intérêt général européen qui n'équivaut pas nécessairement à la somme des intérêts nationaux des États membres (exemple bien connu : les États membres pourraient avoir individuellement intérêt à augmenter leurs quotas de captures de pêche, alors que l'Union dans son ensemble pourrait avoir intérêt à les réduire dans une année déterminée afin de préserver les ressources halieutiques à l'avenir). Par conséquent, la Commission n'est pas obligée à rechercher le minimum dénominateur commun entre les positions ou les législations nationales, car l'intérêt européen dans un dossier déterminé pourrait être celui de choisir la législation nationale la plus avancée (par exemple la législation finlandaise en matière de commerce électronique) ou une solution originale qui tienne compte davantage des intérêts de certains États membres (par exemple des pays producteurs ou des pays consommateurs dans la définition d'un marché européen de l'énergie). Bien entendu, la Commission n'a pas le monopole de la vérité : elle peut se tromper. Dans ce cas, il revient au Conseil statuant à l'unanimité et au Parlement européen délibérant à la majorité de modifier la proposition de la Commission.

La méthode intergouvernementale est bien différente : les propositions de solution à un problème déterminé émanent des États membres individuellement ou bien d'un organe administratif qui, étant au courant des positions nationales, cherche à identifier le dénominateur commun qui permettra aux États membres de parvenir plus facilement à un consensus unanime. Dans la méthode intergouvernementale il n'y a donc pas la recherche préalable d'un intérêt général qui soit différent de la somme (ou du minimum dénominateur commun) des intérêts des États qui participent à la négociation. D'autre part, la nécessité de réunir le consensus unanime des États membres donne forcément aux « grands » pays un poids prépondérant dans la négociation, alors que dans la procédure de décision majoritaire tous les États sont placés sur un pied d'égalité (avec leur poids démographique différent) et peuvent être minorisés à tour de rôle dans la mesure où ils ne consentiraient pas les concessions nécessaires pour aboutir à un accord unanime. A titre de rappel, l'Allemagne a été souvent le pays le plus minorisé au début des années 1990 lors des négociations au sein du Conseil pour l'achèvement du marché intérieur (compte-tenu de son intérêt plus général à la réalisation de cet objectif). Enfin, l'impossibilité pour le Parlement européen d'exercer une influence réelle dans la méthode intergouvernementale a pour conséquence de réduire, en règle générale, le niveau d'ambition de la solution retenue par les États membres. Au demeurant, il ne faut pas oublier que le Traité de Lisbonne a supprimé la disposition contenue dans l'article 67 de l'ancien TUE selon laquelle chaque État membre disposait du droit d'initiative dans le cadre du troisième pilier au profit d'un droit d'initiative reconnu à un quart d'États membres. Cela veut dire que les États membres eux-mêmes ont reconnu que les initiatives législatives nationales étaient trop axées sur l'intérêt national des pays qui les proposaient et étaient dès lors dépourvues d'un intérêt européen suffisant.

Avant de tirer des conclusions sur la valeur relative des deux méthodes pour faciliter le processus d'intégration européenne, examinons brièvement -et par conséquent de manière sommaire- les conséquences potentielles de l'application des deux méthodes à certains dossiers d'actualité pour la poursuite du processus d'intégration.

Les dossiers d'actualité

La gouvernance économique

La méthode intergouvernementale a été à la base des travaux de la *Task-force* présidée par M. Van Rompuy qui a abouti à des conclusions fondées sur le minimum dénominateur commun des positions nationales. Cela s'est reflété notamment dans le caractère politique et non-automatique des sanctions à imposer aux États membres qui ne respecteraient pas les règles du

nouveau Pacte de stabilité. En d'autres mots, la Commission n'aurait pas le pouvoir d'imposer des sanctions aux États qui violeraient les dispositions du nouveau Pacte (sauf décision contraire du Conseil statuant à la majorité qualifiée), mais elle pourrait uniquement adresser des recommandations au Conseil qui devrait statuer de manière positive en faveur de l'imposition de sanctions. Or, l'expérience de la procédure des déficits excessifs au moment de la Commission Prodi a déjà montré que les Ministres des finances ne sont pas prêts à mettre en minorité le ou les pays en infraction, surtout s'il s'agit de « grands » États membres. Pourtant, l'incapacité de sanctionner le dépassement par certains pays du seuil de 3 % du PIB a été à l'origine de la souplesse introduite dans le respect de la même règle, ce qui a facilité le non-respect du seuil par plusieurs États membres en période de crise économique. Par conséquent, les propositions de la Commission en matière de gouvernance économique vont plus loin que celles de la *Task-force* de M. Van Rompuy en prévoyant la possibilité d'imposer aux États membres en infraction aux règles des sanctions quasi-automatiques fondées sur le non-respect de critères objectifs et non pas sur des critères « politiques » difficiles à faire respecter.

Une conclusion analogue pourrait s'appliquer aux propositions visant à renforcer la coordination des politiques économiques en tant que complément nécessaire de la monnaie unique. Plusieurs économistes réputés défendent la thèse qu'une Union monétaire sans politique économique commune ne survivra pas longtemps, à moins de mettre en place au sein de l'Union des mécanismes complémentaires visant à contrecarrer la spéculation financière internationale. A cette fin, ces économistes préconisent soit la création d'un mécanisme de solidarité automatique qui jouerait en faveur des pays en difficulté financière, soit la création d'*Euro-bonds* permettant aux Institutions de l'Union d'intervenir sur les marchés, soit les deux instruments à la fois. Or, les « propositions » faites par certains États membres en la matière (par exemple celle de M. Jüncker et de M. Tremonti) ont été jusqu'à présent rejetées par les gouvernements allemand et français sans qu'un véritable débat n'ait pu s'instaurer au sein de l'Union. Il est vrai que des propositions émanant de la Commission européenne se heurteraient aux mêmes difficultés politiques, mais le propre de la méthode communautaire est que ces propositions seraient placées à l'ordre du jour des sessions du Conseil, voire du Conseil européen, qu'elles feraient l'objet de résolutions votées par le Parlement européen et qu'elles ne pourraient pas être écartées d'un revers de la main par deux États membres, fussent-ils deux grands pays. L'on pourrait rappeler à cet égard le cas du Projet Galileo, où la proposition de la Commission avait suscité dès le début l'opposition d'au moins trois États membres, dont deux « grands » pays (Allemagne et Royaume-uni). Pourtant, la Commission a insisté sur sa proposition et a fourni des réponses successives à toutes les questions/réserves formulées par les États contraires au projet (notamment sur le recours au financement privé). Finalement, après des années de négociation, la Commission, appuyée par le PE, a eu gain de cause sur le projet au nom de l'intérêt européen.

Le budget européen et les nouvelles ressources propres

Le Traité stipule que le budget européen soit établi par l'autorité budgétaire (Parlement européen et Conseil), dans le respect du cadre financier pluriannuel, sur la base d'une proposition de la Commission. Il revient à celle-ci de proposer les dépenses à financer chaque année dans la limite des ressources propres disponibles. La Commission dispose aussi du droit de proposer des nouvelles catégories de ressources propres tout comme il lui revient de saisir le Conseil et le PE du document qui servira de base à la négociation du nouveau cadre financier pluriannuel.

Cette procédure risquerait d'être faussée si les États membres devaient négocier entre eux aussi bien le budget annuel que le cadre financier pluriannuel sans disposer de propositions de la Commission visant à identifier l'intérêt général européen. C'est pourtant ce qui risque de se passer dès lors que certains États

membres (Allemagne, France, Royaume-uni, Autriche et Finlande) ont envoyé une lettre officielle aux Institutions de l'Union indiquant que le budget européen ne devra pas dépasser le taux d'inflation de l'Union jusqu'à l'année 2020. En d'autres mots, tout le travail d'analyse du budget de l'Union et de consultation des parties concernées sur les priorités de dépenses effectué par la Commission -et qui devrait déboucher sur sa « proposition » de nouveau cadre financier pour les années 2014 / 2020- risque d'être mis en cause par une position de négociation définie d'avance par certains pays contributeurs nets au budget de l'Union. Si l'on traduisait en termes de politiques la position de ces États membres, celle-ci aboutirait à figer la structure actuelle du budget de l'Union car la France voudra préserver les dépenses agricoles, l'Allemagne s'opposera à l'augmentation des dépenses liées à la cohésion et le Royaume-uni voudra maintenir son rabais. Or, il apparaît clairement que, si l'Union voulait utiliser les nouvelles compétences octroyées par les mêmes États membres dans le Traité de Lisbonne et atteindre les objectifs de la Stratégie 2020 - pourtant approuvée par le Conseil européen- elle devrait disposer d'un budget largement supérieur à l'actuel.

Il suffit de songer à la politique de recherche de l'Union car les États membres n'ont aucune chance d'atteindre le seuil des 3 % du PIB consacré à la recherche en 2020 dans la situation actuelle de rarefaction des ressources publiques nationales. L'intérêt général européen exigerait ainsi non seulement une augmentation conséquente du budget de l'Union mais également la création d'une nouvelle ressource propre qui permettrait de donner une nouvelle flexibilité au budget de l'Union au moment où les budgets nationaux ne pourront pas prendre en charge des nouvelles dépenses en raison de la discipline budgétaire qu'ils devront respecter.

Une politique énergétique de l'Union

Le Traité de Lisbonne stipule dans son article 194 (TFUE) que la politique de l'Union dans le domaine de l'énergie vise entre autres, dans un esprit de solidarité entre les États membres, à assurer la sécurité de l'approvisionnement énergétique dans l'Union. Cet objectif devrait être réalisé par des mesures adoptées selon la méthode communautaire (proposition de la Commission, décision du Conseil à la majorité qualifiée et codécision avec le PE, sauf pour les mesures fiscales). Or, le Conseil européen discute dès à présent une stratégie énergétique pour l'Union concernant à la fois l'achèvement du marché intérieur de l'énergie, la sécurité de l'approvisionnement ainsi que l'action extérieure de l'Union vis-à-vis de ses principaux partenaires. Certes, des orientations politiques émanant des Chefs d'État et de gouvernement seraient fort utiles pour encourager la Commission à proposer des mesures législatives et, si possible, des projets d'accords avec les pays tiers concernés.

Toutefois, il ne faut pas sous-estimer le risque que les orientations politiques des Chefs d'État correspondent au minimum dénominateur commun entre les intérêts différents des pays producteurs et des pays consommateurs de ressources énergétiques. Par exemple, l'Union pourrait avoir besoin de mettre en place une véritable Agence d'approvisionnement énergétique chargée d'exécuter les accords conclus entre-temps par l'Union avec les pays producteurs, ce qui permettrait de libérer progressivement certains pays de l'Union de leur dépendance énergétique vis-à-vis de ces pays (conformément d'ailleurs à l'esprit de solidarité entre les États membres inscrit dans le Traité). Or, cet objectif sera-t-il réalisable à travers la méthode intergouvernementale ou ne faudrait-il pas avoir recours à la méthode communautaire qui a permis, par exemple, la mise en place d'une politique commune de la pêche (malgré la divergence d'intérêts entre les pays disposant de ressources halieutiques et les autres) et la réalisation du Projet Galileo déjà rappelé ci-dessus ?

Conclusions

Les conclusions du Conseil européen de décembre 2010 en matière de gouvernance économique innovent le cadre institutionnel de l'Union en ce sens qu'elles prévoient de modifier l'art.136 du Traité de Lisbonne en confiant aux États membres de la Zone euro la compétence d'instituer un mécanisme de stabilité qui sera activé si cela est indispensable pour préserver la stabilité de la Zone euro dans son ensemble. Indépendamment des doutes déjà exprimés par plusieurs économistes sur le caractère suffisant de cet instrument pour sauvegarder la monnaie unique, cette disposition introduit un élément novateur dans le système institutionnel de l'Union en introduisant une compétence intergouvernementale dans un cadre régi, pour l'essentiel, par la méthode communautaire. Bien entendu, l'on sait pertinemment que cette solution vise à éviter un nouveau transfert de compétences aux Institutions de l'Union qui ne pourrait pas faire l'objet d'une procédure simplifiée de révision du Traité et impliquerait probablement le recours au referendum dans certains États membres. Toutefois l'Union européenne ne pourrait pas être enfermée à l'avenir dans ses compétences actuelles si la nécessité de les élargir devait apparaître au grand jour.

D'autre part, le recours à la méthode intergouvernementale en matière de gouvernance économique ou dans les autres matières citées précédemment risque d'entrer en conflit avec les compétences déjà attribuées par les Traités aux Institutions de l'Union et de conduire à des décisions fondées sur le minimum dénominateur commun, voire sur les intérêts prédominants de certains États membres (voir ci-dessus). En revanche, ce qui précède confirme, nous semble-t-il, le caractère plus équilibré et plus satisfaisant pour l'Union de la méthode communautaire et, à l'intérieur de celle-ci, du rôle joué par la Commission dans l'identification de l'intérêt général de l'Union.

Comme disait Jean Monnet dans ses Mémoires, « Mettre les gouvernements en présence, faire coopérer les administrations nationales part d'une bonne intention, mais échoue sur la première opposition d'intérêts s'il n'existe pas l'organe politique indépendant capable de prendre une vue commune et d'aboutir à une décision commune ». Cette affirmation, tirée d'une longue expérience de la coopération intergouvernementale pratiquée par Jean Monnet, nous semble encore pertinente dans la phase actuelle du processus d'intégration européenne.

Gouvernement économique européen et souveraineté fiscale La stratégie européenne de sortie de la crise financière

Guido MONTANI

Vice-Président de l'UEF Europe -Université de Pavie- article publié initialement dans *Europe's World*

Traduit de l'anglais par Jean-Luc PREVEL - Lyon

La crise au sein de l'Union monétaire est à un tournant crucial. Le 9 mai, les gouvernements de l'Union européenne (UE) ont créé un mécanisme de stabilisation de 750 milliards d'euros, dans une tentative pour éviter une faillite financière à des États membres lourdement endettés, mais comme la France et l'Allemagne ne sont pas d'accord sur la nature du gouvernement économique européen, il y a un risque pour que cette décision s'avère insuffisante. Par ailleurs, le Parlement européen a, il y a un certain temps, pris une position commune, récemment réaffirmée par les *leaders* des quatre principaux partis (Parti populaire, Socialistes, Libéraux et Verts), soutenant que la seule manière de résoudre le problème complexe de la crise économique et institutionnelle actuelle consiste à recourir à la « méthode communautaire » (ou

« méthode fédéraliste », selon Jean Monnet). En bref, le Parlement européen veut que la Commission devienne le « gouvernement économique » de l'UE. Mais le Président Sarkozy et la Chancelière Merkel ne sont pas d'accord. Dans leur perspective, c'est le Conseil, pas la Commission, qui devrait être le gouvernement économique de l'UE.

Pour mettre en lumière ce désaccord, nous devons remarquer que la souveraineté fiscale est en jeu dans ce débat : c'est à dire que, gouvernement économique et souveraineté fiscale sont les deux faces d'une même pièce.

La souveraineté fiscale - Les origines de la crise actuelle de l'UEM remontent au Traité de Maastricht qui avait prudemment institué l'Union monétaire avec sa propre Banque centrale tout en laissant indéterminée l'issue de l'Union économique. En fait, le budget de l'UE, c'est à dire les moyens à disposition de la Commission et du Parlement européen pour les politiques européennes, devient maintenant inadéquat car il représente seulement 1 % du PIB européen, tandis que 90 % de ses recettes proviennent des budgets nationaux. Le budget de l'UE n'est donc pas considéré comme un instrument suffisamment puissant pour une politique économique européenne. Cela explique pourquoi l'UE n'a pas de gouvernement économique.

On peut facilement voir que la cause principale de la crise actuelle de l'UEM réside dans le manque de ressources financières adéquates de l'UE. Les ratios entre le déficit et le PNB d'un côté et la dette publique totale et le PNB de l'Eurozone de l'autre, sont meilleurs que ceux des Etats-Unis. Mais, comme l'UE dispose d'un système fiscal divisé en compartiments nationaux étanches, la spéculation financière internationale a été en mesure de toucher le point faible : la Grèce. En comparaison, si les Etats-Unis n'avaient pas de budget fédéral mais seulement 50 budgets individuels, certains de ces Etats auraient certainement souffert des mêmes attaques spéculatives.

C'est en référence à cela que le Président de la BCE, Jean-Claude Trichet a affirmé : « Nous sommes une fédération monétaire. Nous avons maintenant besoin de l'équivalent d'une fédération budgétaire » (Le Monde, 1^{er} juin 2010). M. Trichet a raison. Si l'UE était une fédération fiscale - avec une réforme similaire à la proposition de Delpa-Weizsäcker du Centre Bruegel, c'est à dire en consolidant 60 % de la dette des Etats membres européens remplacés par une émission de *Blue Bonds* - le marché financier européen pourrait atteindre une taille similaire à celui des Etats-Unis : une perspective séduisante pour beaucoup d'investisseurs internationaux. De véritables ressources propres européennes constituent la clé du renforcement de l'euro comme monnaie mondiale.

Cependant l'Allemagne s'oppose fortement à cette perspective parce qu'elle ne veut pas d'une « union de transferts fiscaux ». Les échanges rudes entre les Allemands, qui ne veulent pas payer pour les Méditerranéens dépensiers, et les Grecs, qui ne veulent pas être considérés comme des voleurs, indiquent clairement que le moment est venu pour une solution capable d'éviter une renaissance du nationalisme. La bonne conduite à tenir serait d'aller vers un fédéralisme fiscal européen, c'est à dire que les citoyens apporteraient à chaque niveau de gouvernement ses ressources fiscales « propres ». L'Union monétaire a été fondée sur un transfert de pouvoirs monétaires des nations vers l'UE avec la création de la Banque centrale européenne. La souveraineté fiscale est une procédure plus complexe par laquelle les Européens décident combien donner aux institutions de l'UE et combien garder au sein de l'Etat national. La pression fiscale sur les citoyens européens devrait naturellement rester inchangée. Néanmoins, les citoyens devraient être conscients que les ressources propres de l'UE, quelque soit leur montant, doivent être attribuées à des institutions européennes « légitimes et autonomes », c'est à dire à la Commission responsable devant un parlement bicaméral (ce qui implique la co-décision entre le Parlement européen et le Conseil). Aujourd'hui, les citoyens ne sont probablement pas conscients que l'UE dépense 1 % de leur

revenu. La transparence des finances publiques est une étape cruciale vers la démocratie européenne.

Si le problème des finances de l'UE est considéré sous cet angle, toute querelle éventuelle entre les gouvernements nationaux disparaît. Les citoyens européens accepteront certainement un minimum de solidarité fiscale pour financer des politiques qui améliorent le bien-être général de tous, qu'il s'agisse des Allemands, des Grecs ou de toute autre nationalité de l'UE. La défense européenne est un bien public européen ainsi que le système de satellite Galileo et ainsi de suite. Chacun peut bénéficier de ces services. Personne n'est exclu. C'est pour cette raison qu'il est nécessaire de distinguer certaines taxes, comme le Parlement européen l'a fait, comme étant particulièrement adaptées aux finances européennes. La meilleure solution et la plus plausible serait un mélange de taxe écologique et de taxe sur le capital, plus un pourcentage de TVA.

Le gouvernement économique européen - La proposition franco-allemande de baser le gouvernement économique sur le Conseil soulève de nombreuses questions. Il serait, en particulier, impossible d'éviter un *directoire* des pays forts. Les effets d'une gouvernance de ce type sont déjà visibles. L'Allemagne, par exemple est en train d'imposer l'austérité financière à tous les autres pays membres. Une telle politique n'est pas fautive, en soi. Un rééquilibrage des budgets nationaux est certainement nécessaire. Mais il est mauvais qu'un gouvernement doive imposer sa politique aux autres et d'imaginer que cette politique est la seule dont l'Europe a besoin. La France, par exemple, rappelle justement que la croissance est également nécessaire. Sans la croissance, les politiques d'austérité dans certains pays (pensons à la Grèce) deviennent rapidement insoutenables et conduisent à un mécontentement social et à des émeutes politiques. Néanmoins, la position française est stérile dans la mesure où seule une croissance très modeste peut se réaliser en Europe au moyen de politiques purement nationales. Même la grande Allemagne connaîtra des difficultés croissantes dans la mesure où au moins la moitié de ses exportations s'effectuent vers les pays européens. Soit l'UE lance un plan efficace soutenu par l'opinion publique - similaire au plan « 2020 » de la Commission - soit la crise s'aggrave.

Pour devenir un véritable gouvernement économique, la Commission européenne devrait disposer d'un montant important de ressources financières. Le mécanisme européen de stabilisation financière qui vient d'être créé, atteint presque la moitié du budget actuel de la Communauté. Avec un budget de 2 à 2,5 % du PIB de l'UE, comme l'a proposé le rapport McDougall, il est probable qu'une bonne répartition entre les ressources financières nationales et européennes puisse être réalisée. Avec un montant adéquat du budget de la Communauté, des économies significatives pour les citoyens européens deviennent possibles grâce aux économies d'échelle pour apporter les biens publics européens de base, la rationalisation des dépenses et la réduction des taux d'intérêts. En vérité, une solution du type *Blue Bonds* pourrait se faire à des taux d'intérêts plus bas que ceux du *Bund* allemand, parce qu'il deviendra possible de récolter des capitaux sur une aire géographique plus vaste qu'actuellement et de la part d'investisseurs mondiaux qui préfèrent aujourd'hui les bons du trésor américain.

En résumé, il faudrait abandonner l'idée que l'Europe peut surmonter la crise actuelle avec des mesures provisoires telles que celles qui ont été proposées par le Conseil. Le mécanisme européen de stabilisation financière n'est pas si crédible parmi les investisseurs internationaux depuis qu'il est à nouveau basé sur le potentiel des budgets nationaux. Si, par exemple, l'Italie honore dans leur totalité les engagements du 9 mai, la dette publique italienne pourrait passer des 106 % actuels à plus de 120 %. La véritable garantie pour une dette publique est ancrée dans la confiance des citoyens à l'égard des institutions dont elle émane. Aujourd'hui, un gouvernement européen serait plus crédible que des gouvernements agissant divisés.

Concevoir une stratégie européenne de sortie de crise est difficile parce qu'elle implique des problèmes institutionnels et politiques. Le Parlement européen doit donc prendre la responsabilité d'ouvrir un large débat sur la souveraineté fiscale, sans tabous. Aujourd'hui, deux réformes parallèles sont sur la table : la réforme du budget de la Communauté et un nouveau Pacte de croissance et de stabilité. Ces deux réformes doivent être réunies. Un nouveau pacte fiscal européen devrait être adopté. Cela ne sera pas facile. Les gouvernements des Etats membres manquent de confiance en la Commission et leurs instincts nationaux résiduels entravent le fédéralisme fiscal et ils doivent être dépassés. C'est pour ces raisons qu'il est nécessaire d'impliquer dans le débat tous les citoyens et leurs représentants, à la fois au sein du Parlement européen et au sein des parlements nationaux. Des pas substantiels vers un fédéralisme fiscal européen peuvent être accomplis sans amender le Traité de Lisbonne, même si une nouvelle Convention pourrait être réunie si le Parlement européen le juge nécessaire. Ce qui importe, c'est que les citoyens européens soient impliqués dans toute réforme concernant la souveraineté fiscale. Toute autre voie, telle qu'un comité d'experts rendant un avis au Conseil, serait non seulement anti-démocratique, mais aussi illusoire.

Plan européen de reprise, obligations de l'Union et réforme budgétaire

Alberto MAJOCCHI

Président du *Institute for Studies and Economic Analyses* - Rome

Alfonso IOZZO

Membre honoraire du Bureau de l'UEF Europe - Turin

Traduit de l'italien par Jean-Luc PREVEL - Lyon

1 / Le premier faible signe de reprise apparu en Europe après le tsunami financier qui a failli désorganiser l'économie mondiale, ne peut cacher le fait que la croissance prévue pour 2010 est encore assez modeste et qu'il faudra des années pour que les gens retrouvent les niveaux de revenus d'avant la crise. D'autre part, l'impact négatif de la baisse de revenu des impôts a produit des déséquilibres significatifs dans les comptes des finances publiques, rendant difficile la mise en place de politiques de croissance. Dans une union monétaire, une politique de stabilisation de l'emploi et des revenus, conduite au niveau national, produit aujourd'hui des effets très limités et doit nécessairement être soutenue par un plan d'interventions gérées au niveau européen. Une politique de croissance menée par un seul pays membre de l'Union européenne concentre les coûts -d'où l'augmentation de l'endettement des finances publiques- pour le pays qui la mène, tandis que les bénéfices en terme d'augmentation de la demande se transmettent dans une large mesure à l'étranger, dans les autres pays du marché intérieur européen. En présence d'externalisations positives significatives, la production d'une « stabilisation » de biens publics est donc peu optimale, dans la mesure où chaque pays trouve commode d'attendre que les autres prennent l'initiative pour éviter ainsi d'en assumer les coûts. La nécessité de lancer un projet européen pour stimuler l'économie dans cette phase difficile qui fait suite à la crise financière est généralement admise mais, face aux difficultés pour construire le support politique nécessaire dans un cadre institutionnel caractérisé par l'absence d'un gouvernement européen de l'économie, il y a toujours un désir fort d'essayer d'obtenir un résultat similaire avec des mesures de soutien prises au niveau national. Cependant, sur la base de l'expérience accumulée depuis le début de la crise, il semble tout à fait illusoire de penser qu'une coordination des politiques nationales pourrait apporter des résultats similaires à ceux qu'on pourrait obtenir à l'aide d'un plan européen de reprise.

2 / L'irruption de la crise a, en plus, mis en évidence qu'une phase de la croissance économique européenne était maintenant terminée. Le facteur décisif de la croissance était représenté par un développement technologique de type imitatif : principalement, il suffisait d'importer les meilleures technologies des pays les plus avancés pour augmenter la productivité et donc pour élever d'une manière continue le niveau de vie de la population. Mais l'Europe a maintenant atteint une frontière technologique et n'est plus à même de relancer le développement en important des technologies de l'étranger. Si elle veut recommencer à croître, l'Europe ne doit compter que sur ses propres ressources et en particulier sur une capacité forte et renouvelée d'innovation productive, de manière à promouvoir une augmentation de la productivité et sur sa capacité à rivaliser avec succès sur les marchés mondiaux. Nous ne sortirons pas de la crise avec une simple politique de soutien de la demande de biens de consommation ; c'est au contraire l'occasion de lancer une nouvelle phase de croissance de l'économie européenne, dans l'objectif de promouvoir un développement qui doit être soutenable sur les plans, économique, social et environnemental. Le moteur de cette nouvelle phase de développement sera alors l'investissement public qui aura des effets à court terme en soutenant la demande et l'emploi, mais aussi des effets à long terme sur le plan de l'offre en augmentant le revenu potentiel et en rendant le système économique européen plus compétitif.

3 / Une croissance durable de l'économie européenne implique, en fait, une augmentation de la productivité qui, à son tour, requiert une série de mesures qui devront être prises et réalisées au niveau européen pour qu'elles soient efficaces, dans le cadre d'une évolution de l'économie mondiale qui apparaît aujourd'hui bien différente par rapport au passé. Une nouvelle révolution technologique a maintenant pris place et les Etats-Unis ont pu en tirer les plus grands bénéfices avec des taux de croissance très élevés dans la productivité et le rendement, tandis que les pays émergents nouvellement industrialisés rivalisent maintenant dans de nombreux secteurs (et pas seulement dans ceux à forte technologie) avec les pays qui disposent d'une industrialisation installée de longue date. Ainsi, l'Europe est coincée sur deux côtés et rencontre des difficultés pour trouver une voie nouvelle vers une croissance stable et durable. Aux Etats-Unis, l'augmentation de la productivité a été soutenue par un développement technologique qui a pris sa source et s'est accéléré grâce à la demande publique, issue particulièrement du secteur de la défense qui a fait des investissements d'une nature très novatrice. Mais un tel élément moteur ne peut pas être envisagé en Europe où les dépenses militaires sont nécessairement limitées après l'expérience tragique du nationalisme et les ruines causées par la seconde guerre mondiale.

4 / La croissance des investissements est cependant liée à la nécessité de lancer un plan qui mette en avant un développement soutenable et améliore le niveau de vie des Européens à travers des projets de dépenses pour la recherche et pour un niveau d'éducation plus élevé, l'amélioration du réseau d'infrastructures matérielles et immatérielles, la promotion d'une énergie efficace et l'utilisation d'énergies renouvelables, le soutien à une mobilité douce et qui garantisse la conservation du patrimoine des richesses artistiques et naturelles et favorise la rénovation urbaine. Mais la mise en oeuvre d'un tel plan est bloquée d'un côté par les contraintes pesant sur les budgets nationaux et de l'autre par la dimension limitée du budget européen et l'incapacité de prendre des décisions constructives dans une structure institutionnelle de type confédéral comme celle qui domine encore au niveau européen. Le plan de reprise pourra être financé par l'émission de titres de la Banque européenne d'investissement (BEI) dans la mesure où il s'agit d'investissements dans des infrastructures ou dans des projets susceptibles de générer des revenus sur le marché, tandis qu'il devra être couvert par l'émission d'obligations garanties par le budget de l'Union, s'il s'agit de financer des

dépenses ayant le caractère d'investissements visant à produire des biens publics européens. L'émission atteindra un montant égal à au moins un point de PIB de la zone euro -c'est à dire de l'ordre de 100 milliards d'euros- de manière à ce qu'elle ait un impact macro-économique significatif et une influence positive sur la confiance des familles et du monde des affaires.

5 / Le soutien au développement en recourant à des obligations de l'Union, en plus des ressources budgétaires, a déjà été réalisé dans le passé par les institutions européennes. Dans les années 50, la CECA a financé par des obligations propres la reconversion de l'industrie charbonnière (qui représentait le problème énergétique de l'époque), tandis que dans les années 80, la Commission, sur proposition du Commissaire Ortolí intervint avec le NIC (Nouvel instrument communautaire) en soutien à la reconversion industrielle rendue nécessaire par les changements apportés par la crise du pétrole. Grâce au prestige de l'Union sur le marché mondial et le poids qu'avait à l'époque la monnaie européenne, les obligations de l'Union purent être émises à un taux d'intérêt bas et contribuer, tout en renforçant le marché financier européen en absorbant une partie du surplus de liquidités (ce qui constitue une de ses caractéristiques actuelle), à aider à attirer une grande part de l'épargne mondiale qui, alors qu'elle manque d'alternatives adéquates, continue à s'investir sur le marché américain, malgré la perte de valeur progressive du dollar. Si cette manœuvre devait se réaliser pour le montant recommandé, le budget européen atteindrait un montant global égal à presque 2 % du PIB -comme cela avait été suggéré en 1993 par la commission d'experts chargée d'étudier le rôle de la politique fiscale dans une union économique et monétaire dans son rapport *Stable Money-Sound Finances. Community Public Finance in the Perspective of EMU*-, et il serait composé de deux sections : une section en crédit de capital, financée par des obligations de l'Union et destinée à financer le plan de développement, et une section en équilibre -en accord avec les règles de l'art. 310 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne-, qui finance la politique agricole et les politiques de redistribution et de cohésion. Dans le nouveau contexte de l'économie européenne -caractérisé par la nécessité d'une reconversion pour faire face au défi de la durabilité environnementale et du changement de la structure du marché mondial causée par la transformation de la demande, apportée par le pouvoir d'achat croissant des pays émergents et la nécessité qui en découle d'augmenter l'épargne des pays déjà développés- nous pouvons distinguer différentes modalités d'intervention qui peuvent être menées par l'action d'agences fédérales européennes.

6 / L'expérience américaine montre comment il est possible pour le gouvernement, dans un système fédéral, de mobiliser d'énormes ressources pour soutenir la croissance économique, à condition que, dans le même temps, une transparence et une responsabilité entières soient assurées dans l'utilisation des fonds collectés au niveau fédéral. Les deux exemples les plus significatifs d'agences fédérales sont représentées par la *Tennessee Valley Authority*, instituée par Roosevelt comme un instrument exemplaire du *New Deal*, et dans la période après la seconde guerre mondiale, par la NASA, instituée pour faire face à la compétition avec l'URSS dans la course pour l'espace, qui fut plus tard à l'origine des grands progrès dans les technologies de l'information dont le symbole emblématique est la *Silicon Valley*. Un système d'agences fédérales permettrait, d'une part de laisser entre les mains des institutions politiques (la Commission, le Conseil et le Parlement) le choix des objectifs à poursuivre et les priorités pour leur mise en oeuvre et, de l'autre, de confier aux agences la mission de réaliser des programmes particuliers, en contrôlant les résultats et l'utilisation de l'argent public (ce qui serait très difficile à faire si les ressources investies faisaient partie du budget général). Un tel système a déjà été réalisé avec succès en Europe, d'abord avec la CECA, puis plus tard avec la BEI, où le Conseil des Gouverneurs (composé des Ministres des finances) donne les priorités, tandis que le Conseil des Directeurs (où siège un représentant de la

Commission) met en oeuvre les décisions opérationnelles. Et, en fait, le succès de la BEI conduisit le Congrès américain à examiner une proposition pour instituer une banque nationale fédérale d'investissements qui tire justement son inspiration du modèle européen et cette proposition est soutenue avec détermination par l'Administration Obama.

7 / L'activité historique de la BEI peut aujourd'hui aller main dans la main avec les agences créées conjointement par l'Union européenne, avec la même BEI, et des institutions financières publiques (*Caisse des dépôts, Cassa Depositi e Prestiti, KfW*, etc.) orientées sur le long terme, capables de s'associer au capital de compagnies concessionnaires de réseaux, comme dans le cas du fonds de la « Marguerite », actuellement dans une phase de démarrage. Les obligations de l'Union émises par ces agences peuvent être remboursées par les revenus de leurs investissements respectifs, même si c'est avec des plans de remboursement à long terme, compte tenu des caractéristiques de ce type de projets, auxquels les institutions du marché financier, orientées sur le court terme, ne peuvent pas apporter de réponses efficaces. De telles agences qui gèrent des biens publics présentant les caractéristiques de monopoles, sont en mesure d'imposer le paiement de droits (« taxes ») sur les opérateurs du marché qui utilisent de tels biens. Sur ce point, il faut considérer le fait que l'évolution technologique et les contraintes de la durabilité environnementale élargissent considérablement la nécessité des biens publics (il suffit de penser à la qualité de l'air dans les villes). Un exemple particulièrement significatif de projet commun est constitué par le projet « Galileo » pour l'utilisation des satellites mais il pourrait y avoir d'autres cas d'utilisation partagée de l'espace. L'instrument juridique auquel il faut recourir dans de tels cas, est l'« entreprise commune » fourni par l'art. 187 du Traité de Lisbonne.

8 / Pour ce qui concerne le financement de la recherche et de l'innovation, un véritable programme se substituant à l'échec de la Stratégie de Lisbonne lancée il y a dix ans, devrait identifier un nombre limité de projets stratégiques -comme l'ont fait les Etats-Unis avec la NASA- dans lesquels se concentreraient les ressources européennes communes. A côté du secteur de l'énergie et en particulier des nouvelles sources d'énergies renouvelables, il ne faut pas oublier la recherche médicale de base qui ne peut pas être entièrement laissée dans les mains des multinationales. Le financement de telles « agences » ne peut advenir que par une « garantie » de l'Union qui doit assurer à travers son budget, le remboursement des fonds récoltés avec les obligations de l'Union. Le projet, déjà mis en avant par Delors, de recourir à une taxe carbone européenne -reprise aujourd'hui par la présidence suédoise- redevient donc d'une grande actualité.

9 / L'augmentation du budget destinée à promouvoir le plan européen de développement, permettrait aussi de procéder à une première rationalisation (et donc à une réduction parallèle) des dépenses militaires des Etats membres avec la création d'un premier embryon d'armée européenne, comme le Ministre des Affaires étrangères allemand Westerwelle l'a récemment proposé lors de la *Munich Security Conference*, et à la création d'un Plan Marshall pour les pays qui bordent la Méditerranée pour promouvoir des processus de développement endogènes, capables de freiner le flux migratoire vers l'Union européenne, avec les problèmes sociaux qui y sont liés dans les pays d'immigration. Le fait est donc que, si l'augmentation des dimensions du budget reste initialement limitée à 1 % du PIB européen, l'ampleur du marché potentiel des obligations de l'Union est donc conditionnée par la dimension réduite du budget européen qui en garantit le service et le remboursement. En conséquence, dans la mesure où les exigences d'investissements à financer par la dette européenne sont destinées à croître dans les années prochaines, la nécessité de procéder à une réforme en profondeur du budget européen, s'accroît parallèlement.

10 / Dans la perspective d'une réforme du budget européen, en mesure de garantir le financement des investissements prévus par un plan européen de développement, par l'émission de titres de dette publique, il faut donc prévoir le retour à un véritable système de ressources propres. En fait la soi-disant quatrième ressource n'est pas une véritable ressource propre, car elle n'est rien d'autre qu'une contribution nationale proportionnelle au PIB à laquelle devrait être substituée une sur-taxe européenne sur les impôts nationaux sur le revenu -qui ne seraient pas touchés par la réforme- versée directement par les citoyens au budget européen, de manière à garantir une plus grande transparence du prélèvement et, en même temps, renforcer la responsabilité de ceux qui prélèvent la ressource. Une nouvelle ressource pour le budget européen pourrait être assurée avec la relance de la proposition de Directive pour introduire une taxe carbone/énergie. Dans une situation dans laquelle les risques liés au changement climatique apparaissent désormais plus évidents et où la nécessité de substituer des sources d'énergie alternatives aux combustibles fossiles se manifeste d'une manière toujours plus urgente, un impôt proportionnel au contenu de carbone des sources d'énergie apparaît comme un instrument adéquat pour initier des processus vertueux d'économie d'énergie et de remplacement du fuel par des sources d'énergie renouvelables, en réduisant l'impact négatif sur l'environnement de la consommation d'énergie, en favorisant l'introduction de processus de production moins dévoreurs d'énergie et en promouvant ainsi la transition vers une économie *low carbon*. Cet impôt -dont la structure est préfigurée par la proposition de Directive approuvée par la Commission européenne en 1992, avec une recette prévue pour atteindre à plein régime 1 % du PIB européen- aurait donc un double objectif : financer le budget pour garantir le service de la dette et, en même temps, promouvoir la reconversion de l'économie européenne sur la voie du développement durable. L'impôt pourrait être introduit par l'Union d'une manière unilatérale -pour éviter la situation d'impasse provoquée dans chaque pays par la crainte que les autres partenaires se comportent en francs-tireurs et pour exercer une pression significative en vue d'atteindre un accord multilatéral pour l'après-Copenhague-, sans porter préjudice à la compétitivité vers l'extérieur de la production européenne qui serait alors accompagnée par un impôt compensatoire perçu sur les produits importés à la hauteur de celui qui pèserait sur les producteurs européens.

L'avènement d'un plan européen de développement, avec l'émission d'obligations de l'Union et l'introduction d'une taxe carbone/énergie pour garantir une augmentation des dimensions du budget européen et promouvoir la transition vers une économie soutenable, présente évidemment des difficultés du point de vue politique dans la mesure où il présuppose l'accord de tous les gouvernements. Au-delà des objections de principe de la part de pays, comme la Grande-Bretagne, qui s'opposent à toute initiative préfigurant un niveau européen de gouvernement de l'économie, il existe aussi une résistance de la part de l'Allemagne, dans la mesure où le gouvernement de Berlin croit que le coût d'une émission d'obligations de l'Union serait supérieur au coût des émissions allemandes. En réalité, le risque de défaut de certains pays de la zone euro a tiré vers le haut le niveau des taux et affaibli la valeur de la monnaie européenne, tandis que la crise de ces pays toucherait inévitablement les exportations allemandes qui représentent la principale composante dont dépend la croissance de la demande pour les entreprises allemandes. En réalité, comme l'a observé Tommaso Padoa Schioppa -une opinion similaire a été exprimée par Eichengreen-, la crise grecque n'a pas représenté, comme beaucoup l'ont soutenu, l'antichambre de la fin de l'euro ; au contraire, c'est justement quand la crise a frappé un pays et menacé l'euro que les gouvernements ont « commencé à comprendre que l'on ne pouvait plus faire sans un Etat de l'euro » et que s'est ouvert le processus pour conduire de l'Union monétaire -une monnaie sans Etat- à l'Union politique.

Lettre européenne - Janvier 2011

Sous les auspices de la Fondation Mario et Valeria Albertini. Directeur responsable Elio Cannillo. www.euraction.org - publius@euraction.org

Publius

L'euro survivra-t-il ? Moins de dix ans après l'introduction de la monnaie unique, c'est le doute qui plane sur l'avenir de l'Europe. D'abord la crise grecque, puis la crise irlandaise et ensuite celle du Portugal qui se profile, ont irrémédiablement mis à mal les certitudes sur la possibilité de maintenir encore longtemps en vie une union monétaire aux dimensions de celle qui a été créée en Europe sans être encadrée dans un Etat. Une union monétaire dans laquelle les déséquilibres économiques et commerciaux entre ses membres ont tendance à s'approfondir au lieu de s'atténuer et dans laquelle les redoutables chocs asymétriques sont en train de devenir endémiques.

Les doutes sur la capacité de survie de l'euro alimentent à leur tour des attentes négatives aussi sur l'avenir du processus de l'unification européenne et, par ricochet, sur la stabilité de l'ordre mondial, étant donné que l'Europe représente toujours un des points névralgiques du commerce et de l'économie mondiaux. C'est peut-être aussi pour cela que les Etats Unis et la Chine sont intervenus à plusieurs reprises ces derniers mois, les premiers pour conjurer les Européens de résoudre rapidement la crise en leur assurant leur aide à travers le FMI, la seconde pour offrir des aides financières et des investissements directs à la Grèce et au Portugal.

Pour dissiper ces doutes, il ne suffit cependant pas de se limiter à défendre les succès obtenus en termes d'intégration et de coordination des politiques européennes. Il faut débarrasser le terrain des ambiguïtés concernant les choix nécessaires pour éliminer définitivement les contradictions qui sont à la source du problème.

Dans l'immédiat, en réalité, malgré l'évidence des faits, la politique, en Europe, continue à apporter des réponses tout à fait insuffisantes et inadéquates. La proposition soutenue par la France et l'Allemagne de réformer le Pacte de stabilité est insuffisante : c'est une proposition qui prétend, d'une manière irréaliste, imposer de nouvelles obligations et de nouvelles sanctions aux Etats de la zone euro, en feignant d'ignorer que plusieurs de ces mêmes Etats -en premier lieu la France et l'Allemagne- n'ont pas respecté à plusieurs reprises les accords souscrits et n'ont pas tenu non plus l'engagement de promouvoir la croissance en plus de la stabilité de l'économie européenne. Tout comme le Fonds créé par les gouvernements pour aider les pays en difficulté est insuffisant, que ce soit du point de vue de sa nature juridique ou de sa dotation, et enfin en raison de l'incertitude de son efficacité et de sa durée. Une politique qui laisse à la seule Banque centrale européenne la charge et la responsabilité d'intervenir, pour éviter dans l'immédiat que les systèmes bancaires nationaux fassent faillite, en recourant à l'injection de prêts et de liquidités dont personne ne veut ni ne peut évaluer les conséquences en termes de création de nouveaux risques de bulles spéculatives, et plus encore sans débrouiller l'enchevêtrement de nœuds fiscaux, économiques et productifs qui asphyxient la zone euro, est en outre par définition inadéquate.

En bref, en Europe, la politique n'a pas encore pris acte du fait que la crise que nous sommes en train de vivre n'a pas simplement mis à nu les limites des institutions européennes et de celles de l'Union monétaire, la fragilité des règles que les Européens se sont données et les faiblesses structurelles -d'ailleurs déjà bien connues- de certains pays européens.

La crise a posé aux Européens, encore une fois, le problème de décider qui doit être souverain en Europe. La situation actuelle, en fait, est profondément ambiguë, ce qui se répercute sur la dette, comme l'ont écrit en toutes lettres de nombreux commentateurs et comme l'ont perçu les marchés : « The European sovereign debt is not really sovereign » pouvait-

on lire dans le Financial Times le 30 novembre dernier. C'est pour cela qu'il est devenu intéressant de spéculer sur la banqueroute probable de certains pays simplement parce que « the markets have realised that some key elements of 'sovereignty' are missing ». En fait une dette est souveraine seulement dans la mesure où le gouvernement d'un Etat est à même, à travers l'utilisation coordonnée et organisée du levier monétaire, du levier fiscal et du budget, de prévenir ou selon le cas de décourager la spéculation des marchés. En Europe, tout cela n'est pas possible puisque, d'une part, les Etats se sont privés du pouvoir de gérer le levier monétaire, en acceptant une monnaie unique, mais de l'autre, ils ont conservé la souveraineté dans le domaine du budget, des impôts, de la politique extérieure et de la défense. Cet état de chose qui aurait dû être transitoire en vue de l'union politique des pays qui avaient adopté l'euro, tend au contraire à devenir permanent dans les comportements et les intentions des gouvernements. Mais le problème c'est qu'aucun Etat ne peut penser contracter indéfiniment des dettes dans une devise étrangère – tel est le cas de l'euro sans Etat – en espérant ne jamais devoir les rembourser et de ne pas avoir à affronter le jugement des marchés auxquels il doit recourir pour les soutenir. L'expérience historique enseigne en fait que, dans le passé, les unions monétaires qui n'ont pas été accompagnées d'une union politique, ont échoué.

Ce qui est en train de se passer en Europe, c'est donc le fruit du fait que les Européens n'ont pas encore décidé si, et dans quel cadre, ils vont raccorder le projet de l'union monétaire à celui de l'union politique. Un lien qui était encore implicite à l'époque de la ratification du Traité de Maastricht et qui est bien réel et effectif au sein des autres grands pôles mondiaux. En fait, la Chine et les Etats Unis prennent leurs décisions dans le domaine économique, monétaire et fiscal sur la base des objectifs politiques et stratégiques qu'ils estiment devoir poursuivre dans le cadre des nouveaux rapports de pouvoir mondiaux.

L'Europe, au contraire, à cause de son incapacité, risque de subir les pires conséquences d'une crise qui est partie des Etats Unis mais qui est en train de bouleverser les systèmes bancaires et économiques européens. C'est, en effet, en Europe que les investisseurs internationaux ont identifié le ventre mou du marché des titres d'Etats sur lesquels spéculer comme ils avaient spéculé, à l'époque du SME, sur les marchés des diverses devises européennes. Mais ces mêmes investisseurs se gardent bien de spéculer contre des Etats tout aussi compromis sur le plan économique et financier, comme par exemple la Californie, qui sont toutefois insérés dans un cadre de pouvoir de dimensions continentales, bien différent.

Et c'est encore à cause de son incapacité que l'Europe assiste, impuissante, au processus irrépressible de redistribution des richesses qui est en train de se vérifier au niveau global.

L'humanité est au seuil d'une grande transformation historique dans les rapports entre l'Occident et le reste du monde, et les Européens s'apprentent à vivre ce changement d'époque dans une situation de faiblesse et de crise structurelles. Pour les Européens, le moment est donc venu de dire comment ils ont l'intention d'affronter politiquement cette phase de l'histoire, à partir de la crise de la dette qui s'est manifestée dans la zone euro. Dans l'essai numéro 33 du *Federalist*, Alexandre Hamilton, justement à propos de la manière de gérer le pouvoir fiscal demandait « Comment définir le mot pouvoir sinon comme la possibilité et la faculté d'accomplir une action déterminée ? Et qu'est-ce donc la faculté d'accomplir cette action sinon le pouvoir de faire usage des moyens nécessaires pour l'amener à son terme ? »

Eh bien, s'ils ne résolvent pas le dilemme du pouvoir et de la souveraineté par la création d'un premier noyau d'Etat fédéral européen, les Européens n'auront ni la possibilité, ni la faculté d'agir d'une manière adéquate. Pour

faire ce pas, il faudra toutefois que dans les pays clés du processus de l'unification européenne, à partir de la France et de l'Allemagne, les conditions mûrissent au plus vite, afin qu'on ne se limite pas seulement à introduire des retouches dans le Pacte de stabilité ou à chercher à gagner du temps en créant toujours de nouveaux mécanismes de sauvetage des pays en difficulté, basés sur la coopération intergouvernementale, sans affronter à la source les causes de la crise ; et qu'on ne continue pas non plus à affronter divisés la question du désarmement, de la sécurité et de la politique énergétique. Il faut que mûrisse la conscience de la nécessité de relancer l'initiative pour faire vraiment la Fédération européenne à partir d'un groupe de pays.

C'est le terrain sur lequel doit se développer le débat sur l'avenir de l'Europe et sur lequel, dans les différents pays, ceux qui veulent que les Européens redeviennent maîtres de leur destin doivent harceler les parlementaires, les mouvements politiques, les organisations syndicales, les associations afin qu'ils se mobilisent pour forcer les gouvernements à prendre la décision historique requise par notre époque : fonder la Fédération européenne.

De la crise de l'euro au fédéralisme

Christian RUIZ

Membre de la JEF-Berlin et diplômé de la *Hertie School of Governance*. Ancien stagiaire au Ministère allemand des affaires extérieures - Article publié initialement sur www.taurillon.org

Evitons d'abord les termes « abyme », « fin de la zone euro », « coupables » et consorts. Cherchons plutôt un diagnostic clair : nous traversons actuellement une période difficile pour l'Union monétaire européenne. Mais un certain nombre de solutions sont déjà entre nos mains. Proposées depuis longtemps par les fédéralistes, elles ont été rejetées par des pays soumis à de fortes pressions politiques. Mais alors que la crise de la zone euro s'accroît, des experts et politiques se rallient chaque jour à la cause des fédéralistes.

Les solutions de sortie de crise abordées lors d'un récent séminaire de la JEF-Allemagne faisaient état notamment de la création d'*eurobonds*, soit une communautarisation partielle de la dette des Etats-membres, par l'europanisation d'une partie de celle-ci. On pouvait se réjouir le lendemain d'entendre le Président de l'Eurogroupe Jean-Claude Juncker et le ministre italien des finances Giulio Tremonti reprendre le même projet.

L'idée fut initialement soumise l'année dernière par le *Think-tank Bruegel*. De plus en plus reprise par les médias allemands, la question mérite qu'on s'y arrête pour comprendre la façon dont elle pourrait constituer un pas plus fédéral vers la sortie de crise.

Où sommes-nous aujourd'hui ? Imaginons le scénario suivant : vous marchez accompagné d'un ami et prenez la décision d'acheter un bien, mais sans avoir sur vous l'argent nécessaire. Vous demandez alors à votre ami de vous prêter 100 euros. Vous êtes donc *illiquide* : vous n'avez pas l'argent maintenant mais allez le rendre plus tard à votre ami. Que se passe-t-il cependant si vous ne pouvez lui rendre sa somme de départ ? Vous êtes insolvable. Les Etats se retrouvent dans des situations semblables. Ils contractent des dettes en empruntant l'argent sur les marchés financiers, et ils émettent des emprunts. En tant que particulier, vous pouvez toujours vous rendre dans votre banque et investir dans les emprunts français ou allemands. Vous prêtez ainsi à un Etat qui va vous rendre cette somme à l'échéance convenue, par exemple en 3 ans, mais en tirant un certain gain, formé par les intérêts.

Certains pays comme la Grèce ne peuvent plus rendre l'argent qui leur fut prêté. Ils sont dès lors insolubles. Ces dernières

semaines, on s'aperçoit que l'Irlande est tombée dans la même situation d'insolvabilité et que la peur s'étend à d'autres pays qui pourraient être à leur tour affectés. Les investisseurs font alors preuve d'une prudence accrue et cessent d'acheter les emprunts nationaux.

Pourquoi les financeraient-ils s'ils craignent de ne pas être payés en retour ? Les « prix » des emprunts, ou taux d'intérêts, de certains membres de la zone euro augmentent en conséquence. Cette peur sur les marchés rend la situation de ces pays plus difficile encore : ces pays sont d'autant moins solvables que les emprunts deviennent coûteux.

Que faire ? On pourrait laisser la Grèce et d'autres Etats membres se diriger vers leur ruine ou encore les exclure de la zone euro. Cette idée n'est pas très sage : ce serait prendre le risque d'une panique bancaire comme en ont connu le Brésil, l'Argentine, et la Russie. Les banques grecques ne se heurteraient pas seulement à l'économie grecque mais aussi aux investisseurs, notamment les banques européennes. Une crise bancaire comparable à la crise post-Lehmann serait alors possible. Le capital quitterait l'UE, le scénario serait plus sérieux qu'il ne l'est aujourd'hui. Exclure des Etats de la zone euro reviendrait à se faire Harakiri !

La solution adoptée en mai dernier pour aider la Grèce fut de créer un mécanisme de crise. 750 milliards d'euros furent mis à disposition des Etats membres. En d'autres mots, les Etats européens ont prêté de l'argent à la Grèce. Or la Grèce est insolvable et non *illiquide* ! On espérait que la Grèce retournerait à une situation solvable en coupant radicalement les dettes. Dans le même temps, cette haute somme d'argent était supposée générer le retour de la confiance sur les marchés et mettre fin au phénomène de contagion.

Ce fut un échec. La crise s'est étendue à d'autres pays, et d'aucuns calculent que l'argent garanti -750 milliards d'euros- n'est pas suffisant pour sortir de la crise un pays aussi grand que l'Espagne. Si la situation se détériore encore des sommes de l'ordre de plusieurs milliards d'euros pourraient être nécessaires.

Même ce scénario pourrait n'être pas suffisant : le mécanisme de crise n'est valide que trois ans. Que se passe-t-il ensuite ? La révision du Traité de Lisbonne initiée le 16 décembre lors du Conseil européen a décidé de rendre permanent le mécanisme. Mais cette décision ne résoudra pas le problème de l'insolvabilité - le risque est alors que certains pays doivent encore payer beaucoup de garanties sans résoudre leurs difficultés.

Une solution : l'émission de *bonds* européens. D'autres solutions sont discutées qui ne s'excluent pas toutes mutuellement. Une idée qui a gagné beaucoup ces dernières semaines est celle d'un « bon bleu » pour l'Europe. L'idée fut d'abord soumise par le *think-tank* *Bruegel* [1] et consiste en l'agrégation de tous les emprunts des membres de la zone euro en un seul *bond* bleu. Si quelqu'un souhaite investir de l'argent il n'achète plus des emprunts belges ou italiens mais du *bond* bleu. Alors que le risque d'un investissement est important en Grèce et faible en Allemagne, le « prix » ou taux d'intérêt de cet emprunt commun serait au modéré.

Mais l'idée du *bond* bleu va au-delà, en proposant qu'un certain taux de la dette publique soit émis de manière commune, équivalent à par exemple 40 % ou 60 % du PIB. Un pays dont le niveau d'endettement dépasse ce seuil doit alors émettre des emprunts « rouges » nationaux.

Cette solution permettrait d'agréger le risque, des risques encourus à l'échelle d'un pays étant amortis au niveau européen. Si un pays fait faillite alors l'argent des *bonds* rouges doit faire l'objet d'une déclaration concernant l'insolvabilité, et les investisseurs privés perdent une partie de leur argent.

Cette proposition présente également un attrait pour les pays voulant garder des dettes basses : en effet, les dettes bleues sont meilleurs marché que les dettes rouges car elles reflètent le risque qu'un certain pays peut faire faillite. Cette solution est aussi meilleur marché pour un pays comme l'Allemagne qui ne devrait plus garantir des hautes sommes d'argent pour la Grèce, l'Irlande, etc.

Mais les réticences allemandes s'expliquent par le coût politique considérable. Les discussions portent sur les « paresseux Européens du Sud », un constat injustifié. Alors que l'idée d'un *bond* bleu gagne du crédit auprès des experts, c'est le moment de soutenir cette idée. C'est la meilleure solution pour les Etats devant payer la plus grande partie de l'addition, et elle constituerait le prochain pas en avant de l'intégration européenne.

La mise en œuvre d'un tel scénario constituerait-elle une Union de transfert, comme cela est actuellement débattu ? Probablement pas. Le risque est certes partagé, mais en cas de fin de crise les pays comme l'Allemagne et la France ne devraient plus payer des garanties coûteuses tel que c'est actuellement le cas.

Cela constituerait un pas important vers plus de confiance mutuelle en termes de fiscalité au sein de l'Union européenne - celle-ci approchant actuellement le néant.

En ajoutant d'autres éléments tels qu'une meilleure coordination macroéconomique supranationale sur le long-terme et peut-être aussi plus d'investissements supranationaux à moyen-terme, on peut trouver une issue hors de la crise, et plus important encore, en prévenir de nouvelles. Cette opportunité ne fortifierait pas seulement la zone euro mais constituerait également le prochain échelon de l'échelle fédéraliste.

« 17 + »

Bernard BARTHALAY

Professeur à l'Université Lyon-II, Chaire Jean Monnet d'économie de l'intégration européenne, Président de Puissance Europe - Publié initialement sur *Europe 27* etc

L'euro n'est pas une affaire étrangère, mais c'est déjà une affaire fédérale, ouverte aux 27 etc moins les 17 sur la base de critères connus, voire sur la base du volontariat. On peut imaginer, avec le ministre fédéral des finances d'Allemagne Wolfgang Schäuble, un scénario où la fédération budgétaire selon Trichet s'ajouterait à la fédération monétaire sur une base constitutionnelle. Il l'a dénommé « 17 + ».

L'idée de Schäuble, précisée le 28 janvier dernier au *Forum Constitutionis Europae* du *Walter-Hallstein Institut* de l'Université Humboldt à Berlin, puis dans *Le Monde*, est d'accepter dans l'espace de la coordination des politiques économiques, qu'elle prenne ou non la forme d'une coopération renforcée, des Etats membres n'utilisant pas l'euro, pour éviter toute division durable. Ces Etats, se préparant à l'euro et disposés à appliquer des règles communes en matière budgétaire et fiscale, entreraient dans cette fédération budgétaire sur la base du volontariat.

Cette arithmétique peut paraître bien éloignée des soucis quotidiens des citoyens européens, même de ceux pour qui l'Europe n'est pas une affaire étrangère, mais elle illustre la recherche d'un point d'équilibre ou du bon périmètre pour à la fois sortir de la crise et créer une nouvelle dynamique européenne, dans un monde d'Etats-continentaux qui va plus vite que nous. C'est la recherche d'un bon gouvernement pour l'Europe.

Schäuble résume à merveille la situation : personne ne veut, dit-il, d'un super-Etat qui assumerait toutes les responsabilités des Etats-nations traditionnels. Personne ne veut en effet de la concentration-fusion en un seul point de tous les pouvoirs des Etats-nations d'Europe, c'est-à-dire de la substitution à ceux-ci d'un Etat territorial européen, absolument souverain, bureaucratique et centralisé, qui signifierait la fin de nos libertés et l'abolition de notre diversité. Mais Schäuble rappelle judicieusement ce qu'ont voulu les auteurs de la Loi fondamentale allemande, une Europe reposant sur un équilibre intelligent des responsabilités nationales et européennes, garantissant que toutes les décisions soient prises sur une base démocratique légitime.

Ce sont d'ailleurs ces principes, voulus par les Alliés, puis par les parlementaires des Länder allemands, qui font de la Loi fondamentale une création à la fois occidentale, européenne et

allemande. Ils valent aujourd'hui pour l'Europe, qui doit achever son unité sans perdre sa diversité, comme ils valaient alors pour l'Allemagne, qui devait recouvrer sa diversité, abolie par le *Reich*, et fonder en légitimité un pouvoir politique allemand. L'intelligence de cet équilibre n'est pas un problème neuf : c'est celui qu'avaient résolu les Américains à la Convention de Philadelphie quand ils inventèrent une nouvelle division des pouvoirs, selon les matières où ils s'exercent, s'ajoutant à l'ancienne, selon la forme des actes posés (loi, règlement, jugement).

Comparaison n'est pas raison, mais l'Assumption Bill de 1790, qui assura le développement du *Treasury Department* des Etats-Unis d'Amérique, avait pour objet de rassurer les banquiers (les marchés financiers n'existaient pas à l'époque) sur la consolidation politique de la jeune fédération et sa solvabilité. On note que l'Europe d'aujourd'hui, née « économique » faute d'Europe politique, mais aussi « communautaire » pour institutionnaliser et finaliser l'intégration, a le même problème que l'Amérique d'alors, mais sans pouvoir encore légiférer sur la question. L'Europe ne s'est pas construite selon un modèle préétabli. Elle est comme le dit Schäuble *sui generis*.

Or, les mots sont des pièges. Pour beaucoup, *sui generis* voudrait dire que l'Europe n'a pas de finalité, de but ultime, qu'elle peut s'en passer, qu'elle doit se garder du modèle fédéral comme de la peste, s'abandonner à une errance éternelle, ce qui pourtant la soumettrait d'évidence à plus fort ou à plus malin qu'elle.

En revanche, nous voyons bien que pour Schäuble la recherche même du point d'équilibre entre le national et l'europpéen le distancie fermement de l'intergouvernemental, qui n'est à ses yeux qu'un point de départ. Seul est *sui generis* à ses yeux le chemin de l'intergouvernemental au fédéral. Pour l'Allemagne voulue jadis par les Alliés et les *Länder*, la nature fédérale de l'unité qu'il s'agit d'achever n'est pas négociable (elle est constitutionnelle, selon une constitution allemande que les Etats-Unis d'Amérique, le Royaume-Uni et la France ont voulue), moins encore que ne l'était l'indépendance de la Banque centrale (qui ne figure pas dans la loi fondamentale), mais qui est au coeur du succès de l'économie sociale de marché, aujourd'hui dans le Traité.

Et c'est ici qu'on rejoint les soucis de nos concitoyens européens face à la crise. Deux chemins existent de l'intergouvernemental, c'est-à-dire les relations diplomatiques classiques entre Etats absolument souverains, et le fédéral, seule forme politique où les responsabilités communes sont assumées démocratiquement par des pouvoirs limités, mais réels :

- le chemin indirect, qui vaut pour le marché et qui a permis de franchir la distance entre des marchés nationaux fermés et un marché unique, le marché intérieur d'une union économique et monétaire sans politique économique générale commune : c'est le gradualisme dit communautaire, né du succès de la CECA et de l'échec de la CED ;
- le chemin direct, inventé par les auteurs du système européen de banques centrales, qui a conduit directement du comité des gouverneurs des banques centrales, indépendantes les unes des autres, mais toutes dépendantes de leurs gouvernements respectifs (sauf deux), à une banque centrale européenne, fédérant les banques centrales nationales en un « consortium » unique, toutes indépendantes des gouvernements et privée, faute de Trésor européen, d'interlocuteur gouvernemental européen.

Le premier chemin ne vaut pas s'agissant d'union économique, si ces mots veulent dire politique économique générale de l'Union européenne, voire coordination seulement des politiques économiques nationales des Etats membres. A preuve : c'est depuis le Traité de Rome la mission centrale du Conseil : il ne s'en est jamais acquitté.

Reste le deuxième chemin, qui devra payer au gradualisme le lip service habituel : il faut de l'intergouvernemental au départ (comme pour Schengen), essayer les coopérations renforcées dans le champ des politiques budgétaires, économiques et

sociales, mais les limites sont déjà trouvées : du côté des marchés comme du côté de l'opinion publique. Elles ont nom : crédibilité et acceptabilité.

Les étapes de Schäuble ne sont qu'une concession verbale au possibilisme en vogue à Berlin : elles valent surtout par leurs vertus pédagogiques. C'est en plaçant les gouvernements et les Parlements nationaux face à l'obligation d'agir et à leur incapacité de décider de concert que la nécessité d'un bond en avant dans le fédéral sera accepté, comme il le fut pour la monnaie. Quand Schäuble souhaite que les limites du « gouvernement économique » et les détails du processus de décision sur une base efficace et légitime démocratiquement soient vite clarifiés, il parle à mots à peine couverts de compétences constitutionnelles, de représentation parlementaire ad hoc et de ressources propres à l'euro-groupe. Il est déjà dans le schéma d'une avant-garde fédérale des Etats-Unis d'Europe.

Ce chemin ne passe ni par Londres (en tout cas pour longtemps), ni par la Commission européenne.

La vocation d'un État européen

Michel HERLAND

Professeur de sciences économiques à l'Université des Antilles et de la Guyane. Directeur adjoint du Centre de recherches sur l'insularité et la mondialisation (CERIM) - Martinique. Membre du Centre d'économie et de finances internationales (Aix-en-Provence - CNRS et Université de la Méditerranée)

« Le plus grand problème pour l'espèce humaine est l'établissement d'une société civile administrant le droit universellement... Ce problème est le plus difficile et c'est aussi celui que l'espèce humaine résout le plus tard ». Kant, *Idée d'une histoire universelle du point de vue cosmopolitique*, 1784.

L'impuissance des institutions européennes dans leur organisation actuelle a été trop souvent dénoncée pour qu'il soit nécessaire d'y revenir. En dehors des quelques domaines où les traités permettent que l'Union parle d'une seule voix, il n'y a à vrai dire pas d'Europe. Cet état de fait est particulièrement flagrant dans le domaine militaire. Avec des budgets nationaux consacrés à la défense qui dépassent au total celui des Etats-Unis, les armées européennes sont infiniment moins bien équipées que celle de leur allié à laquelle elles peuvent servir tout au plus de force d'appoint. Le même constat peut être dressé pour la recherche scientifique - dont tout le monde s'accorde pourtant à dire qu'elle est cruciale pour l'avenir de notre économie : plus de dépenses publiques au total et moins de résultats qu'outre-Atlantique !

Certes, s'il existe une « raison dans l'histoire », comme tant d'auteurs, Kant, Hegel et bien d'autres, se sont employés à le démontrer, la Fédération européenne - en tant que préalable à la Fédération mondiale - est aussi inéluctable que la conquête de l'univers par l'espèce humaine. Hélas ! Le temps de l'histoire n'est pas celui de la vie humaine, aussi des progrès inscrits dans la logique historique peuvent-ils se faire attendre très longtemps... Néanmoins c'est dans le cadre étroit des vies individuelles que s'inscrivent les actions concrètes qui contribuent au déroulement historique, et il n'est donc pas vain *a priori* de s'interroger sur ce que pourrait être la prochaine étape de la construction européenne.

L'envie d'Europe

Les Etats-nations se sont constitués par agrégation de territoires sous la forme de conquêtes guerrières ou d'alliances matrimoniales à l'instigation de souverains qui avaient clairement envie d'agrandir leur domaine. Aujourd'hui -quoi que cela signifie exactement- les peuples sont souverains. Pour que l'Europe se fasse, il faut donc que les peuples le désirent. L'Europe telle qu'elle se présente aujourd'hui est attractive, au moins pour les peuples

qui n'en font pas partie, comme le démontre le nombre de ceux qui se pressent à la porte. Malheureusement, ces peuples demeurant pour la plupart très nationalistes, leur désir d'Europe ne va pas au-delà de ce qu'elle peut aujourd'hui leur offrir. Ils ne seront donc pas, dans un avenir proche, les moteurs d'une intégration plus poussée. Il n'empêche que l'envie qu'ils manifestent est riche de sens pour comprendre l'État moderne (cf. *infra*).

Tout aussi instructive la faible appétence des peuples rentrés depuis longtemps dans l'Union à son égard. Elle traduit incontestablement une déception : face à la nouvelle donne économique mondiale, aux nouveaux modes de fonctionnement qu'elle impose sur le plan social, l'Europe apparaît comme un rempart dérisoire.

Si le peuple est souverain, il ne règne pas directement mais par l'intermédiaire de ses représentants élus. Ces derniers ont donc une influence déterminante dans le renforcement de la construction européenne. Force est de constater qu'ils sont loin d'être tous prêts à agir dans ce sens : soit qu'ils aient eux-mêmes des convictions plus nationalistes qu'européennes, soit qu'ils se montrent attentifs aux doutes manifestés par les populations dont ils doivent défendre les intérêts, soit qu'ils jugent commode d'imputer à l'Europe la responsabilité de leur propre impuissance, soit enfin qu'ils n'aient aucun envie d'abandonner la moindre parcelle de leur pouvoir.

Le but de cet article n'est pas de faire de la prospective. Il n'est pas de déterminer combien de temps les forces centrifuges l'emporteront sur les forces centripètes au sein de l'Union. Il est simplement, rappelons-le, de considérer les diverses orientations de la construction européenne qui apparaissent aujourd'hui possibles.

Pourquoi l'État ?

Les hommes sont des animaux sociaux mais l'instinct ne leur suffit pas pour instaurer des rapports harmonieux. Ils doivent donc mettre en place des règles, inspirées par la raison, pour organiser leurs relations. D'où l'État qui sert à la fois à produire les lois et à garantir leur respect. Les premiers théoriciens de l'État, à commencer par Hobbes, attribuaient comme mission première à l'État d'assurer la sûreté des citoyens et de leurs propriétés. Plus largement, on lui demandera, à partir du XVIII^e siècle, de garantir ce que Benjamin Constant appelait « la liberté des modernes » (les libertés individuelles⁴⁷). Par la suite, au XIX^e siècle, se fera jour progressivement la revendication d'une citoyenneté égale pour tous, donc la généralisation du droit de vote⁴⁸, ce qui permettra de retrouver ainsi, après un très long détour, ce que Benjamin Constant, encore, appelait « la liberté des Anciens », le droit de prendre part aux décisions en matière publique.

Si les choses en étaient restées là, la question de la construction de la Fédération européenne serait sans doute plus simple qu'elle ne l'est aujourd'hui. Car l'État se trouve chargé désormais en plus, dans l'esprit du plus grand nombre en tout cas, d'assurer la sécurité matérielle des citoyens. Ces derniers ne se contentent plus d'une égalité formelle, ils veulent sinon l'égalité réelle -de toute façon impossible- du moins que les inégalités de richesse, d'éducation, etc., soient contenues dans des limites difficiles à fixer précisément mais dont la transgression se traduira obligatoirement par une grave crise sociale.

On peut ainsi, à la suite du sociologue T. H. Marshall⁴⁹, distinguer trois étapes successives de la citoyenneté :

- la citoyenneté civile, celle des « droits-libertés » (XVIII^e siècle) ;
- la citoyenneté politique, celle des droits politiques, être électeur, éligible, etc. (XIX^e siècle) ;
- la citoyenneté sociale, celle de l'État-providence et des « droits-créances » (XX^e siècle)⁵⁰.

La revendication en faveur de l'égalité réelle est contenue dans le projet démocratique. « Les peuples démocratiques montrent un amour plus ardent et plus durable pour l'égalité que pour la liberté », écrivait déjà Tocqueville⁵¹. Dès lors l'État se trouve inévitablement ballotté entre des intérêts contradictoires : il est sommé d'arbitrer des conflits tout en sachant qu'il risque de ne satisfaire entièrement personne. D'où la versatilité de l'opinion, qui se repère à l'alternance plus ou moins régulière des partis au pouvoir.

Il est cependant plus facile de satisfaire (à peu près) tout le monde dans une économie en croissance que dans une économie stagnante. Dans le second cas, on ne peut améliorer le sort d'une partie de la population qu'au détriment d'une autre. Dans le premier cas, on peut envisager un « jeu à somme positive »⁵² tel que toutes les parties soient gagnantes. D'où l'importance de la politique économique. Et ce n'est évidemment pas un hasard si l'État-providence et l'État interventionniste en matière économique se sont développés de conserve, après la deuxième guerre mondiale, sous l'inspiration conjointe de Beveridge et de Keynes⁵³.

Quelques conceptions de l'État européen

Le modèle hamiltonien⁵⁴

Actuellement la politique économique n'est pas du ressort de l'Union, et de fait les écarts entre les performances économiques nationales, y compris au sein de la zone euro, confirment que la responsabilité en la matière demeure bien celle des États. Cela explique pourquoi les peuples continuent à se passionner pour les élections nationales (en dépit de la crise générale du « politique ») alors qu'ils ont du mal à s'intéresser aux élections européennes. Cela ne signifie pas qu'il ne serait pas opportun d'instaurer à Bruxelles (ou dans un nouveau « district fédéral » comme préconisé jadis par Maurice Allais⁵⁵) un super-État semblable à celui qui existe à Washington, doté d'un budget conséquent et capable aussi bien d'impulser des réformes structurelles d'intérêt

⁴⁷ « Les citoyens des États modernes » n'ont besoin, pour être heureux, que d'être laissés dans une indépendance parfaite sur tout ce qui a rapport à leurs occupations, à leurs entreprises, à leurs sphères d'activité, à leurs fantaisies » (B. Constant, *Discours sur la Liberté des Anciens comparée à celle des Modernes*, 1819).

⁴⁸ Rappelons-en les principales étapes pour la France. 1791 : suffrage censitaire (sont électeurs les contribuables masculins âgés de plus de 25 ans dont l'impôt direct atteint au moins trois journées de travail) ; 1848 : suffrage « universel » masculin ; 1944 : droit de vote dès 21 ans pour les hommes et les femmes ; 1974 : baisse de la majorité légale à 18 ans.

⁴⁹ Terence Humphrey Marshall, « Citizenship and Social Class » (1949), dans *Class, Citizenship and Social Development*, New York, Anchor Book, 1965.

⁵⁰ On lira avec profit, sur ce point précis comme sur d'autres abordés dans cet article, de Dominique Schnapper, *La Démocratie providentielle - Essai sur l'égalité contemporaine*, Paris, Gallimard, 2001.

⁵¹ Alexis de Tocqueville, *De la démocratie en Amérique* (1840).

⁵² La théorie des jeux est une branche des mathématiques très prisee par les économistes.

⁵³ Avec des variantes suivant les pays. G. Esping Andersen distingue ainsi trois modèles d'État-providence : libéral, corporatiste-étatiste et social-démocrate. Gesta Esping Andersen, *Les Trois Mondes de l'État-providence. Essai sur le capitalisme moderne* (1990), Paris, PUF, 1999.

⁵⁴ Alexander Hamilton (1755-1804) fut le principal contributeur (devant James Madison (1751-1836) et John Jay (1745-1829) des *Federalist Papers* (1787-1788), articles de propagande en faveur de la nouvelle constitution américaine -fédérale tandis que la précédente était de nature confédérale- qui devait encore être approuvée par le peuple. Alexandre Marc nous a appris à nommer « hamiltonien » le fédéralisme suivant le modèle américain (appliqué aux seules institutions politiques) par opposition au fédéralisme « intégral », ou « global » (embrassant également les structures économiques et sociales) dont il souhaitait l'avènement en Europe. Cf. par exemple d'Alexandre Marc : *Révolution américaine, Révolution européenne*, Lausanne, Centre de recherches européennes, 1977. Le fédéralisme global ne sera pas envisagé dans cet article qui traite seulement de la construction politique de l'Europe.

⁵⁵ Maurice Allais (prix Nobel d'économie en 1988), *Combats pour l'Europe, 1992-1994*, Paris, Clément Juglar, 1994.

commun⁵⁶ que de mener une véritable politique économique au niveau fédéral lorsque la conjoncture l'exige. Le projet de transformer l'Union européenne en des « États-Unis d'Europe » demeure légitime... bien que l'élargissement non maîtrisé de l'Union l'ait rendu plus qu'improbable à court et même à moyen terme.

Le modèle schmittien

Carl Schmitt s'est fait l'avocat d'un État belliqueux, animé par la volonté de puissance. Quoique cet auteur, comme ses démonstrations, soient plus que contestables⁵⁷, il n'en demeure pas moins que les relations internationales demeurent davantage fondées sur les rapports de force que sur la coopération. Si les anciens pays du bloc soviétique qui ont retrouvé leur indépendance ont voulu adhérer parallèlement à l'Union et à l'OTAN, c'est bien parce qu'ils jugeaient que l'Union, dans son organisation actuelle, si elle pouvait les aider à atteindre la prospérité, n'était pas à même de leur garantir la sécurité à laquelle ils aspirent.

Le modèle habermassien

Jürgen Habermas s'est fait le propagandiste contemporain d'un État européen, fidèle à l'inspiration universaliste de Kant, qui incarnerait un « patriotisme constitutionnel »⁵⁸. Il s'agirait ainsi de dissocier la *nation* (la France, l'Allemagne, etc.) qui resterait le lieu privilégié de l'affectivité, de l'État (l'Europe) qui serait « le lieu de la loi ». Dans l'esprit d'Habermas, la construction d'un tel État ne serait envisageable, dans un premier temps, qu'entre les pays constituant le « noyau dur » de l'Europe, mais il n'est pas interdit d'espérer, d'une part qu'un État semblable à ses vœux attire assez vite d'autres pays européens, et d'autre part qu'il se substitue à terme aux anciens pays comme objet de l'*affectio societatis*.

Le modèle taylorien

Charles Taylor⁵⁹ est connu dans le monde philosophique en tant que théoricien et défenseur du multiculturalisme. S'il demeure dévalué en France, où l'on préfère d'ordinaire se référer au modèle républicain assimilationniste, le multiculturalisme s'affirme de plus en plus partout comme une réalité incontournable. Taylor part du principe que « notre identité est partiellement formée par la reconnaissance ou par son absence, ou encore par la mauvaise perception qu'en ont les autres ». La puissance publique a le devoir de défendre officiellement les cultures particulières puisqu'une telle « reconnaissance » est, selon Taylor, la condition d'une « vie bonne ». Dans la perspective de la construction européenne, un État européen taylorien devrait donc s'attacher à la défense des minorités contre les États-nations, ce qui pointe vers l'affaiblissement de ces derniers, voire leur disparition pure et simple au profit d'une « Europe des régions », on encore d'un « fédéralisme ethnique »⁶⁰.

⁵⁶ Comme par exemple un programme « intégré » de développement soutenable. Cf. Hartmut Marhold, « Le potentiel intégrateur du développement soutenable pour l'Union européenne », *L'Europe en formation*, n° 348, été 2008.

⁵⁷ Voir en français, de Carl Schmitt (1888-1985), *La Notion de politique* (1933), trad. fr. Paris, Calmann-Lévy, 1972 et la discussion de ses thèses dans Jürgen Habermas, *La Paix perpétuelle - Le bicentenaire d'une idée kantienne* (1996), trad. fr. Paris, Cerf, 1996.

⁵⁸ Jürgen Habermas (né en 1922), philosophe allemand, membre de l'École de Francfort. Cf. *Écrits politiques* (1985-1990), trad. fr. Paris, Cerf, 1990.

⁵⁹ Charles Taylor (né en 1931) est canadien, professeur à l'Université Mc-Gill à Montréal. Disponibles en français : *La Liberté des modernes* (1979-1985), Paris, PUF, 1997, et, surtout, pour ce qui nous intéresse, un article, « *Politics of recognition* » (1992) traduit dans Amy Gutman (dir.), *Multiculturalisme : différence et démocratie*, Paris, Aubier, 1994.

⁶⁰ Rappelons ici que, bien avant Taylor, le professeur Guy Héraud a défendu, sous l'égide du Centre international de formation européenne (CIFE) et des Presses d'Europe, son projet de « fédération des régions monoethniques ». Voir de cet auteur : *L'Europe des ethnies*, Paris, Presses d'Europe, 1963 (trad. all. *Die Völker als die Träger Europas*, Vienne, Braumüller, 1967) ; *Peuples et langues d'Europe*, Paris, Denoël, 1968 (orig.

Que faire ?

Comme on voit, les modèles ne manquent pas pour la transformation de l'Union en un État à part entière. Aucun d'entre eux ne saurait être rejeté *a priori*. Il est en outre possible de les combiner pour enrichir le contenu du futur État européen. Mais l'un est-il plus probable que les autres ? Il est bien difficile de répondre à une telle question. Au jour d'aujourd'hui, les chances que l'Europe progresse significativement vers une union politique véritable, quelle qu'en soit la forme, sont en effet extrêmement réduites. L'Europe n'est pas menacée par un ennemi extérieur et n'a pas à se préoccuper de sa défense, ce qui dévalorise le modèle schmittien. Il existe bien des problèmes « ethniques », les dangers du multiculturalisme sont réels, mais ils sont traités au niveau national, ce qui disqualifie le modèle taylorien. Tout au plus est-il prévisible que l'Europe mette en place un jour ou l'autre une politique commune plus efficace pour mettre fin à l'immigration non désirée. Le modèle hamiltonien -le rêve de nombre d'Européens depuis le congrès de La Haye (1948)- semble hors d'atteinte depuis les élargissements successifs qui ont aggravé l'hétérogénéité de l'Union (or il faut se ressembler suffisamment pour vouloir s'assembler vraiment). Enfin si le modèle habermassien n'est pas sans revêtir une certaine pertinence aux yeux des philosophes imprégnés de kantisme, force est d'admettre que celle-ci n'est que... philosophique.

Faut-il pour autant désespérer ? Non. Plutôt s'armer de patience. Se rappeler d'abord que le temps de l'histoire n'est pas celui de la vie humaine et que l'Europe que nous appelons de nos vœux, pas plus que Paris ne se construira en un jour. Et puis savoir que néanmoins des circonstances inattendues peuvent déclencher des réactions immédiates parce que vitales. A cet égard, on ne perdra pas de vue deux menaces, lesquelles, si elles se concrétisaient, obligerait les Européens à réagir rapidement et collectivement.

La globalisation de l'économie mondiale

Elle n'a pas encore fait sentir tous ses effets. Plusieurs pays européens, y compris dans la zone euro continuent à engranger des excédents commerciaux. Quant aux capitaux étrangers, ils affluent encore en Europe. Certes nos taux de croissance n'ont rien à voir avec ceux des pays émergents mais il est inévitable que des pays qui nous rattrapent croissent plus vite que nous. Pourtant nos avantages comparatifs tendent à disparaître les uns après les autres et il n'est pas totalement inenvisageable que l'Europe (relativement peu peuplée et jouissant d'un climat tempéré) ne soit plus un jour que le grenier à blé de l'Asie. Avant d'en arriver là, les relations sociales deviendront sûrement si tendues que les politiques seront contraints d'agir et cela supposera une Europe réellement unie.

Le défi environnemental

A nouveau, jusqu'ici, les considérations environnementales ne pèsent pas suffisamment sur les citoyens européens pour que la plupart d'entre eux les prennent véritablement au sérieux. Certes, tout le monde sait que le prix de l'essence est condamné à augmenter sans cesse mais cela ne touche pas encore de manière significative les citoyens européens, en dehors des moins fortunés. Quant au réchauffement climatique, à la pollution de l'air, à la disparition de nombre d'espèces vivantes, etc., la plupart d'entre nous ne les constatent pas personnellement. Tout cela peut pourtant s'accélérer très vite. Dans ce cas, un gouvernement européen fort sera indispensable aussi bien pour imposer des mesures draconiennes à tous les pays membres que pour exiger des autres grandes puissances mondiales qu'elles en fassent autant.

it. *Popoli e Lingue d'Europa*, Milan, Ferro edizioni, 1966) ; *Les Principes du fédéralisme et la Fédération européenne*, Paris, Presses d'Europe, 1968 (avec une préface et une postface d'Alexandre Marc).

Paul KRUGMAN et la Fédération européenne

Christian CHAUMPS

Militant fédéraliste - Montceau-les-Mines (71)

Le *Courrier international*, n° 1056 (semaine du 27 janvier au 2 février) a fait paraître un article de Paul Krugman, Prix Nobel d'économie 2008, sur la crise de l'euro. Cet article est emprunté au supplément dominical du *New York Times* du 16 janvier 2011 avec le titre : « L'Europe peut-elle être sauvée ».

Dans ce long article, Paul Krugman soutient l'idée que seul un nouvel élan européen vers une fédération est capable de sauver l'euro. Il affirme ouvertement que la solution à la crise de l'euro implique « un grand pas supplémentaire vers la Fédération européenne que Robert Schuman appelait de ses vœux voici 60 ans ».

La création de l'euro s'est heurtée au fait que « l'Europe manquait des institutions indispensables pour qu'une monnaie commune puisse fonctionner ». Les mises en garde en ce sens n'ont pas été entendues. Les Etats composant les Etats-Unis ont aussi une monnaie commune. Mais ils ont un budget fédéral intégré, un système budgétaire commun. « L'Union de transfert » dont ne veut pas l'Allemagne fonctionne comme telle aux Etats-Unis. Sans « intégration budgétaire », Paul Krugman ne voit pas comment l'Europe pourrait continuer à fonctionner.

Une union monétaire implique le sacrifice de la flexibilité que rendaient possible les monnaies nationales. La contrepartie pour pallier cet inconvénient est de disposer d'un pouvoir fédéral capable de faire face aux aléas économiques mondiaux et de préserver son union monétaire.

Paul Krugman considère que « les grandes nations européennes devront faire un choix »... Le monde entier attend la réponse.

Les Chefs d'Etats européens auront-ils l'intelligence de comprendre cela ?

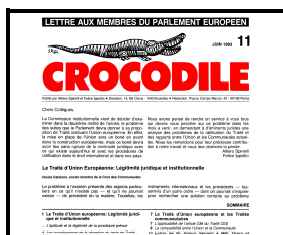
un grand débat entre Joschka Fischer, ancien Ministre des Affaires étrangères de l'Allemagne et Jean-Marc Ferry, philosophe, autour de la question « Les Etats-Unis d'Europe : vers une société trans-nationale ? ».

Si les deux intervenants sont d'accord sur le diagnostic : L'Europe va mal, elle est confrontée à une crise profonde, sa finalité n'est pas claire, on la rejette,... les voies qu'ils proposent sont très différentes, bien qu'ils figurent tous deux dans la liste des 33 membres officiels du Spinelli Group.

Jean-Marc Ferry juge toute orientation étatiste dangereuse et condamne tout Etat fédéral européen à caractère supranational car celui-ci manquerait de sources de légitimation. Il se prononce pour une voie longue et difficile d'apprentissage politique et d'approfondissement plutôt que d'élargissement, celle d'une intégration fondée sur le partage, le dialogue et la coopération. Tout transfert de souveraineté consenti par les Etats doit être compensé par des droits de participation des citoyens et des avancées dans le domaine de l'Europe sociale, notamment des minima sociaux et écologiques. La société politique, comme la société civile, doit aussi se trans-nationaliser par le développement de partis politiques vraiment européens, un mode de scrutin homogène, une européanisation de la presse nationale. Ainsi l'Europe pourra reconquérir de l'autonomie politique face à la mondialisation et retrouver une nouvelle légitimité.

Joschka Fischer, quant à lui, estime que l'Europe est aujourd'hui confrontée à un dilemme : ou elle conserve sa souveraineté, ou bien son influence sera bousculée par les nouvelles puissances émergentes à l'Est. A ses yeux, la crise offre à l'Europe la chance de progresser sur la voie de son intégration financière et politique. Il faut passer à l'Union économique et garantir la stabilité de l'euro. Les forces politiques doivent avoir la volonté et le courage de mobiliser les énergies dans cette direction.

Malgré leurs visions différentes, certaines préoccupations de l'un et de l'autre, mériteraient d'inspirer la réflexion et surtout l'action de tout fédéraliste.



Spinelli : le retour ?

Bruno BOISSIERE

Directeur du Centre International de Formation Européenne (CIFE) à Bruxelles - Secrétaire de l'Intergroupe fédéraliste au Parlement européen - Ancien Député au Parlement européen

Frustrés, depuis la mort d'Altiero Spinelli en 1986, qu'aucun Député de l'envergure du fondateur du Club du Crocodile n'émerge au Parlement européen, les fédéralistes s'étaient résignés à espérer un « Spinelli collectif », c'est-à-dire une initiative politique qui puisse rassembler les plus fédéralistes des élus des groupes parlementaires pro-européens et imposer son agenda à l'Assemblée voire même à la construction européenne.

Les Intergroupes fédéralistes qui se sont succédé au fil des périodes de législature ont joué leur rôle d'aiguillon en étant, par exemple, les protagonistes de la voie constitutionnelle et de la méthode de la Convention.

Le « Spinelli Group », qui a été lancé le 15 septembre 2010, s'inscrit aussi dans cette lignée, faisant même symboliquement appel au patronyme du grand fédéraliste italien. Avec à sa tête Guy Verhofstadt et Daniel Cohn-Bendit, présidents des troisième (ALDE) et quatrième (Verts/ALE) groupes politiques du Parlement européen, le groupe veut promouvoir « une Europe fédérale et post-nationale, une Europe des citoyens » et appelle tous ceux qui partagent cet objectif à signer son manifeste (www.spinelligroup.eu).

Depuis le mois de novembre 2010, le « Spinelli Group » réunit les Députés européens signataires pour discuter, lors de déjeuners de travail à Strasbourg, des initiatives parlementaires à prendre. Il prévoit surtout d'intervenir sous la forme de « Shadow Councils », sortes de Conseils « fantômes » ou sommets alternatifs aux réunions des Chefs d'Etats et de gouvernements, dont le premier exercice est programmé pour le 22 mars prochain.

Le 12 janvier, le Spinelli Group organisait au Parlement européen

Institut d'Estudis Occitans

22 septembre 2010, pour la première fois
de son histoire, l'occitan est langue officielle

Par un vote historique, le Parlement de Catalogne a donné un statut officiel à la langue occitane sur tout le territoire catalan.

L'Institut d'Études Occitanes salue les Aranais dont la détermination a conduit à l'adoption d'une loi votée hier à une majorité écrasante par le Parlement de Catalogne, ainsi que le gouvernement catalan qui a su respecter la diversité culturelle de son territoire.

L'adoption de ce texte par les députés donne à notre langue un statut qu'elle n'avait jamais connu. Elle devient la troisième langue officielle de Catalogne. Cette décision touche profondément les trois millions d'occitanophones français.

L'Etat et les régions françaises doivent tirer les conséquences de ce vote. Il est possible de donner à l'occitan la reconnaissance qu'il mérite sur l'ensemble de son territoire (Aquitaine, Midi-Pyrénées, Auvergne, Limousin, Provence-Alpes-Côte d'Azur, une partie de Rhône-Alpes et de Poitou-Charente ainsi que du Piémont italien).

Après l'adoption du Traité de Lisbonne (selon lequel l'Union européenne « respecte la richesse de sa diversité culturelle et linguistique »), et la reconnaissance des langues régionales de France par la Constitution Française en 2008, le vote historique catalan confirme la nécessité de garantir les droits linguistiques des occitanophones.

Il confirme la légitimité de poursuivre les politiques linguistiques engagées par les collectivités locales. Il rappelle enfin ses devoirs à l'Etat français : légiférer rapidement en faveur de la langue occitane et lui donner en toute démocratie la place qu'elle mérite.

Pèire BRECHET - Président de l'Institut d'Estudis Occitans

www.pressefederaliste.eu

Mon p'tit doigt Fédéchoses



Critique citoyenne de *Qu'ils s'en aillent tous !*, de Jean-Luc Mélenchon

Fabien CAZENAVE

Ancien rédacteur en chef de la version française du *Taurillon* de novembre 2006 à novembre 2008 - Article publié initialement sur www.taurillon.org

Jean-Luc Mélenchon, parlementaire européen (GUE) et président du PdG (Parti de Gauche), vient de sortir chez Flammarion un nouveau livre intitulé sobrement : "Qu'ils s'en aillent tous !". L'un des héros du Non de 2005 se présidentialise en sortant un brûlot qui correspond bien au discours de ce personnage de la vie politique française. Chose intéressante, Jean-Luc Mélenchon consacre un chapitre entier à l'Europe et son avenir. J'ai donc décidé de regarder ce livre sous un oeil critique, celui du citoyen. Regarder ce qui est intéressant ou pas dans cet essai politique.

Parce que comme tous les anciens *leaders* du Non, il essaye de capitaliser sur une des rares victoires de son camp. Parce qu'aussi "l'Europe" est un bon élément de combat, structurant, pour ce courant politique. Elle incarne en effet le "néo-libéralisme" parfait avec des décisions forcément lointaines puisque de "Bruxelles", contre les "peuples" avec son schéma institutionnel complexe où sont mélangés démocratie représentative et intergouvernementalisme. Voici une étude de texte citoyenne : partir de ce qui est écrit dans ce livre pour analyser ce qui nous est proposé par M. Mélenchon sur les questions européennes.

"Sortir du Traité de Lisbonne"

Avant le chapitre III, il est très peu question d'Europe, le président du Parti de Gauche préférant taper sur l'État sarkozyste et les financiers de la planète. D'ailleurs, il est à remarquer que dans la dernière de couverture, il n'est nulle part fait mention de l'Europe. Cela montre bien que l'auteur, candidat pour 2012, se place dans le contexte national. C'est ainsi qu'il faut comprendre le fait de donner un chapitre en entier à l'Europe. Le Traité de Lisbonne aujourd'hui adopté par les États européens est le fils un peu caché du "TCE" de 2005. Même si le débat lors de son adoption en France en février 2008 n'a pas pris de dimension politique ou médiatique, la gauche de la gauche s'était mobilisée sur le sujet, histoire de rester sur ses acquis du vote de 2005. Elle avait réussi à imposer la grille de lecture suivante lors du vote : "ce sont les intérêts sociaux du peuple contre les intérêts néo-libéraux des gouvernements". L'écho électoral de ce choix stratégique de campagne a été gagnant, structurant même totalement le débat de 2005.

Ce qui est dommage, c'est d'imposer cette grille de lecture à ce qu'il s'est passé ensuite. La France et les Pays-Bas ont voté non, mais 18 États avaient voté oui démocratiquement (dont 2 par référendum). Le rapport de force n'étant pas favorable, le Traité de Lisbonne était forcément très proche du TCE. Pour Jean-Luc Mélenchon, il s'agit là d'une preuve de la manipulation des élites de l'Europe contre les intérêts du pauvre peuple. Le meilleur exemple pour lui étant le vote irlandais. Il est vrai qu'il est choquant de voir qu'un seul peuple a le droit de veto sur les autres puisque le non irlandais suspendait la ratification. Mélenchon passe allègrement sous silence sur les raisons du vote irlandais, bien à l'opposé des raisons du non en France. Car le vote irlandais était un non libéral et non social comme cela fut le cas en France. Pour le leader du PdG, les peuples se retrouvent tous pour dire non.

"Sous-chapitre "Le rêve brisé"

Tout d'abord, dans la droite ligne de ce qu'il dit depuis le début du livre, M. Mélenchon estime que l'Europe (tout comme la démocratie en France) "devrait être le moyen de rétablir la souveraineté populaire mise en cause par la mondialisation et les États-Unis d'Amérique". Traditionnel dans son discours, il y a clairement une opposition entre souveraineté populaire et démocratie représentative. De manière incompréhensible, il termine ce sous-chapitre par la constatation que le "capital" exige que "pour punir les peuples, on les priverait de droit de vote au Conseil européen". Il est normal que les citoyens (d'ailleurs pourquoi l'auteur mélange-t-il peuple et citoyen ?) ne vote pas au Conseil européen. Cet organe est le représentant des États au sein des institutions européennes. Il est donc normal que cela soit les représentants de ces États qui soient présents au Conseil européen.

On peut être contre l'intergouvernementalisme (et l'auteur de ces lignes

l'est clairement) car la diplomatie n'est pas la démocratie. Mais on ne peut pas reprocher à un organe de ne fonctionner que ce pourquoi il a été créé. C'est d'autant plus bizarre que Jean-Luc Mélenchon est député européen, et donc il sait bien que c'est au Parlement européen que les citoyens de l'Union européenne sont représentés. Le président du Parti de Gauche devrait être plus clair dans sa critique de l'intergouvernementalisme. En opposant Parlement européen et Conseil européen par exemple. En même temps, difficile de le faire pour lui alors qu'il oppose souveraineté populaire contre démocratie représentative, il est vrai. Mais cela manque donc d'un exemple pour dire comme la souveraineté populaire des peuples européen doit se manifester ensemble pour diriger l'Europe sans passer par la démocratie représentative, à savoir sans intergouvernementalisme ou sans parlementarisme.

"Sous-chapitre "une gargouille globich"

Critiquant la sur-représentation de l'anglais dans les institutions européennes, Mélenchon joue sur le registre des méchants qui ne parlent pas notre langue. C'est un peu grossier comme procédé. Il pourrait tout à fait regretter la présence du tout-(mauvais)-anglais tout en soulignant l'importance que chacun puisse s'exprimer dans sa langue et donc sa culture. La proposition n'est pas l'objet de ce livre. L'Union européenne a un nouveau défaut, elle ne lui parle pas assez en français.

Pour Jean-Luc Mélenchon, le Traité de Lisbonne n'a pas remédié aux problèmes de lisibilité des institutions européennes. Avec la présidence du Conseil de l'Union européenne (rebaptisée pour être plus pédagogique dans ce livre de "Conseil des gouvernements"), le président du Conseil européen et le président de la Commission, il est clair que le citoyen ne s'y retrouve pas beaucoup plus.

Cependant, M. Mélenchon devrait quand même s'appuyer pour étayer son commentaire sur la présidence tournante pour démontrer son propos. Deux grosses erreurs sur la durée des mandats... Page 75, deux grosses erreurs sont effectuées par Jean-Luc Mélenchon. Des erreurs grossières, surtout pour quelqu'un qui connaît par cœur l'architecture institutionnelle, tant il l'a combattue sur les estrades durant la campagne de 2005. Ainsi M. Mélenchon définit la durée du mandat du président du Conseil européen à 2 ans, or celle-ci est de deux ans et demi (renouvelable potentiellement une fois). Autre erreur, plus problématique venant d'un député européen, il explique que "le président de la Commission installée pour la durée d'un mandat de l'Assemblée européenne, soit 6 ans !"... or le mandat d'un eurodéputé est de 5 ans. Peut-être que Jean-Luc Mélenchon se plaît bien dans ses habits de parlementaire européen finalement et qu'il a envie que cela dure plus longtemps ? Plus probablement, M. Mélenchon ayant été sénateur de l'Essonne -d'octobre 1986 à avril 2000 puis de septembre 2004 au 7 janvier 2010 (source *Wikipedia*)- doit confondre avec la durée du mandat des sénateurs qui est de 6 ans. Ces erreurs sont tout de même grossières de la part d'un haut responsable politique qui est actuellement parlementaire européen.

"Sous-chapitre "Cette Europe n'est pas la solution, c'est le problème"

L'auteur souhaite nous faire penser que "les gesticulations du Parlement européen ne sont qu'une diversion". Pire "une véritable ponction est faite sur la richesse produite par notre pays, au profit de cette construction libérale qui détruit notre modèle économique". L'Europe pique de l'argent à la France ! On nous volerait dans les caisses alors... La France serait même contributeur net au budget de l'Europe. C'est tellement gros comme argument que cela ne passe pas : la France reçoit des milliards d'euros pour son agriculture que M. Mélenchon ne compte pas, tout comme tous ces projets pour l'entretien des routes par exemple dans lesquels la méchante Europe investit et qui ne sont pas comptés par l'auteur. Sans l'argent que l'Europe a investi en Espagne, celle-ci n'atteindrait pas le niveau économique qu'elle a aujourd'hui et les vertueuses entreprises françaises ne pourraient pas autant exporter dans ce pays...

De plus, les milliards piqués par l'Europe, ce sont des milliards qui ne sont pas généreusement accordés par la France : c'est l'argent débattu et négocié que la France accepte d'apporter au budget européen parce qu'elle y trouve son intérêt. C'est une décision validée par la France, via ses dirigeants. Il est inadmissible de nous expliquer que la France serait obligée de payer à la place des autres. C'est un choix fait par tous les pays participants qui ne va pas bien loin : 1 % du PIB est investi par les différents pays pour participer au budget européen, budget qui participe principalement à faire de l'agriculture en Europe une agriculture de premier plan au niveau mondial (avec des erreurs de stratégie sûrement) ou de construire des infrastructures essentielles aux différents pays d'Europe pour pouvoir échanger et commercer entre nous, via le FSE par exemple.

Il n'existerait "pas un seul exemple d'un mieux social quelconque qui soit venu de l'Europe en France. Pas un !" Et la parité alors ? C'est sûr que c'est grâce à notre belle élite politique dont fait partie Jean-Luc Mélenchon que nous avons avancé sur ce sujet... Grâce à l'Europe, on peut bénéficier de

notre couverture sociale française quand on va travailler de manière détachée en Pologne, tout comme un Polonais peut venir travailler de manière détachée en France en bénéficiant de la meilleure couverture sociale entre celles des deux pays, à savoir la française... Mais c'est apparemment trop compliqué à voir pour l'ancien sénateur de l'Essonne. Pourtant, grâce à l'Europe, un Français peut subir une opération en Allemagne si les techniques y sont plus avancées, tout en bénéficiant des remboursements de sécurité sociale en France. C'est du concret et une amélioration sociale pour les patients.

Mais cette technique de dire que l'Europe c'est du moins disant social, cela permet de se glorifier d'avoir le meilleur système social du monde. Un nationalisme du social français en quelque sorte. Ce qui est dommage, c'est de ne pas regarder ce qui peut potentiellement marcher mieux ailleurs avec cette grille de lecture.

Sous-chapitre : "ça marche moins bien et c'est plus cher"

Ce serait la faute à la Commission européenne si les prix de l'électricité ont augmenté... Voilà le type d'erreur qu'un député européen ne devrait pas commettre. Tout ce qui est décidé par Bruxelles est avalisé par les dirigeants français à un moment donné dans le processus. Quelque soit l'orientation idéologique des commissaires européens. De plus, si EDF n'allait pas chiper des marchés dans les pays voisins de la France, notre pays ne serait pas obligé d'ouvrir notre marché de l'électricité à la concurrence. On ne peut pas interdire aux autres de venir commercer chez nous alors qu'on leur prend des parts de marchés chez eux... Mais ça, c'est une décision où la France a donné son aval pour pouvoir aller piquer des marchés en Europe. C'est un choix politique (avec lequel J.-L. Mélenchon a le droit d'être en désaccord).

Encore une fois, comme pour le budget, tout ce qui est décidé en Europe s'est fait avec l'accord des dirigeants français. La Commission européenne n'a pas le pouvoir d'imposer quoi que ce soit à un pays.

Sous-chapitre : "l'organisation du pillage"

"Dans tous les domaines où pleuvent des directives européennes, on assiste à la même négation de l'intérêt général." Eh bien voilà une analyse bien fine du processus de décision communautaire... On pourrait s'attendre à une critique plus épaisse du processus de décision en Europe. Par exemple, M. Mélenchon pourrait souligner que la Commission devrait être officiellement politisée, en lien avec une majorité au Parlement européen. Car en l'absence d'Europe réellement politique, c'est évidemment le prisme de l'économie qui prime. Mais de là à en comprendre que tout ce qui est décidé en Europe est fait en l'absence de prise en compte de l'intérêt général est par trop caricatural et perd en intérêt dans la critique.

De plus, les propositions de la Commission sont forcément validées et par le Parlement européen et par le Conseil (donc les États). L'intérêt général est forcément regardé par ces entités. Tout du moins l'intérêt général du point de vue national concernant les dirigeants nationaux...

Sous-chapitre : "l'Europe autoritaire"

Jean-Luc Mélenchon a tout à fait raison de souligner qu'une négociation intergouvernementale n'est pas la démocratie. Cependant, il oublie de dire que des négociations diplomatiques sont tout à fait légitimes puisqu'elles se font entre États souverains. C'est d'ailleurs tout le problème de la création du Traité de Lisbonne : la France et les Pays-Bas étaient deux pays contre 18 qui eux avaient ratifié démocratiquement le TCE. Par conséquent, nous étions moins forts dans la négociation pour donner un tour encore plus social à un traité dont les Britanniques ne voulaient pas non plus. Le non irlandais au Traité de Lisbonne s'est retrouvé dans cette situation du reste : seul pays face à tous les autres qui avaient ratifié le traité de Lisbonne, le re-vote était inévitable et forcément défavorable à ceux qui étaient contre le traité. Cependant, si les Irlandais ont voté oui la deuxième fois, c'est aussi peut-être parce qu'ils estiment que les garanties données valaient le coup ?

Que propose le député européen en face ? Pas grand chose pour sortir de la diplomatie. Pourtant, il pourrait revendiquer le primat du Parlement européen qui représente les citoyens européens. Mais il reste à la simple critique de la diplomatie.

"L'obligation de présenter le budget du pays à la Commission européenne avant que celui-ci soit soumis au Parlement national est un odieux abus de pouvoir. C'est le retour d'un équivalent du droit de veto royal de l'Ancien Régime". Quel est le rapport entre la Commission européenne et la monarchie absolue ? Vouloir faire des rapports historiques aussi hasardeux décrédibilise l'auteur. Le Roi en France avait droit de vie ou de mort sur les membres du peuple. Ce n'est pas le cas de la Commission européenne, qui n'a d'ailleurs aucun droit de veto sur les budgets. Cette proposition avait pour but de permettre une meilleure coordination des budgets nationaux.

On agite un chiffon rouge en faisant référence à la Révolution française.

Mais le lien est quand même très ténu... Donc le but est ailleurs, sous-entendre qu'on veut faire la révolution pour couper la tête de la Commission européenne qui serait une sorte de monarque. Drôle de roi en vérité qui ne peut rien imposer sans l'accord de ses sujets, les États.

Sous-chapitre : "le nouveau totalitarisme en Europe"

Rien ne se décide sans l'accord des dirigeants nationaux, sans compter aujourd'hui le poids plus important aujourd'hui du Parlement européen, représentant des citoyens européens. Mais d'après J.-L. Mélenchon, "l'Europe adopte une pente totalitaire. L'adjectif est pesé." Alors, reprenons la définition du totalitarisme...

Le totalitarisme selon *Wikipedia* : "Le totalitarisme est le système politique des régimes à parti unique, n'admettant aucune opposition organisée, dans lequel l'État tend à contrôler la totalité des activités de la société. Concept forgé au XXe siècle, durant l'entre-deux-guerres, le totalitarisme signifie étymologiquement système tendant à la totalité, à l'unité".

Voilà bien là ce que n'est pas l'Europe. Sa devise est d'ailleurs "unie dans la diversité". Il n'y a pas de parti unique puisque les différentes institutions sont marquées par le pluralisme. Même au Conseil européen, il n'y a pas un seul parti au sein duquel sont membres tous les dirigeants européens. L'Union européenne est aussi marquée par le principe de la subsidiarité qui est le contraire du contrôle total des activités de la société puisque l'Europe n'est compétente que pour une partie des questions politiques, notamment sur l'agriculture et les règles de concurrence dans les échanges commerciaux en Europe. Les États ont encore des compétences propres que l'on sache...

A priori, M. Mélenchon ne sait pas ce qu'est un État totalitaire. Qu'il aille faire un tour en Biélorussie, il verra.

Sous-chapitre : "sortir du Traité de Lisbonne"

M. Mélenchon veut sortir de l'Europe pour ne s'engager "plus que sur les objectifs concrets, immédiats, liés à la refondation républicaine sociale de mon pays". Donc, j'en conclus simplement que le repli nationaliste est la solution. Ne faisons aucune proposition pour changer l'Union européenne, il n'y a rien à faire du fait d'une "Union à 30 membres cadenassée par les nationalismes est-européens, les régionalismes méditerranéens, l'allégeance unanime et enthousiaste à l'atlantisme de tout ce petit monde". Bon, on met de côté les nationalismes de l'Ouest et notamment la volonté de repli sur soi des Français parce que Bruxelles est vraiment trop méchante. On espère que M. Mélenchon compte dedans les prochains pays qui vont adhérer car pour le moment, nous n'en sommes qu'à 27 membres...

Sous-chapitre : "un nouveau référendum sur l'Europe"

Pour les questions européennes, il faut demander un référendum... national. Faisons fi de la volonté des autres peuples et regardons ce qui nous intéresse nous. Proposons une question simple et pas engagée du tout : "doit-on continuer à appliquer le démantèlement des services publics ?" Faudra me dire qui est pour... Ce type de question ressemble beaucoup à un référendum plébiscitaire. Mais une fois que tout le monde aura répondu "non", on impose notre choix aux autres peuples souverains pour changer la législation européenne ?

M. Mélenchon prend donc exemple sur les grands Européens que sont les "Anglais" (parce que la différence entre les Anglais et le Royaume uni...) et demande l'établissement d'un *opt-out* "pour suspendre l'application d'une règle communautaire". Tiens donc, déjà que la France peut grosso-modo bloquer toute règle édictée par Bruxelles au moment de la prise de décision, voilà qu'elle devrait en plus utiliser l'*opt-out* à tout bout de champs et à tout moment ! Voilà la vraie solution pour casser l'Europe d'aujourd'hui : imposons des *opt-out* pour ne plus avancer ensemble et rendre le tout encore plus illisible. Surtout, il faut lire la phrase suivante de la page 87 : "la révolution citoyenne dans ce domaine consistera à proposer par référendum de ne plus appliquer les articles du Traité qui sont contraires à l'intérêt général des Français".

Nationalisme quand tu nous tiens ! Pensons de manière nationale et non pas de manière européenne ! Ne faisons pas d'Europe politique et surtout rétablissons les frontières et *tutti quanti* ! D'ailleurs, surtout pas de moyens pour le Service européen d'action extérieure, tandis que "nos ambassades et nos alliances françaises croupiraient". La France avant tout.

Beurk...

Tout comme cette dernière contre-vérité du chapitre : "les Portugais ont expulsé M. Barroso du pouvoir dans leur pays". Il venait juste de gagner les élections deux ans avant avec 40 % des voix et ce sont les chefs d'États et de gouvernements qui l'ont proposé à la présidence de la Commission européenne... Mais bon, puisqu'on se permet de dire n'importe quoi en dénigrant tout ce qui n'est pas français, on n'est plus à ça près...

Prises de position - Communiqués

Groupe Europe de l'UEF - Bruxelles Pour une fonction publique européenne

[1] La crise financière qui ravage nos économies signe aussi la débâcle d'une idéologie politique à laquelle les institutions européennes ont adhéré avec zèle.

La génération de profits à court terme était érigée en moteur social principal sinon unique.

Dans ce climat, toute fonction publique permanente était envisagée comme un coût, son indépendance assimilée à un corporatisme inefficace et sa compétence niée ou considérée comme inutile.

[2] La mise en place des conditions qui ont généré la crise a ainsi été favorisée par l'absence ou le non fonctionnement des institutions adéquates.

Le retour à l'équilibre économique ne peut au contraire être réalisé et maintenu qu'à travers la mise en œuvre de politiques publiques organisant le fonctionnement des marchés.

A cet égard, l'existence d'une fonction publique compétente, indépendante et permanente est indispensable.

[3] Tenant son mandat de sa neutralité et de son expertise, le rôle spécifique de l'administration communautaire est de maintenir l'équilibre des intérêts économiques, politiques et sociaux dans l'Union européenne, en conformité avec les orientations des autorités politiques européennes.

Distincte du souverain démocratique situé au-dessus de la société et la définissant, ne se situant pas non plus au-dessous de celle-ci, comme l'humble servante à bon compte des intérêts privés dominants du jour, l'administration communautaire est donc un corps social indispensable.

Dans ces conditions, le développement d'une société européenne correspondant à ses espaces économique et politique ne peut pas aboutir sans un tel élément fédérateur.

Ces principes doivent être réaffirmés avec force par toutes les instances politiques concernées par la construction pacifique d'une Union européenne.

ARGUMENTAIRE

L'Europe aujourd'hui est une communauté de droit démocratique et un espace économique intégré comportant une union économique et monétaire, fondés sur une histoire commune, une civilisation spécifique et une identité culturelle englobant des cultures comparables.

C'est aussi une société avec des catégories sociales propres tenant en partie leur identité de l'Europe : en sont des exemples les opérateurs du marché européen, les participants aux politiques communes, les étudiants Erasmus, le personnel expatrié des entreprises européennes, les migrants et personnes immigrées, les fonctionnaires, tant européens que des Etats membres, et bien d'autres tous associés à la construction européenne.

Il y a ainsi une sociologie européenne, comme il y a une économie et une politique européennes. Ces groupes sociaux constituent les éléments fondateurs de l'existence de l'Europe aujourd'hui et un facteur dynamique d'intégration. C'est par eux que l'Europe est une « union étroite » de peuples et non une simple superstructure de réseaux d'intérêts divers.

Dans ce contexte d'une construction européenne entrant dans la maturité, il serait dangereux d'affaiblir la fonction publique au service des Institutions européennes. En effet cette fonction publique trouve son intérêt et son rôle spécifiques dans le maintien de l'équilibre général des intérêts légitimes au sein de l'espace européen tel que défini par les instances politiques.

Ce rôle essentiel ne peut être assuré par les participants aux activités intégrées elles-mêmes.

La crise actuelle a clairement montré l'impossibilité d'une auto régulation de la part des acteurs économiques. Il en va de même pour les fonctions publiques nationales ou d'éventuels administrateurs publics non professionnels issus du secteur privé ou des sphères nationales et ayant vocation à y développer la plus grande partie de leur vie active.

www.pressefederaliste.eu

Prise de position commune sur les événements en Lybie

Lucio LEVI

Président du *Movimento federalista Europeo*, section italienne de l'UEF et du WFM

Pier Virgilio DASTOLI

Président du Conseil italien du *Movimento Europeo*

- manifestent leur indignation concernant le bain de sang actuellement en cours en Lybie ;

- expriment leur solidarité avec le peuple lybien héroïque, qui combat avec un énorme sacrifice de vies humaines pour l'affirmation des droits de l'homme et des principes de la liberté et de la démocratie ;

- considèrent que le Conseil de l'Union européenne devrait promouvoir en urgence une intervention militaire de caractère humanitaire pour faire cesser cette boucherie ;

- considèrent dans ce cadre comme nécessaire une réunion en procédure d'urgence du Conseil européen pour mettre en place un dialogue avec la Ligue arabe pour le lancement d'un plan d'aide au développement en faveur de la région Nord-africaine et du Moyen-orient ;

- demandent au Conseil de Sécurité de l'ONU de dénoncer le Colonel Kadhafi (Gheddafi) devant le Tribunal pénal international pour génocide et crimes contre l'humanité et de mettre en œuvre les procédures de *peacebuilding* des Nations unies ;

- invitent la Ligue arabe à renforcer ses institutions communes, à les démocratiser sous le signe de la solidarité entre les peuples de la région qui combattent pour la liberté, et à entamer un processus fédératif entre ses Etats membres.

In memoriam

Albert M. GORDIANI

Albert Marie Gordiani, militant fédéraliste de la première heure, nous a quittés en ce mois de janvier 2011, à quelques semaines de son 87^e anniversaire. Fils d'un militant démocrate-chrétien anti-fasciste italien exilé à Lyon, Albert s'engage à l'âge de 17 ans dans la Résistance. Dès 1946, il milite à La Fédération, Mouvement fédéraliste français, composante, à l'époque, de la première Union européenne des fédéralistes. Il s'implique aussi, dès sa création en 1951, au Conseil des Communes d'Europe (qui deviendra par la suite le Conseil des Communes et des régions d'Europe - CCRE) dont il sera un dirigeant local, régional et national. Non seulement il suscitera des jumelages mais il aura à cœur de leur insuffler un esprit et des valeurs allant dans le sens de la construction d'une Europe fédérale, bien loin de la représentation folklorisante qu'on s'en fait souvent. A la fin des années 1960, Albert sera, aux côtés des militants de la section Rhône-Alpes du Mouvement fédéraliste européen, la cheville ouvrière de la reconstitution de l'UEF Rhône-Alpes. L'UEF Europe s'était dissoute dans les années 1950 après l'échec de la Communauté européenne de défense et la refondation de l'UEF ERhône-Alpes précédera de quelques mois la réunification de l'UEF Europe. Albert sera plus tard le Président de sa section française dans les années 90.

Grand pourfendeur de « l'Etat jacobin, bureaucratique et centralisé », il fut aussi un militant anti-raciste sans concessions. Albert a été un travailleur infatigable pour la cause du fédéralisme européen, de tout temps au centre de sa vie, son épouse Jeannine et ses fils Bruno et Olivier qui l'ont un temps rejoint dans ce combat, en savent quelque chose. D'un caractère entier, Albert ne supportait guère les tièdes ni les dilettantes... Enfin Albert était membre du Bureau de notre association éditoriale Presse fédéraliste et a toujours soutenu notre revue. Ses archives fédéralistes, très riches et remontant à l'immédiat après-guerre, ont été transférées il y a quelques années aux Archives historiques des Communautés européennes auprès de l'Institut européen de Florence où elles peuvent être consultées par les chercheurs et constituent, avec d'autres, une base de données irremplaçable sur l'histoire et la pensée du mouvement fédéraliste.

C'est au nom de ta mémoire, Albert, que nous resterons des militants fédéralistes ardents et parfois intransigeants.

Jean-Francis BILLION - Jean-Luc PREVEL

Crise financière, crise de l'euro, crise de l'Etat national et gouvernement européen...

Dans le cadre de la crise financière, initiée aux Etats-Unis, puis économique et sociale qui a frappé l'Union européenne (UE), comme le reste du monde, longue est la litanie des mesures quasi incantatoires évoquées par les gouvernants européens ou les milieux de la Commission : Fonds européen de stabilité financière, Pacte pour la compétitivité, Pacte pour l'euro, etc... pour tenter de sauver les meubles. Même si, comme le souligne Jean-Pierre Gouzy dans son billet trimestriel, l'on peut espérer que « l'euro soit sorti du pétrin (?) » il n'en reste pas moins que tous les moyens semblent bons aux responsables européens pour éviter la seule solution, évidente aux yeux de la plupart des économistes et de nombreux hommes politiques, qui consisterait à flanquer l'Union monétaire d'un véritable gouvernement fédéral européen. Mais il est à craindre que les chefs d'Etat et de gouvernement, poussés par la frilosité des classes politiques nationales et l'euroscéptisme ambiant, s'en tiennent commodément à la « coopération intergouvernementale sans transfert de compétences » comme le dit si clairement Mme. Merkel... Il est improbable que le Conseil européen du 25 mars suffise à marquer l'arrivée du printemps pour les Européens.

... glaciation et frilosité au Nord... printemps au Sud... ?

Le printemps, en revanche, a commencé à fleurir au sud de la Méditerranée. Certes dans le rire, le sang et les larmes. Mais on ne l'attendait plus de sitôt. Seules les poussées du fondamentalisme islamique semblaient pouvoir ébranler des régimes autocratiques arabes si solidement installés. Voilà le monde confronté tout au contraire à des sociétés civiles arabo-musulmanes mues par les valeurs de liberté, de démocratie et de justice sociale, capables, parfois à elles seules, de renverser les tyrans et de se dessiner un avenir que personne n'osait imaginer. A l'UE de les aider à consolider ces acquis et pourquoi pas, à préparer un lien fédéral entre ces nouvelles démocraties ; à l'UE, encore, d'aider dans cette nouvelle donne Israël à prendre conscience et à accepter que son avenir ne peut être assuré que dans une paix juste qui assure aussi toute sa place et ses droits au Peuple palestinien, dans le cadre d'un Etat viable et dans une perspective à terme, fédérale pour toute la région.

... y aura t'il un printemps en France en 2012 ?

Y aura-t-il aussi en France un printemps politique en 2012 ?... Des sondages récents, et les résultats des élections cantonales, donnent froid dans le dos face à la montée de l'extrême droite à laquelle le Président de la République a ouvert un boulevard en banalisant le discours du Front national par l'accent mis à tour de rôle sur le refus de la Turquie dans l'Europe, la chasse aux Roms, l'identité nationale, la multiplication des lois sécuritaires, la peur de l'Islam, etc. Il est vrai que la France n'est pas, malheureusement, le seul pays en Europe à connaître cette poussée du populisme, du nationalisme et de la xénophobie. Face à l'impuissance des Etats-nations à résoudre les problèmes politiques d'aujourd'hui, c'est la tentation facile du repli sur soi, la tactique éternelle du bouc émissaire, qui peuvent l'emporter. Mais, la structure bureaucratique et centralisée de la France (aggravée encore par la récente réforme territoriale dont on peut craindre qu'elle ne soit pas remise en cause en cas de victoire de la gauche en 2012) et, la connotation fortement présidentielle de la Constitution de la V^e République aggravée, s'il le fallait, par la pratique sarkozienne du pouvoir..., en l'absence de tout véritable contre-pouvoirs (malgré quelques surprises venues parfois du Conseil constitutionnel), ne peut qu'aggraver cette tendance.

Dans ces conditions et cet environnement européen, et plus particulièrement français, déléteurs, il est plus important que jamais de réaffirmer avec force les valeurs du « fédéralisme de la Résistance » chères à notre revue et nées de la lutte contre le nazi-fascisme, fruit il y a plus de soixante ans de la division de l'Europe en Etats nationaux souverains. Nous le faisons avec force dans ce numéro en publiant quatre articles sur Albert Camus et l'Europe, le monde, le fédéralisme...

Fédéchoses

BULLETIN D'ABONNEMENT

Nom Prénom
Adresse.....
.....
Mail
Normal € 30 - Militant € 50 - Soutien € 100 - le numéro 8 €
Chèque à l'ordre de PRESSE FEDERALISTE
Maison de l'Europe - 18 Avenue Félix Faure - 69007 Lyon
C.C.P. 2490 82 P LYON

FEDECHOSSES - Pour le fédéralisme

Directeur de la publication : Jean-Luc PREVEL - Rédacteur en chef : Jean-Francis BILLION - Comité de rédaction : Florent BANFI - Ronan BLAISE - Bruno BOISSIERE - Fabien CAZENAVE - Maurice BRAUD - Didier COLMONT - Sandra FERNANDES - Valéry-Xavier LENTZ - Lucio LEVI - Catherine MONTFORT - Michel MORIN - David SOLDINI

Attachée de presse : Sandra FERNANDES - Responsable site web : Valéry-Xavier LENTZ

Ibidem, p. 113. *Presse fédéraliste* - Maison de l'Europe - 18, Avenue Félix Faure - 69007 LYON